

HSBC Continental Europe

1er Amendement au Document d'Enregistrement Universel et Rapport
Financier Semestriel 2026

Cet amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 4 Août 2026 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux titres financiers et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Sommaire

1	Présentation de l'information
1	Mise en garde concernant les énoncés prospectifs
2	Principaux indicateurs financiers
2	Performance semestrielle
3	Raison d'être et stratégie
3	– HSBC en Europe
3	– À propos de HSBC Continental Europe
4	Segments d'activité
4	– Corporate and Institutional Banking (« CIB »)
4	– Banque internationale de gestion de patrimoine (« IWPB »)
4	Contexte et perspectives géopolitiques, économiques et réglementaires
4	– Contexte macroéconomique
5	– Perspectives économiques
5	– Environnement réglementaire
6	Résultats financiers consolidés de HSBC Continental Europe
6	– Indicateurs alternatifs de performance
6	– Compte de résultat consolidé résumé
6	– Résultats publiés
7	– Résultat de la période par ligne métier (activités poursuivies)
8	– Analyse des résultats publiés par ligne métier
8	– Revenus par pays (activités poursuivies)
9	– Informations sur le bilan consolidé
10	– Rapprochement des indicateurs alternatifs de performance
11	Notations
11	Risques
11	– Synthèse des risques
11	– Facteurs de risque
22	– Gestion des risques
23	– Risque de crédit
29	– Risques de trésorerie
32	– Risques de marché
34	États financiers consolidés résumés
42	Notes annexes aux comptes consolidés résumés
55	Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle
56	Personne responsable du Document d'enregistrement universel et de ses amendements
57	Personnes responsables du contrôle des comptes
58	Table de concordance et de référence

Présentation de l'information

L'ensemble des références au Document d'enregistrement universel 2025 font référence au Document d'enregistrement universel et Rapport Financier Annuel 2025 déposé auprès de l'AMF le 25 février 2026 sous le numéro D.26-0049.

Les références au « Groupe HSBC » dans ce document font référence à HSBC Holdings plc ainsi que ses filiales.

Dans le rapport semestriel d'activité ainsi que dans les états financiers résumés et les notes associées, HSBC Continental Europe présente les données du compte de résultat pour les six mois se terminant le 30 juin 2026 et celles correspondant à la même période de l'année précédente afin de comparer les performances actuelles avec celles enregistrées sur la même période en 2025. Sauf mention contraire, les commentaires portant sur le compte de résultat comparent les résultats sur une période de six mois se terminant au 30 juin avec la même période en 2025. Les commentaires liés au bilan confrontent la situation au 30 juin 2026 avec celle au 31 décembre 2025.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent amendement au Document d'enregistrement universel contient certaines déclarations prospectives concernant la situation financière de la société ; ses résultats d'exploitation et d'activité, y compris ses priorités stratégiques ; ses objectifs financiers, d'investissement et de capital ; et sa capacité à contribuer aux ambitions, objectifs et engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») du groupe HSBC.

Les déclarations qui ne sont pas le rappel d'éléments historiques, en ce compris celles concernant les opinions ou les attentes de HSBC Continental Europe, sont des déclarations prospectives. Les termes tels que « peut », « pourrait », « devrait », « s'attend à », « vise », « anticipe », « souhaite », « projette », « pense que », « recherche », « estime », « potentiel » ou « raisonnablement possible » ou leur forme négative, ainsi que les variantes de ces mots et toute expression similaire sont censés identifier les déclarations prospectives. Ces déclarations reposent sur les plans, informations, données, prévisions, estimations et projections actuels, il ne convient donc pas de s'y fier indûment. Les déclarations prospectives ne sont pas valides au-delà de la date à laquelle elles sont formulées. Les déclarations prospectives ne sont pas un indicateur fiable de la performance future, car elles peuvent reposer de manière explicite ou implicite sur des hypothèses ou des jugements subjectifs, qui peuvent s'avérer erronés. Rien ne garantit que les éléments énoncés dans les déclarations prospectives soient réalisables, se concrétisent ou soient exhaustifs ou exacts. Ces hypothèses et jugements peuvent s'avérer incorrects et impliquent des risques, incertitudes, éléments imprévus et autres facteurs importants, dont beaucoup échappent au contrôle de la société. HSBC Continental Europe ne prend aucun engagement quant à la révision ou l'actualisation de déclarations prospectives pour refléter l'existence ou la survenance d'événements ou circonstances postérieurs à la formulation de ces déclarations. Les déclarations prospectives peuvent être faites par écrit, mais aussi à l'oral par les administrateurs, les dirigeants et les employés de la société (y compris lors des présentations de la direction) en lien avec ce document. Les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes inhérents.

Les lecteurs sont avertis que nombre de facteurs, notamment liés à l'ESG, sont susceptibles d'entraîner une différence, parfois significative, entre les résultats, performances ou autres événements futurs réels et ceux anticipés ou sous-entendus dans des déclarations prospectives. Cela peut être dû à un certain nombre de risques, incertitudes et autres facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, ceux liés, d'une manière générale, aux conditions de marché ou au contexte économique, aux évolutions réglementaires et politiques, à la volatilité persistante des politiques commerciales et de droits de douane, à la volatilité accrue des taux d'intérêt et des niveaux d'inflation ainsi qu'à d'autres risques macroéconomiques, aux tensions géopolitiques telles que le conflit entre le Russie et l'Ukraine, le conflit au Moyen-Orient ou toute action militaire ou conflit potentiel ailleurs. Cela peut aussi être dû à l'efficacité des mesures prises par la société et le Groupe HSBC pour gérer et atténuer les risques liés aux critères ESG, ou pour progresser dans la réalisation des ambitions, des objectifs et des engagements du Groupe HSBC, aux risques technologiques et de cybersécurité (y compris les risques liés au déploiement de l'intelligence artificielle), aux risques de non-conformité aux sanctions et aux mesures d'application de la réglementation. Pour ces raisons, les destinataires de ce document ne doivent pas se fonder sur les déclarations prospectives et sont invités à la prudence quant à leur utilisation. Les risques et facteurs supplémentaires susceptibles d'influencer la situation financière de la société sont présentés dans la section « Facteurs de risque », aux pages 11 à 21 de cet amendement au Document d'Enregistrement Universel.

Principaux indicateurs financiers

	Semestre se terminant au	
	30 juin 2026	30 juin 2025 ¹
Au cours de la période (m€)		
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit au titre des activités poursuivies ²	1 580	1 807
Résultat avant impôt au titre des activités poursuivies	387	442
Résultat après impôt ³	46	373
Résultat net part du groupe ³	35	360
À la fin de la période (m€)		
Total des fonds propres – Part du groupe	12 269	13 866
Total de l'actif	266 049	280 292
Actifs pondérés des risques ⁴	63 215	70 565
Prêts et créances sur la clientèle (nets de provisions pour dépréciation)	41 524	46 123
Comptes créditeurs de la clientèle	95 016	86 359
Ratios de fonds propres (%)⁴		
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	15,4	14,8
Fonds propres de catégorie 1 (T1)	17,4	16,9
Fonds propres totaux	20,4	19,0
Ratio de levier	4,4	4,8
Ratios de liquidité (%)		
Ratio de liquidité à court terme (« LCR ») ⁵	151	144
Ratio de financement à long terme (« NSFR ») ⁵	160	145
Ratios de performance, de rentabilité et autres ratios (% annualisés)		
Rendement annualisé des capitaux propres ordinaires moyens ⁶	(0,1)	4,9
Rendement avant impôt des actifs moyens pondérés des risques ⁶	0,3	0,7
Coefficient d'exploitation au titre des activités poursuivies ⁷	73,5	71,6
Ratio des créances sur la clientèle sur les comptes créditeurs de la clientèle	43,7	53,4

- Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées à la cession planifiée de la participation majoritaire de 70,03 % dans HSBC Bank Malta p.l.c.
- Le « Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit » est également désigné par le terme « revenus ».
- Les montants sont indiqués au titre des activités poursuivies et abandonnées. Voir la Note 11 des états financiers résumés.
- Les montants comparatifs ont été retraités pour refléter l'impact d'une correction du total des actifs pondérés des risques liés à certaines opérations spécifiques.
- Conformément aux exigences de fonds propres (CRR), le LCR est publié comme une moyenne sur 12 mois, tandis que le NSFR est présenté à la date de reporting.
- Les définitions et calculs des mesures alternatives de performance sont inclus dans le « Rapprochement des indicateurs alternatifs de performance ».
- Le coefficient d'exploitation est calculé à partir du total des charges d'exploitation divisé par le produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit.

Performance semestrielle

La performance du premier semestre 2026 reflète la croissance des revenus de banque transactionnelle au sein de Corporate and Institutional Banking (« CIB ») et des revenus de gestion d'actifs au sein de la Banque internationale de gestion de patrimoine (« IWPB »), ainsi que la baisse du coût du risque et la baisse des charges d'exploitation. Ces effets ont toutefois été plus que compensés par les impacts de la sortie d'activités non stratégiques.

Le Groupe HSBC se concentre sur le renforcement de son leadership et de sa part de marché dans les domaines où il dispose d'un avantage concurrentiel clair et où les opportunités de croissance et de soutien à ses clients sont les plus importantes. En Europe, cela passe par la mise en relation de ses clients avec les opportunités offertes par le réseau international du Groupe HSBC, et par le soutien aux besoins de la clientèle mondiale du Groupe HSBC en Europe.

En 2026, le Groupe HSBC a reçu le prix Euromoney Awards for Excellence, qui récompense « la manière dont nous servons nos clients à travers le monde ». HSBC Continental Europe a aussi reçu le prix Best Bank en France pour les grandes entreprises.

Le résultat net pour les activités poursuivies et non poursuivies correspond à un bénéfice de 46 millions EUR, contre 373 millions EUR au premier semestre 2025, et inclut la perte sur la cession de HSBC Bank Malta p.l.c. pour 0,3 milliard EUR.

Le produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes de crédit attendues pour les activités poursuivies s'établit à 1 580 millions EUR, contre 1 807 millions EUR au premier semestre 2025, reflétant une baisse des revenus suite à la sortie d'activités non stratégiques, partiellement compensée par la croissance des revenus de banque transactionnelle au sein de CIB et la croissance des revenus de gestion d'actifs au sein de IWPB.

Les variations relatives aux dépréciations pour pertes de crédit attendues pour les activités poursuivies constituent une charge de 31 millions EUR, contre une charge de 73 millions EUR au premier semestre 2025. Le coût du risque¹ s'élève à 15 points de base, contre 32 points de base au premier semestre 2025. Le profil du risque du portefeuille reste diversifié et stable.

Les charges d'exploitation pour les activités poursuivies s'élèvent à 1 162 millions EUR, contre 1 292 millions EUR au premier semestre 2025, en raison des coûts de restructuration plus faibles et de l'impact des initiatives de réduction des coûts.

Le résultat avant impôt pour les activités poursuivies s'élève à 387 millions EUR, contre 442 millions EUR au premier semestre 2025 en raison des éléments mentionnés ci-dessus.

¹ Coût du risque annualisé divisé par les encours de prêts à la clientèle en fin de période.

Raison d'être et stratégie

HSBC en Europe

L'Europe joue un rôle déterminant dans l'économie mondiale, en contribuant à hauteur d'environ 26 % du produit intérieur brut (PIB) mondial (prévision 2026, Perspectives de l'économie mondiale du FMI, avril 2026). Comptant parmi les principaux exportateurs mondiaux, la région représentait environ 49 % des exportations mondiales de services et environ 36 % des exportations mondiales de biens en 2025 (CNUCED, Mise à jour du commerce mondial et Manuel de statistiques, mars 2026). L'Europe se classe au deuxième rang des exportateurs de produits manufacturés derrière la Chine (données réelles 2025, Analyses et tendances clés de l'OMC, mars 2026). En tant que plateforme et trait d'union à l'échelle mondiale, HSBC Bank plc contribue à faciliter le commerce et les investissements en Europe et entre l'Europe et les autres juridictions où HSBC est présent.

Avec des actifs de 770 milliards GBP au 30 juin 2026, HSBC Bank plc est l'une des plus grandes organisations bancaires et de services financiers d'Europe. Elle emploie environ 9 800 personnes sur l'ensemble de ses sites. HSBC Bank plc est responsable des activités européennes de HSBC à l'exception de la banque de détail au Royaume-Uni et de certaines activités de banque commerciale au Royaume-Uni, qui sont gérées par HSBC UK Bank plc à la suite du « ring-fencing ».

HSBC Bank plc fonctionne comme une seule entité intégrée, avec deux principaux hubs à Londres et à Paris, et une présence sur 17 marchés. Le hub de Londres comprend la « non-ring-fenced bank » au Royaume-Uni, qui assure la gouvernance et la gestion globales de la région Europe et constitue un centre d'excellence mondial pour l'activité Corporate and Institutional Banking (« CIB ») du Groupe HSBC.

HSBC Bank plc est une entité essentielle du Groupe HSBC, et contribue de manière significative aux revenus et aux capacités globales. Elle relie les clients européens aux opportunités offertes par le réseau de HSBC et permet à sa clientèle mondiale de saisir des opportunités en Europe.

Les priorités stratégiques de HSBC Bank plc demeurent inchangées : elle entend simplifier son implantation et ses opérations, bâtir une franchise durablement rentable et maintenir un environnement de contrôle rigoureux. Elle continue de réaliser des progrès significatifs dans la mise en œuvre de ces priorités.

À propos de HSBC Continental Europe

HSBC Continental Europe constitue la société mère intermédiaire (« IPU ») dédiée pour l'Union européenne (« UE ») et comprend le hub à Paris, ses succursales au sein de l'UE (Allemagne, Belgique, Espagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, République tchèque et Suède) et ses filiales bancaires à Malte et au Luxembourg.

HSBC Continental Europe a entrepris une transformation afin de mobiliser ses ressources sur son rôle de banque de référence pour les entreprises et les institutions internationales en Europe. Cette transformation passe notamment par le renforcement du leadership et de la part de marché de la Banque dans les domaines où elle dispose d'un avantage concurrentiel certain et où le potentiel de croissance et d'accompagnement de ses clients est le plus important. Il s'agit en particulier de connecter les clients européens aux opportunités offertes par le réseau international de HSBC et de répondre aux besoins européens de la clientèle mondiale de HSBC. La stratégie de HSBC Continental Europe est en phase avec la stratégie du Groupe HSBC et soutient son ambition de s'imposer comme la banque la plus digne de confiance au monde, en plaçant le client au cœur de toutes ses activités.

Objectif croissance

Les mesures qui ont été prises pour restructurer HSBC Continental Europe lui permettront de devenir encore plus compétitif en consacrant ses ressources à des domaines dans lesquels il possède un réel avantage concurrentiel. Au cours de la période à venir, HSBC Continental Europe finalisera la sortie d'activités non stratégiques tout en continuant à investir dans les ressources humaines et les technologies pour répondre aux besoins de ses clients internationaux.

Le 1^{er} janvier 2024, HSBC Continental Europe a conclu la vente de ses activités de banque de détail en France. Conformément aux conditions de la vente, HSBC Continental Europe a conservé, au moment de la cession, un portefeuille de 7,1 milliards EUR de prêts immobiliers et d'autres prêts. Le 18 juillet 2025, HSBC Continental Europe a signé un protocole d'accord avec un consortium composé de Rothesay Life Plc et CCF au sujet de la vente de ce portefeuille. La transaction a été finalisée en octobre 2025.

Le 23 septembre 2024, à la suite d'une revue stratégique, HSBC Continental Europe a annoncé la signature d'un accord de vente de ses activités de banque privée en Allemagne à BNP Paribas. La transaction a été finalisée en octobre 2025.

Le 20 décembre 2024, HSBC Continental Europe a signé un protocole d'accord relatif à la vente de ses activités d'assurance vie en France, HSBC Assurances Vie (France), à Matmut Société d'Assurance Mutuelle. L'accord de cession d'actions lié à la transaction a été conclu le 21 mars 2025 au terme des processus d'information et de consultation des comités d'entreprise. La transaction a été finalisée en octobre 2025.

Le 14 mai 2025, à la suite des annonces du Groupe HSBC, HSBC Continental Europe a proposé des changements le concernant et qui reflètent l'accélération de la mise en œuvre de la stratégie de HSBC. Cette stratégie vise à simplifier l'organisation pour la rendre plus agile et à regrouper les activités de banque d'entreprises et celles de banque de financement, d'investissement et de marchés. Ce projet, qui concerne 10 pays, a fait l'objet d'une consultation avec le Comité d'entreprise européen. Des consultations locales doivent également être menées en France (à travers un Plan de sauvegarde de l'emploi intégrant un programme de départs volontaires) et en Allemagne avant toute mise en œuvre. Durant le premier semestre 2025, HSBC Continental Europe a comptabilisé 183 millions EUR de charges de restructuration en lien avec ces mesures, essentiellement des indemnités de fin de contrat. Ce plan devrait être achevé d'ici fin 2026.

Le 27 juin 2025, HSBC Continental Europe a conclu un accord pour vendre ses activités de conservation de titres en Allemagne à BNP Paribas. Cette transaction se déroulera par étapes, plusieurs d'entre elles étant achevées au cours du premier semestre de 2026.

Le 11 juillet 2025, HSBC Continental Europe a conclu un accord pour vendre son activité d'administration de fonds, Internationale Kapitalanlagegesellschaft mbH (« INKA »), à BlackFin Capital Partners S.A.S. Cette transaction, qui a reçu l'approbation des autorités réglementaires, devrait être finalisée au second semestre 2026.

Le 16 septembre 2025, HSBC Continental Europe a conclu un accord d'option de vente avec CrediaBank S.A. portant sur la cession potentielle de sa participation majoritaire de 70,03 % dans HSBC Bank Malta p.l.c. Le 22 décembre 2025, après la finalisation de la procédure d'information et de consultation des employés de HSBC Continental Europe en France et conformément aux termes de l'option de vente, un contrat de vente et d'achat a été signé.

Cette opération, qui reste soumise à l'approbation des autorités réglementaires, devrait être finalisée au premier semestre 2027.

► Pour obtenir plus d'informations sur les cessions planifiées, veuillez vous référer à la Note 11 « Actifs détenus en vue de la vente, passifs de groupes destinés à être cédés et activités abandonnées » à la page 52.

Segments d'activité

Le Groupe HSBC s'articule autour de quatre segments d'activité – Hong Kong, Royaume-Uni, Corporate and Institutional Banking (« CIB ») et Banque internationale de gestion de patrimoine (« IWPB »).

HSBC Continental Europe regroupe les activités CIB et IWPB en Europe et fait le lien à l'échelle mondiale, en permettant à ses clients européens d'accéder à des opportunités à travers le réseau du Groupe HSBC, et à ses clients internationaux d'accéder à des opportunités en Europe. HSBC Continental Europe déploie en outre des capitaux pour soutenir ses clients européens, qui, à leur tour, contribuent à la rentabilité des activités comptabilisées dans d'autres parties du réseau de HSBC.

Les résultats des segments Corporate and Institutional Banking, Banque internationale de gestion de patrimoine, ainsi que Corporate Centre (comprenant la gestion de certains actifs historiques et les coûts de certaines fonctions centrales) sont présentés sur cette base dans « Analyse des résultats publiés par ligne métier » à la page 8.

Corporate and Institutional Banking (« CIB »)

HSBC CIB a pour ambition de devenir la première banque internationale des clients institutionnels et grandes entreprises, axée sur les activités de banque transactionnelle, de financement et de distribution.

HSBC Continental Europe est parfaitement en phase avec cette ambition.

Banque internationale de gestion de patrimoine (« IWPB »)

En Europe, IWPB accompagne ses clients par l'intermédiaire de ses solutions distinctes de Banque internationale de gestion de patrimoine et de Banque Privée, en mettant l'accent sur la gestion de leur patrimoine.

Au sein de HSBC Continental Europe, IWPB répond aux besoins financiers des clients à travers les activités de gestion de patrimoine, de gestion d'actifs et de banque privée, en plus des activités de gestion de patrimoine et d'assurance à Malte.

Contexte et perspectives géopolitiques, économiques et réglementaires

Contexte macroéconomique

Dans le monde

Le choc énergétique provoqué par le conflit entre les États-Unis et l'Iran a dominé l'actualité du premier semestre. La fermeture effective du détroit d'Ormuz a entraîné une flambée des prix du pétrole, le prix du Brent atteignant un pic de près de 120 USD/baril au deuxième trimestre (contre environ 70 USD/baril fin février). Les prix du pétrole ont ensuite sensiblement baissé fin juin, après la signature entre les États-Unis et l'Iran d'un mémorandum d'entente visant à prolonger le cessez-le-feu et à jeter les bases de négociations plus larges. Cependant, l'échec apparent de cet accord en juillet a entraîné une nouvelle hausse des prix mondiaux de l'énergie.

Dans ce contexte, l'inflation mondiale a augmenté au premier semestre. Aux États-Unis, l'inflation, telle que mesurée par l'IPC, est passée de 2,4 % en glissement annuel en février à 4,2 % en mai, avant de retomber à 3,5 % en juin suite à la baisse des prix du pétrole. Malgré cette inflation plus élevée, les indicateurs avancés de l'activité économique américaine sont restés relativement robustes, grâce à l'impulsion donnée par les investissements liés à l'intelligence artificielle (IA). Par ailleurs, après un début d'année difficile, le marché du travail s'est amélioré au deuxième trimestre. Ces évolutions ont conduit la Réserve fédérale à adopter une position plus neutre en juin (lors de la première réunion présidée par Kevin Warsh), contrairement à l'orientation accommodante affichée lors des réunions précédentes.

La forte demande en matériel d'IA a également soutenu le commerce en Asie, notamment pour des économies comme Taïwan et la Corée du Sud. Les exportations de la Chine continentale ont fortement progressé, contribuant à compenser le ralentissement de la demande intérieure. La faiblesse de l'activité intérieure a entraîné un ralentissement de la croissance du PIB chinois à 4,3 % en glissement annuel au deuxième trimestre de l'année, contre 5,0 % au trimestre précédent. Globalement, les économies asiatiques ont relativement bien résisté au choc énergétique, malgré leur forte dépendance aux importations d'énergie transitant par le détroit d'Ormuz (en particulier en Asie du Sud et du Sud-Est).

Dans la zone euro

En raison de la hausse des prix du pétrole, l'inflation dans la zone euro est passée de 1,9 % en glissement annuel en février à 2,8 % en juin (selon les estimations préliminaires). Par conséquent, les indicateurs avancés d'activité ont reculé, sans toutefois atteindre des niveaux de récession marqués. La compression du pouvoir d'achat a pesé sur le moral des consommateurs, mais les enquêtes auprès des entreprises se sont montrées plus résilientes, notamment dans le secteur industriel. Plusieurs pays ont également pris des mesures pour atténuer l'impact de la hausse des prix de l'énergie (par exemple, des allègements fiscaux temporaires sur l'énergie en Allemagne, en Italie et en Espagne).

Par ailleurs, la croissance sous-jacente du premier trimestre a été relativement robuste. Certes, le PIB de la zone euro s'est contracté de 0,2 % en glissement trimestriel, mais ce repli tient compte d'une chute de 12,1 % du PIB irlandais, particulièrement volatil. Hors Irlande, la croissance du PIB de la zone euro aurait été en baisse de 0,3 % en glissement trimestriel.

Face à des risques inflationnistes accrus, la BCE a relevé son principal taux directeur de 25 points de base en juin, le portant à 2,25 % (la première hausse depuis 2023). La banque centrale a précisé en outre qu'elle continuerait d'adopter une approche fondée sur l'analyse des données et au cas par cas, sans toutefois donner d'indications précises sur l'ampleur et le calendrier des éventuelles hausses de taux à venir.

Perspectives économiques

Inflation et action des banques centrales

La baisse des prix du pétrole depuis le pic d'avril devrait atténuer les pressions à la hausse sur l'inflation globale. Dans leur scénario central, les économistes de HSBC sont partis du principe que les prix de l'énergie suivront globalement les courbes à terme en vigueur à la mi-juin et que le trafic dans le détroit d'Ormuz retrouverait des niveaux quasi normaux d'ici fin septembre. Les événements récents font donc peser des risques inflationnistes à la hausse sur ce scénario de base.

Dans ce scénario de référence, la BCE maintiendrait son taux de dépôt à 2,25 % dans les mois à venir et la prochaine évolution des taux serait une baisse, attendue en septembre 2027 (ce qui annulerait la hausse décidée en juin 2026). Un pic d'inflation relativement limité (aux alentours de 3,4 % en fin d'année) limiterait les effets de second tour du choc énergétique, permettant ainsi à l'inflation de revenir à 2 % en 2027 grâce aux effets de base sur les prix du pétrole.

Les économistes de HSBC prévoient que la Réserve fédérale (la Fed) maintiendra inchangée la fourchette cible des fonds fédéraux à 3,50-3,75 % en 2026 et 2027. L'inflation américaine est également attendue en baisse en 2027 grâce à des effets de base sur les prix de l'énergie, mais devrait néanmoins rester supérieure à l'objectif de la Fed (2 %), reflétant la résilience de la croissance économique.

Risques pour la croissance

La situation au Moyen-Orient reste très incertaine. Dans ce contexte, les économistes de HSBC ont également envisagé un scénario plus pessimiste de réouverture partielle, dans lequel le prix du pétrole remonterait à 150 USD/baril. Il en résulterait à la fois des risques inflationnistes et de ralentissement de l'activité économique.

Dans ce scénario, la BCE relèverait à nouveau ses taux en septembre et porterait le taux de dépôt à 3,50 % d'ici fin mars 2027. Compte tenu de la compression des revenus réels et du resserrement de la politique monétaire, une récession deviendrait dès lors quasiment inévitable.

Environnement réglementaire

Réformes de Bâle III

Le règlement révisé des exigences de fonds propres (« CRR3 ») mettant en œuvre les réformes de Bâle III est entré en vigueur dans l'UE au 1^{er} janvier 2025 et, conformément à la Revue fondamentale du portefeuille de négociation (« FRTB ») du Comité de Bâle, la norme sur les risques de marché, sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2027.

En 2026, la Commission européenne (« CE ») a adopté des mesures FRTB temporaires, notamment des allègements ciblés et un multiplicateur facultatif, spécifique à chaque banque, qui sera ajusté trimestriellement, afin de garantir des conditions de concurrence équitables dans un contexte d'incertitude persistante quant à la mise en œuvre de ces mesures dans d'autres grandes juridictions.

Pour soutenir la mise en œuvre du programme, l'Autorité bancaire européenne (« ABE ») et la Banque centrale européenne (« BCE ») ont continué à publier des normes et des orientations, notamment des mises à jour relatives au cadre d'évaluation interne fondé sur les notations (« IRB » pour le risque de crédit) et concernant la définition du défaut (« DoD »).

Directive révisée sur les exigences de fonds propres (« CRD6 »)

À compter de janvier 2027, l'article 21 quater de la CRD6 interdira aux banques non agréées dans l'Espace économique européen (« EEE ») de commencer ou de continuer à proposer des produits et services bancaires de base aux clients de l'EEE, à moins qu'elles n'établissent des succursales autorisées localement dans chaque État membre concerné ou qu'elles fournissent des services par l'intermédiaire d'une entité non bancaire.

Cette évolution devrait remodeler certains aspects du marché bancaire européen et pourrait, à terme, avoir une incidence sur la manière dont certaines activités des clients de l'EEE sont enregistrées au sein du Groupe HSBC, notamment par un éventuel transfert d'une partie de ces activités vers HSBC Continental Europe.

Propositions de compétitivité et de simplification pour le secteur bancaire de l'UE

En 2026, les initiatives de la CE, de la BCE, de l'ABE et du Conseil de résolution unique (CRU) ont continué de privilégier la simplification du cadre prudentiel avec la réduction des obligations de reporting et de la complexité de la supervision et en favorisant une intégration accrue des marchés bancaires européens. Des ajustements ciblés supplémentaires sont en cours d'élaboration, notamment la proposition de l'ABE de juin 2026 visant à simplifier certains aspects de la structure des fonds propres, qui alimente les discussions en cours sur l'intégration des risques liés au climat dans le coussin de risque systémique (Systemic Risk Buffer).

Ces initiatives ne devraient pas donner lieu à un assouplissement significatif des exigences globales de fonds propres ou de liquidités. Les décideurs politiques ont réaffirmé la nécessité de préserver la résilience post-crise, la compétitivité devant reposer sur l'efficacité, la proportionnalité et l'intégration transfrontalière.

Réforme de la titrisation

La révision par l'UE du cadre de titrisation reste soumise à son processus législatif. Les propositions visent à améliorer l'efficacité en termes de fonds propres de la titrisation, notamment grâce à un traitement mieux adapté au risque pour les positions de rang supérieur et un traitement préférentiel potentiel pour les opérations éligibles. Elles visent également à accroître la prévisibilité de l'allègement des actifs pondérés en fonction des risques (« RWA ») grâce à des règles plus claires et des attentes prudentielles plus harmonisées.

Ce paquet de mesures vise également à réduire les obligations de reporting et de déclaration et à évoluer vers une approche de diligence raisonnable plus proportionnée et fondée sur des principes, tout en renforçant certaines exigences relatives à l'éligibilité des initiateurs, à la rétention des risques et à la documentation connexe.

Risques ESG

Au cours du premier semestre 2026, l'UE a continué de faire progresser son cadre prudentiel et de reporting en matière de durabilité.

L'ABE a davantage intégré les risques ESG dans le cadre de sa supervision au travers des révisions des lignes directrices relatives au processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP) ainsi que des lignes directrices sur les tests de résistance prudentiels, incluant l'introduction d'un module dédié au risque climatique pour le test de résistance à l'échelle de l'UE prévu en 2027. Les lignes directrices révisées s'appliqueront à compter de janvier 2027. Par ailleurs, la France a transposé la version révisée de la CRD6 dans le droit national en avril 2026, renforçant les exigences prudentielles relatives à la gouvernance, à la gestion et à la supervision des risques ESG.

S'agissant des informations à publier, l'ABE a publié en juin 2026 son rapport final sur la révision des normes techniques d'exécution (ITS) relatives aux publications ESG du Pilier 3, en alignant le cadre sur les exigences de divulgation prévues par le CRR3. Sous réserve de l'adoption par la Commission européenne, les ITS révisées devraient s'appliquer à compter du 1^{er} décembre 2026.

La Commission européenne a également poursuivi la révision des normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS) dans le cadre du paquet de simplification Omnibus I, les normes révisées devant s'appliquer à partir de 2027. Le Groupe consultatif européen pour l'information financière (EFRAG) a aussi continué d'élaborer des normes de reporting de durabilité pour les groupes non européens, avec une première application attendue pour 2028.

Résultats financiers consolidés de HSBC Continental Europe

Indicateurs alternatifs de performance

Les résultats publiés de HSBC Continental Europe sont établis selon les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, « IFRS »), détaillées dans les états financiers résumés débutant à la page 34.

Les indicateurs financiers utilisés par la société à des fins de mesure de la performance sont issus des résultats publiés de HSBC Continental Europe afin d'éliminer les biais de comparaison éventuels entre périodes de référence. Ces indicateurs sont considérés comme des indicateurs alternatifs de performance.

Les indicateurs alternatifs de performance, lorsqu'ils sont utilisés, sont décrits et rapprochés de la mesure financière publiée la plus proche. Pour plus de détails, voir la Note « Rendement des capitaux propres ordinaires moyens et rendement avant impôt des actifs moyens pondérés des risques » à la page 10.

Les résultats sectoriels des lignes métiers sont présentés en accord avec la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », comme expliqué dans la Note 4 « Analyse par ligne métier » à la page 45.

Compte de résultat consolidé résumé

	Semestre se terminant au	
	30 juin 2026	30 juin 2025
	m€	m€
Activités poursuivies		
Marge nette d'intérêt	543	628
Commissions nettes	556	637
Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	402	463
Variation de juste valeur de la dette désignée et des instruments dérivés incorporés	1	—
Variation de juste valeur des actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	(3)	36
Résultat net de cession des investissements financiers	9	9
Gains/(pertes) comptabilisés sur les actifs détenus en vue de la vente	13	(2)
Autres produits d'exploitation	59	36
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit¹	1 580	1 807
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	(31)	(73)
Produit net bancaire	1 549	1 734
Total des charges d'exploitation	(1 162)	(1 292)
Résultat avant impôt	387	442
Impôt sur les bénéfices	(114)	(73)
Résultat après impôt au titre des activités poursuivies	273	369
Résultat après impôt au titre des activités abandonnées	(227)	4
Résultat net	46	373
– part du Groupe	35	360
– part des intérêts minoritaires au titre des activités poursuivies	—	1
– part des intérêts minoritaires au titre des activités abandonnées	11	12

1 Le « Produit net bancaire avant variation des provisions pour dépréciation pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit » est également désigné par le terme « revenus ».

Résultats publiés

La marge nette d'intérêt est de 543 millions EUR au premier semestre 2026, en baisse par rapport aux 628 millions EUR du premier semestre 2025. Cette baisse s'explique par la diminution des revenus d'intérêts, liée à la baisse de la demande de financements ainsi qu'à l'impact de la cession des activités de banque privée en Allemagne. Cette diminution a été partiellement compensée par une hausse du produit net d'intérêts de Global Payments Solutions, sous l'effet de l'augmentation des volumes, bien que cet effet positif ait été en partie atténué par la baisse des taux d'intérêt.

Les commissions nettes sont en baisse à 556 millions EUR au premier semestre 2026, contre 637 millions EUR au premier semestre 2025 du fait de la cession de l'activité de banque privée en Allemagne, de l'arrêt des activités de fusions-acquisitions et de la baisse des commissions dans les segments Markets et Securities Services. Cette baisse a été partiellement compensée par la hausse des commissions dans les segments Debt, Capital Markets et Asset Management en France, grâce à la croissance des actifs sous gestion.

Le résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur est en hausse, passant de 463 millions EUR au premier semestre 2025 à 402 millions EUR au premier semestre 2026. Cette évolution reflète principalement la

non-réurrence des gains valorisés à la valeur de marché sur les swaps de taux d'intérêt liés à la cession du portefeuille conservé de prêts immobiliers et de certains autres prêts en France, ainsi que par des volumes de trading plus faibles et une baisse de la demande des clients dans le segment Equity Derivatives. Cette baisse a été partiellement compensée par une hausse du revenu issu des opérations de négociation dans le segment Flow Credit et des gains liés aux variations des spreads de crédit de HSBC.

La variation de juste valeur de la dette désignée et des dérivés associés est de 1 million EUR au premier semestre 2026.

La variation de juste valeur des actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat s'élève à (3) millions EUR au premier semestre 2026, par rapport à 36 millions EUR au premier semestre 2025, en raison des pertes résultant de la variation de juste valeur des participations financières et des positions en actions.

Le résultat net de cession des investissements financiers s'élève à 9 millions EUR au premier semestre 2026, un montant inchangé par rapport aux 9 millions EUR du premier semestre 2025.

Résultats financiers consolidés de HSBC Continental Europe

Les gains comptabilisés sur les actifs détenus en vue de la vente s'élèvent à 13 millions EUR au premier semestre 2026, contre une perte de 2 millions EUR au premier semestre 2025, en lien principalement avec la part du transfert de la clientèle finalisée au premier semestre 2026 à la suite de la cession de l'activité de conservation de titres en Allemagne.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 59 millions EUR au premier semestre 2026, contre 36 millions EUR au premier semestre 2025 grâce aux revenus des accords de services de transition suite à la cession de l'activité d'assurance vie de HSBC en France et du portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France, ainsi qu'aux redevances relatives à ce portefeuille.

Le produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit s'inscrit en baisse à 1 580 millions EUR au premier semestre 2026, contre 1 807 millions EUR au premier semestre 2025.

Les variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit sont une charge nette de 31 millions EUR au premier semestre 2026. Cette baisse, par rapport à la charge nette de 73 millions EUR enregistrée au premier semestre 2025 s'explique principalement par des charges plus faibles et des reprises plus élevées au premier semestre 2026.

Les charges d'exploitation sont en baisse à 1 162 millions EUR, contre 1 292 millions EUR au premier semestre 2025 sous l'effet de coûts de restructuration plus faibles et de l'impact d'initiatives de réduction des coûts.

Le résultat avant impôt s'établit à 387 millions EUR au premier semestre 2026, contre 442 millions EUR au premier semestre 2025.

Le résultat net part du groupe s'affiche à 35 millions EUR au titre du premier semestre 2026.

Activités abandonnées

Le produit net bancaire des activités abandonnées représente une perte de 154 millions EUR au premier semestre 2026, contre un gain de 92 millions EUR au premier semestre 2025, et comprend la perte sur la vente de HSBC Bank Malta p.l.c.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 59 millions EUR, contre 73 millions EUR au premier semestre 2025.

La perte avant impôt au titre des activités abandonnées s'établit à 213 millions EUR au premier semestre 2026 contre un gain de 19 millions EUR au premier semestre 2025.

Résultat de la période par ligne métier (activités poursuivies)

	Semestre se terminant au 30 juin 2026			
	CIB m€	IWPB m€	Corporate Centre m€	Total m€
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	1 405	151	24	1 580
– dont produits/(charges) d'intérêts nets	673	15	(145)	543
– dont résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	256	—	146	402
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	(31)	—	—	(31)
Produit net bancaire	1 374	151	24	1 549
Total des charges d'exploitation	(947)	(138)	(77)	(1 162)
Résultat avant impôt	427	13	(53)	387
Semestre se terminant au 30 juin 2025 ¹				
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	1 547	154	106	1 807
– dont produits/(charges) d'intérêts nets	699	34	(105)	628
– dont résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	274	—	189	463
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	(73)	—	—	(73)
Produit net bancaire	1 474	154	106	1 734
Total des charges d'exploitation	(1 060)	(155)	(77)	(1 292)
Résultat avant impôt	414	(1)	29	442

¹ Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées à la cession planifiée de la participation majoritaire de 70,03 % dans HSBC Bank Malta p.l.c.

Analyse des résultats publiés par ligne métier

Corporate and Institutional Banking (« CIB »)

Le résultat avant impôt s'élève à 427 millions EUR au premier semestre 2026, en hausse par rapport aux 414 millions EUR enregistrés en juin 2025 grâce à la baisse des coûts liés au risque et des charges d'exploitation.

Le produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit s'inscrit en baisse à 1 405 millions EUR au premier semestre 2026, contre 1 547 millions EUR en juin 2025. Cette évolution résulte de la baisse des volumes de négociation du segment Equity causée par la baisse de la volatilité des marchés actions ainsi que par la baisse de la demande de financements par les clients et l'arrêt des activités de fusions-acquisitions. Elle a été partiellement neutralisée par la hausse de la marge nette d'intérêt dans le segment Global Payments Solutions découlant de la hausse des volumes.

Les variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit représentent une charge nette de 31 millions EUR en juin 2026 contre une charge nette de 73 millions EUR en juin 2025, du fait de la diminution des provisions stage 3 et des reprises nettes au premier semestre 2026.

Les charges d'exploitation sont passées de 1 060 millions EUR en juin 2025 à 947 millions EUR au premier semestre 2026 grâce à des coûts de restructuration plus faibles et à l'effet des initiatives de réduction des coûts.

Les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à 39,0 milliards EUR au 30 juin 2026, contre 38,6 milliards EUR au 31 décembre 2025, sous l'effet, principalement, de l'augmentation des découverts et d'un recours accru au financement du commerce, partiellement compensés par une baisse des demandes de financement et le reclassement des prêts en titres détenus en vue de la vente liés à HSBC Bank Malta p.l.c.

Les comptes créditeurs de la clientèle s'élèvent à 92,2 milliards EUR au 30 juin 2026 contre 91,0 milliards EUR au 31 décembre 2025. Cette hausse est liée à la croissance des dépôts de Securities Services en Allemagne et en France ainsi qu'à la hausse des dépôts en instruments monétaires pour l'activité Markets, partiellement compensées par une baisse saisonnière de Global Payments Solutions.

Banque internationale de gestion de patrimoine (« IWPB »)

Le résultat avant impôt s'inscrit en hausse à 13 millions EUR au premier semestre 2026, contre une perte de 1 million EUR au premier semestre 2025.

Le produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit s'établit à 151 millions EUR au premier semestre 2026, contre 154 millions EUR au premier semestre 2025. Cette baisse reflète principalement l'impact de la cession de l'activité de banque privée en Allemagne. Elle a été partiellement compensée par la croissance des commissions en Gestion d'actifs.

Les charges d'exploitation s'établissent à 138 millions EUR au premier semestre 2026, en baisse par rapport aux 155 millions EUR enregistrés au premier semestre 2025 grâce à des coûts de restructuration plus faibles et à l'effet des initiatives de réduction des coûts.

Les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à 2,6 milliards EUR au 30 juin 2026, contre 4,2 milliards EUR au 31 décembre 2025, reflétant la classification de HSBC Bank Malta p.l.c. en actif détenu en vue de la vente, partiellement compensée par la croissance des prêts chez HSBC Private Bank Luxembourg.

Les comptes créditeurs de la clientèle s'élèvent à 3,3 milliards EUR au 30 juin 2026, contre 6,5 milliards EUR au 31 décembre 2025 reflétant la classification de HSBC Bank Malta p.l.c. en actif détenu en vue de la vente, partiellement compensée par une hausse des dépôts résultant de l'augmentation de la demande des clients de HSBC Private Bank Luxembourg.

Corporate Centre

La perte avant impôt s'élève à 53 millions EUR au premier semestre 2026, contre un gain de 29 millions EUR au premier semestre 2025.

Le produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit s'inscrit en baisse, passant de 106 millions EUR au premier semestre 2025 à 24 millions EUR au premier semestre 2026, en raison des variations de juste valeur des couvertures de taux d'intérêt non éligibles.

Les charges d'exploitation restent inchangées à 77 millions EUR au premier semestre 2026 et 77 millions EUR au premier semestre 2025.

Revenus par pays (activités poursuivies)

	Semestre se terminant au 30 juin 2026			
	CIB m€	IWPB m€	Corporate Centre m€	Total m€
France	603	93	21	717
Allemagne	400	32	2	434
Succursales européennes	398	—	1	399
Autres pays	4	26	—	30
Revenus¹	1 405	151	24	1 580
Semestre se terminant au 30 juin 2025 ²				
France	697	72	103	872
Allemagne	463	57	2	522
Succursales européennes	384	—	1	385
Autres pays	3	25	—	28
Revenus¹	1 547	154	106	1 807

1 Le produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit est également désigné par le terme « revenus ».

2 Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées à la cession planifiée de la participation majoritaire de 70,03 % dans HSBC Bank Malta p.l.c.

Informations sur le bilan consolidé

Bilan consolidé résumé

	Au	
	30 juin 2026	31 décembre 2025
	m€	m€
Total de l'actif	266 049	251 391
Trésorerie et équivalents de trésorerie auprès des banques centrales	40 493	58 092
Portefeuille de transaction	35 435	30 801
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	965	1 619
Instruments dérivés	39 450	40 579
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 116	5 715
Prêts et créances sur la clientèle	41 524	42 835
Opérations de prise en pension – hors trading	36 778	29 308
Investissements financiers	28 157	28 003
Actifs détenus en vue de la vente	7 772	377
Autres actifs	29 359	14 062
Total du passif	253 592	237 825
Dettes envers les établissements de crédit	14 116	14 514
Comptes créditeurs de la clientèle	95 016	97 107
Opérations de mise en pension – hors trading	17 987	14 486
Portefeuille de transaction	19 510	18 376
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	11 272	11 086
Instruments dérivés	33 231	33 178
Dettes représentées par un titre	11 958	14 129
Passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente	13 729	10 648
Autres passifs	36 773	24 301
Total des fonds propres	12 457	13 566
Total des fonds propres – part du groupe	12 269	13 381
Part des intérêts minoritaires	188	185

Informations sur le bilan

	CIB	IWPB	Corporate	Total
	m€	m€	Centre	m€
			m€	
30 juin 2026				
Prêts et créances sur la clientèle ¹	38 996	2 568	(40)	41 524
Prêts et créances sur la clientèle classés comme détenus en vue de la vente ²	1 366	1 908	—	3 274
Comptes créditeurs de la clientèle	92 249	3 328	(561)	95 016
Comptes créditeurs de la clientèle classés comme détenus en vue de la vente ²	8 235	4 559	—	12 794
Au 31 décembre 2025				
Prêts et créances sur la clientèle ¹	38 581	4 245	9	42 835
Prêts et créances sur la clientèle classés comme détenus en vue de la vente ³	294	—	—	294
Comptes créditeurs de la clientèle	90 988	6 454	(335)	97 107
Comptes créditeurs de la clientèle classés comme détenus en vue de la vente ³	10 506	—	—	10 506

- 1 Comprend 30 077 millions EUR (2025 : 30 346 millions EUR) liés aux prêts et créances sur la clientèle avec une provision totale de 561 millions EUR (2025 : 516 millions EUR).
- 2 Comprend les prêts et créances sur la clientèle et comptes créditeurs de la clientèle liés à HSBC Bank Malta p.l.c., ainsi qu'aux activités de conservation de titres et d'administration de fonds en Allemagne.
- 3 Comprend les prêts et créances sur la clientèle liés aux activités de conservation de titres et d'administration de fonds en Allemagne.

À l'actif

Le total des actifs est ressorti en hausse à 266,0 milliards EUR en juin 2026 contre 251,4 milliards EUR en décembre 2025.

Le portefeuille de transaction est passé de 30,8 milliards EUR en décembre 2025 à 35,4 milliards EUR en juin 2026, reflétant des volumes de tenue de marché plus élevés, impulsés par les clients, sur les marchés des obligations d'État et d'actions.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le compte résultat ont reculé à 1,0 milliard EUR à fin juin 2026, contre 1,6 milliard EUR en décembre 2025, sous l'effet, principalement, du reclassement de HSBC Bank Malta p.l.c. comme détenue en vue de la vente en 2026.

Les instruments dérivés se sont inscrits en baisse à 39,5 milliards EUR en juin 2026, contre 40,6 milliards EUR à décembre 2025, en raison d'ajustements à la valeur de marché, principalement sur les swaps de taux d'intérêt. Cette évolution reflète la dépréciation de l'euro par rapport au dollar américain et les variations de la courbe des taux d'intérêt en euros sur la période.

Les prêts et créances sur la clientèle sont ressortis à 41,5 milliards EUR en juin 2026 contre 42,8 milliards EUR à

décembre 2025 principalement en raison du reclassement de HSBC Bank Malta p.l.c. comme détenue en vue de la vente, partiellement compensé par une augmentation des emprunts à court terme.

Les opérations de prise en pension – hors trading se sont inscrites en hausse de 29,3 milliards EUR en décembre 2025 à 36,8 milliards EUR en juin 2026 reflétant une activité saisonnière plus élevée des clients par rapport à la fin de l'année.

Les investissements financiers sont passés de 28,0 milliards EUR en décembre 2025 à 28,2 milliards EUR en juin 2026, en raison de la hausse des avoirs en obligations d'État et supranationales, partiellement compensée par une réduction liée à la classification de HSBC Bank Malta p.l.c. comme détenue en vue de la vente.

Les actifs détenus en vue de la vente s'élevaient à 7,8 milliards EUR en juin 2026 contre 0,4 milliard EUR en décembre 2025. Les soldes de 2026 concernent HSBC Bank Malta p.l.c., les activités de conservation et d'administration de fonds en Allemagne et les actions de sino AG. Les soldes de 2025 concernent les actifs des activités de conservation et d'administration de fonds en Allemagne et les parts de sino AG.

Résultats financiers consolidés de HSBC Continental Europe

Au passif

Le total des passifs s'élevait à 253,6 milliards EUR en juin 2026, contre 237,8 milliards EUR en décembre 2025.

Les comptes créditeurs de la clientèle sont passés de 97,1 milliards EUR en décembre 2025 à 95,0 milliards EUR en juin 2026 en raison du reclassement de HSBC Bank Malta p.l.c. comme détenue en vue de la vente, partiellement compensé par la croissance des dépôts en France et en Allemagne.

Les opérations de mise en pension – hors trading sont en hausse, passant de 14,5 milliards EUR en 2025 à 18,0 milliards EUR en juin 2026, en raison d'une activité accrue sur les bons du Trésor au cours du premier semestre de l'année.

Le portefeuille de transaction est en hausse, passant de 18,4 milliards EUR en décembre 2025 à 19,5 milliards EUR en juin 2026 du fait de l'augmentation des volumes de négociation d'obligations d'État.

Les instruments dérivés sont restés stables à 33,2 milliards EUR en juin 2026 et 33,2 milliards EUR en décembre 2025.

Les dettes représentées par un titre sont ressortis en baisse à 12,0 milliards EUR en juin 2026 contre 14,1 milliards EUR en décembre 2025, en raison de l'échéance de certificats de dépôt et de titres à moyen terme.

Les passifs des groupes destinés à être cédés détenus en vue de la vente ont augmenté, passant de 10,6 milliards EUR en décembre 2025 à 13,7 milliards EUR en juin 2026. Les soldes en 2026 concernent les passifs des activités de conservation et d'administration de fonds en Allemagne et les passifs de HSBC Bank Malta p.l.c. Les soldes de 2025 concernent les passifs des activités de conservation et d'administration de fonds en Allemagne.

Fonds propres

Au 30 juin 2026, les fonds propres sont de 12,3 milliards EUR, en baisse par rapport aux 13,4 milliards EUR enregistrés au 31 décembre 2025 principalement en raison de la distribution de dividendes au premier semestre 2026.

Au 30 juin 2026, le ratio de fonds propres CET1 s'établit à 15,4 % et le ratio de capital total est de 20,4 %.

Liquidité et financement

Au 30 juin 2026, le ratio de liquidité moyen à court terme (Liquidity Coverage Ratio ou LCR) s'élève à 151 % et le ratio de financement à long terme (Net Stable Funding Ratio ou NSFR) s'élève à 160 %.

► Des informations supplémentaires sur les Risques de trésorerie sont disponibles à la page 29.

Rapprochement des indicateurs alternatifs de performance

Rendement des capitaux propres ordinaires moyens et rendement avant impôt des actifs moyens pondérés des risques

Le rendement des capitaux propres ordinaires moyens est calculé à partir du résultat net part du groupe attribuable aux actionnaires ordinaires (« résultats publiés ») divisé par les capitaux propres ordinaires moyens (« capitaux propres publiés ») au titre de la période. L'ajustement des résultats et des capitaux propres publiés exclut les montants attribuables aux intérêts minoritaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres (fonds propres additionnels de catégorie 1).

Le rendement avant impôt des actifs moyens pondérés des risques est calculé à partir du résultat avant impôt divisé par les actifs moyens pondérés des risques au titre de la période.

Rendement annualisé des capitaux propres moyens et rendement avant impôt des actifs moyens pondérés des risques

	Semestre se terminant au	
	30 juin 2026 m€	30 juin 2025 ¹ m€
Résultat net		
Résultat avant impôt au titre des activités poursuivies	387	442
Résultat avant impôt au titre des activités abandonnées	(213)	19
Résultat avant impôt	174	461
Résultat net part du groupe attribuable aux actionnaires ordinaires ²	(9)	306
Capitaux propres		
Capitaux propres ordinaires moyens ²	11 534	12 493
Actifs pondérés des risques		
Actifs moyens pondérés des risques ³	63 352	67 705
Ratio	%	%
Rendement annualisé des capitaux propres ordinaires moyens	(0,1)	4,9
Rendement avant impôt des actifs moyens pondérés des risques	0,3	0,7

1 Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées à la cession planifiée de la participation majoritaire de 70,03 % dans HSBC Bank Malta p.l.c.

2 Exclut les montants attribuables aux participations minoritaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres (fonds propres additionnels de catégorie 1).

3 Les montants comparatifs ont été retraités pour refléter l'impact d'une correction du total des actifs pondérés des risques liés à certaines opérations spécifiques.

Notations

HSBC Continental Europe est noté par trois des plus importantes agences : Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings.

	Standard & Poor's	Moody's	Fitch Ratings
Long terme – Dette Senior préférée	A+	Aa3	AA
Perspective	Positive	Stable	Stable
Notations court terme	A-1	P-1	F1+

Au premier semestre 2026, les notations de crédit de HSBC Continental Europe se sont améliorées : Standard & Poor's a relevé sa perspective de stable à positive et Fitch Ratings a revu sa notation à la hausse de AA- à AA suite à la publication de ses critères de notation bancaire actualisés. La notation de Moody's est restée inchangée.

Les réunions annuelles avec les agences de notation ont eu lieu en mai et juin 2026.

Risques

Synthèse des risques

Principaux ratios réglementaires (non audité)

	Au	
	30 juin 2026	31 décembre 2025
	%	%
Ratios de fonds propres¹		
Fonds propres de base de catégorie 1 (« CET1 »)	15,4	15,6
Fonds propres de catégorie 1 (« T1 »)	17,4	17,6
Fonds propres totaux	20,4	20,6
Ratio de levier	4,4	4,3
Ratios de liquidité		
Ratio de liquidité à court terme (LCR)	151	147
Ratio de financement à long terme (NSFR)	160	164

¹ Les montants comparatifs ont été retraités pour refléter l'impact d'une correction du total des actifs pondérés des risques liés à certaines opérations spécifiques.

Actifs pondérés des risques (par nature) (non audité)

	Actifs pondérés des risques		Exigence en fonds propres	
	30 juin 2026	31 décembre 2025	30 juin 2026	31 décembre 2025
	m€	m€	m€	m€
Risque de crédit ¹	44 894	46 109	3 591	3 688
Risque de contrepartie	6 227	5 472	498	438
Risque de marché	4 470	3 948	358	316
Risque opérationnel	7 624	7 624	610	610
Total Actifs pondérés des risques¹	63 215	63 153	5 057	5 052

¹ Les montants comparatifs ont été retraités pour refléter l'impact d'une correction du total des actifs pondérés des risques liés à certaines opérations spécifiques.

Facteurs de risque

HSBC Continental Europe a identifié une série de facteurs de risques affectant l'ensemble des activités de la Banque, dont certains sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité,

ses perspectives, sa situation financière, sa position en capital, sa réputation, ses résultats d'exploitation et/ou ses clients. Un résumé de ces facteurs de risques est présenté ci-dessous :

1 – Risques macroéconomiques et géopolitiques	2 – Risques prudentiels, réglementaires et juridiques du modèle économique de HSBC Continental Europe	3 – Risques liés aux opérations de HSBC Continental Europe	4 – Risques liés à la gouvernance et au contrôle interne de HSBC Continental Europe	5 – Risques liés à l'activité de HSBC Continental Europe	6 – Risques liés aux états financiers de HSBC Continental Europe
1.1 Risque lié à l'environnement macroéconomique actuel	2.1 Risque d'évolution du contexte réglementaire et juridique	3.1 Risque de modèle	4.1 Risque de gestion de données	5.1 Risque de qualité du crédit	6.1 Risque lié aux états financiers
1.2 Risque de liquidité	2.2 Risque fiscal	3.2 Risque lié aux systèmes informatiques	4.2 Risque stratégique	5.2 Risque de contrepartie	
1.3 Risque de marché		3.3 Risque de cybersécurité	4.3 Risque de confidentialité des données	5.3 Risque d'assurance	
1.4 Risque environnemental, social et de gouvernance		3.4 Risque de tiers	4.4 Risque de crime financier	5.4 Risque lié au personnel	
			4.5 Gestion des risques		

1 Risques macroéconomiques et géopolitiques

1.1 Les conditions économiques et de marché peuvent affecter défavorablement les résultats de HSBC Continental Europe.

Probabilité : très probable/Impact : élevé (inchangé par rapport à l'exercice 2025)

Les résultats de HSBC Continental Europe sont affectés par les bouleversements économiques, financiers et géopolitiques à l'échelle locale et mondiale. Des conditions économiques incertaines et des marchés volatils peuvent créer un environnement opérationnel difficile pour ses activités commerciales.

HSBC Continental Europe a connu dans le passé des pertes financières et opérationnelles sous l'effet du cycle économique, des crises financières et des guerres. Ses résultats, ses opérations et son modèle opérationnel ont été et pourraient être confrontés dans le futur aux facteurs de risques suivants :

- Cycle économique : la détérioration de la confiance des entreprises, des consommateurs et des investisseurs ainsi que la baisse des investissements et de la croissance de la productivité peuvent conduire à une récession économique et à une baisse de l'activité des clients. Un changement rapide de l'environnement économique peut également créer des conditions d'exploitation difficiles pour les institutions financières telles que HSBC et affecter les résultats de HSBC Continental Europe. La fragmentation mondiale, les perturbations commerciales et l'incertitude liée aux conflits peuvent peser sur la demande et les investissements, perturber les chaînes d'approvisionnement et augmenter les coûts pour les clients. Le maintien plus longtemps de taux d'intérêt élevés pourrait ralentir davantage la croissance et réduire les volumes de prêts et les revenus de commissions, tandis que la faiblesse des flux de trésorerie des entreprises pourrait accroître les dépréciations, les provisions et le risque de liquidité. L'incertitude économique pour HSBC Continental Europe pourrait également résulter de la situation économique en France et en Allemagne.
- Inflation et politique monétaire : la pression combinée des droits de douane, de l'inflation persistante et des taux d'intérêt restrictifs peut avoir un impact significatif sur la clientèle de HSBC Continental Europe, car ces facteurs peuvent peser sur le pouvoir d'achat réel et accroître les coûts de service de la dette. Les taux d'intérêt élevés peuvent affecter la note de crédit de ses clients et leur capacité à rembourser leur dette. Ils peuvent également impacter les actifs pondérés des risques (« RWA ») et la position en capital de HSBC Continental Europe, d'où un risque de hausse des charges pour pertes de crédit attendues (« ECL ») et de tensions de liquidité en raison, entre autres, de l'augmentation des retraits des clients. D'autres effets négatifs pourraient affecter les revenus de HSBC Continental Europe si les taux élevés devaient entraîner une baisse des volumes de prêts et des revenus de patrimoine et d'assurance. Et, s'ils venaient à baisser, les taux d'intérêt pourraient certes stimuler la demande de nouveaux prêts, mais aussi réduire les revenus de marges nettes d'intérêt. En Europe, l'inflation est restée contenue autour de 3 % ces derniers temps, mais le risque de nouveaux chocs énergétiques et d'approvisionnement persiste, ce qui pourrait compliquer l'évolution des taux directeurs et des conditions de financement.
- Stabilité financière : l'évolution des conditions économiques et des politiques crée un environnement plus incertain et plus volatil pour les marchés d'actifs. Les marchés financiers ont enregistré des gains importants à la faveur d'investissements massifs dans les secteurs de l'IA et de la technologie. Les investissements dans l'IA pourraient entraîner des gains de productivité et de croissance, et les valorisations élevées des marchés actions pourraient doper la croissance en générant des effets positifs sur la richesse. Toutefois, les valorisations élevées actuelles présentent un risque de correction brutale, c'est-à-dire qu'une valorisation élevée pourrait ultérieurement être corrigée par une réduction significative de cette valorisation. Ce risque pourrait être amplifié par une concentration croissante dans certains secteurs (notamment de l'exposition à l'IA et aux technologies) et par le développement du crédit privé, qui opère généralement avec moins de transparence et en dehors des cadres réglementaires et de divulgation traditionnels. Une réévaluation rapide des prix, une réduction de la liquidité du marché ou un durcissement des conditions de

financement pourraient avoir un impact négatif sur le profil de risque et les résultats de HSBC en augmentant la vulnérabilité financière des clients et en diminuant la valeur des garanties et autres créances.

- Politique budgétaire et niveaux élevés de dette publique : sur les marchés développés, les niveaux de dette publique augmentent sous l'effet de la hausse du coût des aides sociales et des dépenses de défense et de transition climatique. Dans ce contexte marqué par un ralentissement de la croissance mondiale et de durcissement budgétaire qui reste limité, les coûts d'emprunt de certains pays pourraient de nouveau augmenter. Cela pourrait avoir un impact négatif sur la capacité budgétaire et la soutenabilité de la dette des émetteurs souverains fortement endettés. L'exposition de HSBC Continental Europe à de tels États ou à des parties liées pourrait lui faire subir des pertes. Par ailleurs, la dégradation des notes souveraines externes et/ou l'augmentation désordonnée des coûts de financement à long terme des États pourraient augmenter le coût du financement pour HSBC et/ou limiter l'accès au financement du marché, ce qui aurait un impact négatif sur les marges d'intérêt et la liquidité.
- Risque géopolitique, fragmentation mondiale et perturbations commerciales : les risques géopolitiques restent élevés. Les conflits peuvent alimenter l'incertitude, perturber les approvisionnements en énergie et autres ressources essentielles, et contribuer à une inflation plus élevée et à un ralentissement de la croissance mondiale. Les sanctions, la divergence des agendas politiques et la fragmentation des réglementations peuvent accroître les risques transfrontaliers et la complexité de la conformité, et contribuer à la volatilité des marchés. Les perturbations commerciales pourraient affecter les chaînes d'approvisionnement et les clients dans tous les secteurs, avec des répercussions de second et de troisième ordre susceptibles d'apparaître, telles qu'une demande plus faible, des tensions dans les secteurs dépendants du commerce ou à forte intensité énergétique, et un durcissement des conditions de financement.
- Numérisation et progrès technologique : la numérisation croissante, l'adoption de nouvelles technologies de paiement (y compris les actifs numériques et les fonctionnalités associées) et le déploiement à grande échelle de l'IA peuvent accroître les risques auxquels HSBC est exposé. Cela peut renforcer son exposition à la fraude, aux cyber-risques, aux pertes de données, aux rançongiciels et aux menaces étatiques, mais aussi renforcer sa dépendance vis-à-vis des tiers ainsi que l'importance de la résilience technologique.
- Environnement, Social et Gouvernance (ESG) : les risques ESG peuvent être influencés par des agendas politiques divergents, une réglementation et des attentes de surveillance complexes et transfrontalières, ainsi que par la fréquence accrue de phénomènes météorologiques extrêmes. Ces facteurs pourraient impacter l'environnement opérationnel des clients, la valeur de leurs actifs et leur solvabilité, et accroître les risques juridiques, de conformité et opérationnels.

Une évolution défavorable du contexte économique, financier ou géopolitique actuel, y compris en lien avec les facteurs susmentionnés, pourrait entraîner :

- des pertes idiosyncrasiques : les estimations de dépréciation tentent d'évaluer les effets des risques économiques, financiers et géopolitiques dans leur ensemble, mais les pertes de crédit de certaines expositions spécifiques, avec des caractéristiques idiosyncrasiques qui les rendent particulièrement sensibles aux risques décrits ci-dessus, peuvent ne pas être entièrement prises en compte dans les estimations de HSBC Continental Europe ;
- une dépréciation sectorielle : l'évolution des conditions économiques, des politiques et des coûts de financement peut entraîner une détérioration de certains secteurs et industries. Certains secteurs dans différents pays pourraient être visés par des surtaxes douanières importantes, qui auraient des répercussions sur l'ensemble de l'industrie. En outre, la volatilité et les concentrations liées aux valorisations (notamment dans le secteur de l'IA et des technologies) peuvent accroître le risque de tensions à l'échelle de secteurs entiers ;

- une réduction de la demande de crédit : la demande d'emprunt de la part de clients solvables peut diminuer en période de récession ou lorsque l'activité économique ralentit ou reste modérée ;
- un durcissement des conditions du marché financier : la capacité de HSBC Continental Europe à emprunter auprès d'autres institutions financières ou à s'engager dans des opérations de financement pourrait être affectée négativement par une perturbation du marché ; et
- un impact sur l'écart d'acquisition (goodwill) et les immobilisations incorporelles : une évolution des perspectives économiques et géopolitiques pourrait modifier la valeur recouvrable des actifs et nécessiter une dépréciation de certains éléments du bilan, tels que l'écart d'acquisition.

Les provisions pour pertes de crédit sont constituées conformément aux calculs des pertes de crédit attendues de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » (IFRS 9), qui s'appuient sur des scénarios prospectifs intégrant les risques économiques et financiers détaillés ci-dessus.

- Pour plus d'informations concernant les scénarios économiques de HSBC Continental Europe, y compris le scénario Central, veuillez consulter la section « Incertitude dans la mesure et analyse de sensibilité des ECL » à la page 23.

Les prévisions restent incertaines, et l'évolution des conditions économiques et la matérialisation de certains risques clés pourraient réduire la précision du scénario Central. Les prévisions de ces dernières années ont été sensibles à l'évolution de la politique économique et financière, à l'état des chaînes d'approvisionnement, aux attentes en matière de politique monétaire, aux perturbations commerciales et aux perspectives d'inflation.

De plus, une incertitude demeure en ce qui concerne l'adéquation des modèles de HSBC Continental Europe pour refléter les pertes de crédit liées aux risques émergents (notamment la réévaluation rapide des secteurs, les répercussions du crédit privé et la fragmentation géopolitique), qui ne sont pas pris en compte dans l'historique des pertes de ses modèles, ou pour distinguer les risques de certains secteurs ou portefeuilles spécifiques. Les résultats des modèles financiers continuent d'être contrôlés et des ajustements à dire d'expert sont utilisés lorsque les ECL modélisées ne reflètent pas intégralement les risques identifiés et les incertitudes connexes, ou pour tenir compte des derniers événements. Néanmoins, les résultats des modèles peuvent ne pas refléter avec précision les effets des risques économiques, financiers et géopolitiques complexes.

- Pour plus d'informations sur la manière dont les modèles ont été impactés par une hausse de l'inflation ou des taux d'intérêt, voir également le Facteur de risque 3.1 – « HSBC Continental Europe pourrait subir des pertes ou se voir imposer de détenir du capital supplémentaire en raison de limites ou de faiblesses de ses modèles ».

HSBC Continental Europe continue d'évaluer l'impact des événements géopolitiques et macroéconomiques.

- Pour plus d'informations, veuillez également vous référer aux sections « Contexte économique » à la page 4 et « Perspectives économiques » de la page 5.

Des incertitudes importantes subsistent quant à l'évaluation de la durée et de l'impact de l'environnement macroéconomique actuel.

1.2 La liquidité ou un accès rapide aux fonds sont essentiels à l'activité de HSBC Continental Europe.

Probabilité : peu probable/Impact : élevé (inchangé par rapport à l'exercice 2025).

La capacité de la Banque à emprunter, sur une base sécurisée ou non, et le prix à payer pour le faire peuvent être affectés par l'augmentation des taux d'intérêt ou des spreads de crédit, la disponibilité du crédit, les obligations réglementaires en matière de liquidité ou encore la perception du risque relatif au Groupe HSBC dans son ensemble, à HSBC Continental Europe en particulier ou à l'ensemble du secteur bancaire, ainsi que la solvabilité perçue ou réelle de la Banque.

Les dépôts et comptes d'épargne à vue ou à court terme représentent une part importante du financement de la Banque, et HSBC Continental Europe attache une importance particulière au maintien de leur stabilité. La stabilité de ces dépôts dépend de la

préservation de la confiance des investisseurs dans la solidité financière et la liquidité de HSBC Continental Europe et en sa capacité à proposer une rémunération transparente correspondant aux niveaux du marché.

Les dépôts ont toujours été une source stable de financement pour HSBC Continental Europe et ce, y compris dans des situations de crise économique, mais cela pourrait, dans un scénario extrême, ne plus être le cas.

HSBC Continental Europe recourt également aux marchés financiers pour financer la réduction des déséquilibres de maturité et de devises entre actifs et passifs, et pour participer au financement de ses activités de crédit et de marché.

Toute incapacité à obtenir un financement sur les marchés des capitaux d'emprunt à long ou à court terme non garantis, ou à accéder aux marchés des prêts garantis, pourrait avoir un effet défavorable important sur la liquidité de HSBC Continental Europe.

Une conjoncture économique défavorable, des marchés perturbés ou des évolutions réglementaires pourraient augmenter le coût de financement ou rendre plus difficile l'accès de HSBC Continental Europe aux marchés financiers dans le cadre de son activité courante ou de son développement.

Si la Banque se trouvait dans l'incapacité de se financer par les dépôts de la clientèle et/ou sur les marchés financiers, son niveau de liquidité pourrait s'en trouver affecté négativement. Dans ce scénario extrême, elle pourrait se trouver en difficulté pour honorer les demandes de retrait des dépôts de la clientèle, pour rembourser ses emprunts à l'échéance, pour fournir le financement des lignes de crédit confirmées ou de contrats d'assurance ou pour financer de nouveaux prêts ou investissements. La Banque pourrait devoir liquider certains actifs non grevés afin de faire face à ses engagements.

Dans un environnement de faible liquidité, certains actifs pourraient être difficilement cessibles, ou à un prix réduit, ce qui pourrait affecter négativement l'activité, les perspectives, la situation financière, la position en capital et les résultats d'exploitation de HSBC Continental Europe. Il est difficile d'anticiper de manière fiable des changements dans les possibilités d'accès au financement et l'étendue de leurs conséquences possibles.

Néanmoins, un certain nombre d'actions et de procédures, y compris des actions commerciales et des actions de participation aux opérations de refinancement de la banque centrale, sont prévues et possibles en cas de crise de liquidité et constituent le Plan de redressement de HSBC Continental Europe.

HSBC Continental Europe évalue l'adéquation de son appétence au risque en complétant le scénario réglementaire du ratio de liquidité à court terme par des tests de liquidité internes. Ces tests lui permettent de valider les scénarios de stress favorables à une poursuite de l'activité via une analyse du domaine de risque probable ou à fort impact sur son activité.

HSBC Continental Europe s'appuie sur des indicateurs internes de stress de liquidité, calculés quotidiennement. Ces indicateurs, complémentaires au LCR réglementaire, procurent à la Banque un outil supplémentaire pour la gestion quotidienne de la liquidité. Les hypothèses et résultats de ces tests de résistance internes sont revus par le comité Asset, Liability and Capital Management Committee (« ALCO ») et présentés dans le rapport sur le processus interne d'évaluation de l'adéquation de la liquidité (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process), soumis au Conseil d'Administration.

1.3 Les fluctuations du marché peuvent réduire les revenus de HSBC Continental Europe ou la valeur de ses portefeuilles.

Probabilité : probable/Impact : moyen (inchangé par rapport à l'exercice 2025).

Les activités de HSBC Continental Europe sont par nature exposées aux risques provenant des marchés financiers mais également de l'économie en général, ce qui inclut les variations et les accès de volatilité affectant les taux d'intérêt, les taux d'inflation, les spreads de crédit, les taux de change ainsi que les prix des marchés d'actions et d'obligations. À cela s'ajoute le risque que les clients n'agissent

pas selon les hypothèses d'activité, de valorisation et de couverture adoptées par HSBC Continental Europe.

Les prix du marché peuvent s'avérer volatils et leurs mouvements, peuvent affecter sensiblement plusieurs secteurs majeurs. À titre d'exemple, les activités bancaires et de trading sont sensibles aux risques de taux, de change, d'actions, d'inflation et de spread de crédit.

Les fluctuations des taux d'intérêt, c'est-à-dire les spreads interbancaires versus les taux officiels et les courbes de rendement, affectent le différentiel de taux entre prêt et emprunt. Les risques de volatilité des marchés ou de modification des niveaux de marges demeurent élevés.

La concurrence sur certains produits présents en portefeuille, tels que les prêts ou les dépôts, peut limiter la capacité de HSBC Continental Europe à modifier les taux d'intérêt proposés à ses clients, malgré les fluctuations de taux observées sur les marchés.

L'activité d'assurance de HSBC Continental Europe à Malte est exposée au risque que les fluctuations du marché entraînent des asymétries entre les passifs et les actifs d'investissement sur lesquels ces passifs sont adossés. Les risques de marché peuvent affecter ses produits d'assurance de bien des manières en fonction du produit et du contrat associé. Par exemple, les écarts de rendement ou d'échéance entre les actifs et les passifs génèrent des risques de taux d'intérêt. Certains de ces risques sont supportés directement par le client, d'autres par l'activité d'assurance, leur excédent de fonds propres étant investi sur les marchés. De plus, certains contrats d'assurance prévoient des garanties et des options dont la valeur augmente dans un contexte de marchés financiers défavorables. L'activité d'assurance court le risque de supporter le coût de ces garanties et options. La performance des marchés financiers peut donc avoir un effet direct sur la valeur intégrée dans les contrats d'assurance et d'investissement et sur ses résultats d'exploitation, sa situation financière et ses perspectives.

► Pour plus d'informations, consultez également la section « Les risques de marché (au premier semestre 2026) » à la page 32.

1.4 HSBC Continental Europe est soumis à des risques financiers et non financiers associés aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »), tels que les risques liés au changement climatique et à la nature ou les questions liées aux droits humains.

Probabilité : probable/Impact : moyen (inchangé par rapport à l'exercice 2025).

Les risques ESG, tels que le changement climatique, l'impact de la société sur la nature et les questions relatives aux droits humains, affectent la Banque ainsi que la société au sens large.

Des risques de crédit, des pertes sur opérations de marché, des impacts sur la liquidité ou sur les portefeuilles immobiliers peuvent survenir si des évolutions réglementaires, législatives ou technologiques liées au climat et à l'environnement affectent les modèles économiques des clients, ou si des événements climatiques extrêmes perturbent ou interrompent leurs opérations, entraînant des difficultés financières pour les clients ou la dépréciation de leurs actifs, et impactant leur capacité à rembourser leurs dettes ou à obtenir une assurance. Les clients peuvent constater que leur modèle économique ne s'aligne pas sur une économie neutre en carbone, ou subir des perturbations opérationnelles ou une dégradation de leurs actifs en raison d'événements climatiques extrêmes ou de la détérioration des services écosystémiques.

Le risque opérationnel peut également augmenter si des événements climatiques extrêmes affectent les opérations et les installations critiques de HSBC Continental Europe.

Des risques de conformité réglementaire, juridiques, de conduite et de réputation peuvent découler du rythme, de l'ampleur et de la complexité croissantes des attentes réglementaires liées au climat et à la nature, notamment en matière de gestion des risques climatiques et naturels, ainsi que des variations dans les standards et taxonomies externes de reporting ESG, nécessitant une mise en œuvre dans des délais courts.

Ces risques peuvent également résulter des choix de la Banque concernant le soutien apporté à ses clients dans les secteurs fortement émetteurs lors de leur transition vers la neutralité carbone, les préférences des différentes parties prenantes concernant l'approche du Groupe HSBC pour cette transition et si les progrès réalisés dans l'atteinte des ambitions, objectifs et engagements ESG du Groupe HSBC sont jugés insuffisants.

Des risques supplémentaires peuvent survenir si la Banque formule, sciemment ou non, des déclarations inexactes, peu claires, trompeuses ou non fondées concernant la durabilité auprès de ses parties prenantes.

Des risques liés à la publication d'informations financières concernant le climat et l'ESG par HSBC Continental Europe peuvent se matérialiser en raison des limites des modèles et de la qualité et cohérence limitées des données disponibles. Cette situation expose la Banque au risque de s'appuyer sur des données et modèles incomplets ou inexacts, pouvant conduire à des prises de décision sous-optimales. À mesure que les méthodologies, données, scénarios et standards sectoriels évoluent avec les pratiques de marché, la réglementation ou les avancées scientifiques, la capacité de la Banque à collecter et traiter les données requises peut être mise à l'épreuve, exposant HSBC Continental Europe à un risque de reporting financier concernant ses publications ESG. Ces évolutions pourraient également nécessiter des révisions de ses cadres de mesure internes et des données publiées, notamment sur les émissions financées, rendant les comparaisons d'une année sur l'autre difficiles. Cela pourrait amener le Groupe à réévaluer ses progrès vers ses ambitions, objectifs et engagements ESG à l'avenir, entraînant des risques de réputation, de conformité réglementaire et juridiques.

Au-delà des risques liés au climat et à la nature, le risque relatif aux droits humains est identifié comme l'un des principaux moteurs du risque social. Les entreprises sont attendues sur leur transparence quant à leurs efforts pour identifier et répondre au risque d'impacts négatifs sur les droits humains découlant de leurs activités et relations commerciales. Un défaut de gestion de ce risque peut avoir des conséquences négatives sur les personnes et les communautés, ce qui peut à son tour entraîner des risques de réputation, de conformité réglementaire et juridiques pour HSBC Continental Europe.

Si l'un des risques évoqués venait à se matérialiser, cela pourrait avoir des impacts financiers et non financiers pour HSBC Continental Europe, pouvant, à terme, avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, sa réputation, ses perspectives et sa stratégie.

2 Risques prudentiels, réglementaires et juridiques du modèle économique de HSBC Continental Europe

2.1 HSBC Continental Europe est soumis à de nombreuses exigences légales et réglementaires, qu'elles soient nouvelles ou déjà en vigueur, et peut être exposé – au moins à titre transitoire – à un risque de non-conformité.

Probabilité : très probable/Impact : élevé (inchangé par rapport à l'exercice 2025).

Les activités de HSBC Continental Europe sont soumises à la réglementation, aux politiques, aux codes de bonnes pratiques et à leur interprétation sur les marchés sur lesquels HSBC Continental Europe exerce ses activités.

Les domaines spécifiques dans lesquels les changements réglementaires et les attentes accrues en matière de surveillance pourraient avoir un effet défavorable significatif sur HSBC Continental Europe, son activité, sa situation financière, ses résultats d'exploitation, ses perspectives, sa position en capital, sa réputation et sa stratégie comprennent, sans s'y limiter, les domaines regroupés ci-dessous en thèmes prudentiels et non prudentiels.

Thèmes prudentiels et connexes

Ces dernières années, les régulateurs et les gouvernements se sont focalisés sur la réforme de la réglementation prudentielle du secteur des services financiers et sur la manière dont les activités des services financiers sont menées. Les mesures prises comprennent des exigences renforcées en matière de fonds propres, de liquidité et de financement, la séparation ou l'interdiction de certaines activités par les banques, des changements dans la conduite des activités sur les marchés de capitaux, l'introduction de prélèvements fiscaux et de taxes sur les transactions et des changements dans les pratiques de rémunération. Voici des exemples spécifiques de telles mesures et initiatives :

- Attentes accrues en matière de surveillance du fait des obligations de déclaration réglementaires croissantes et de plus en plus complexes, y compris les attentes relatives à l'intégrité des données ainsi qu'à la gouvernance et aux contrôles associés. Pour répondre à ces attentes, HSBC Continental Europe a établi un programme visant à renforcer ses processus de déclaration réglementaire et à les rendre plus durables. Ce programme inclut une amélioration des données, de la cohérence et des contrôles ;
- Effets financiers du risque climatique et d'autres changements liés aux critères ESG, qui sont intégrés dans le cadre prudentiel mondial, y compris les risques physiques liés au changement climatique et les risques de transition résultant du passage à une économie bas carbone ;
- Inquiétudes accrues en matière de surveillance en ce qui concerne la croissance des marchés privés et leur interconnexion avec les banques.

Thèmes non prudentiels et connexes

Concernant les risques non financiers, l'attention se porte sur les pratiques commerciales (y compris les clients et les marchés), la résilience opérationnelle et cyber, l'IA, les bouleversements numériques et technologiques, les critères ESG, les paiements et la criminalité financière, y compris :

- Attention croissante portée par les régulateurs, les organismes internationaux et autres décideurs politiques sur les pratiques commerciales des banques, qui consistent à traiter équitablement les clients, à promouvoir une concurrence efficace et à garantir un fonctionnement ordonné et transparent des marchés financiers. HSBC Continental Europe continue également de se focaliser sur la culture et le comportement de ses employés, sur le signalement et sur l'inclusion ;
- Attentes et exigences réglementaires élevées en ce qui concerne divers aspects de la résilience opérationnelle et cyber, et les risques de tiers, y compris l'attention constante portée à la réponse des institutions aux perturbations opérationnelles ;
- Attentes et exigences réglementaires relatives à l'utilisation de l'IA, y compris en ce qui concerne la mise en œuvre de la loi européenne sur l'IA ;
- Accent porté par les autorités de réglementation et de surveillance sur l'adoption technologique et le déploiement numérique dans une optique de protection des clients, y compris l'utilisation des actifs et monnaies numériques et les risques liés aux technologies financières au sens large ;
- Conformité avec les exigences existantes et futures de divulgation et de gestion des risques ESG applicables aux banques et aux entreprises de façon plus générale, en particulier celles relatives au changement climatique, aux plans de transition, à l'écoblanchiment et à la diligence raisonnable des chaînes d'approvisionnement (telles que les propositions d'amendement au règlement SFDR, à la CSRD et à la CSDDD dans l'UE) ;
- Changement en continu à l'échelle mondiale des exigences réglementaires et de surveillance des services de paiement et des infrastructures connexes, notamment des changements à venir dans l'UE suite à la Directive sur les services de paiement 3 (« DSP3 ») et au Règlement sur les services de paiement associé, qui sont censés entrer en vigueur en 2026 ; et
- Les attentes continues en matière de la gestion des risques émergents de criminalité financière et de leur impact sur les clients, la gestion des conflits de lois et des divergences d'approche entre les régimes juridiques et réglementaires, et la

mise en œuvre de sanctions et de restrictions commerciales de plus en plus complexes.

- La directive CRD 6 s'applique depuis le 11 janvier 2026, sous réserve des dispositions générales en vigueur en matière de surveillance bancaire, tandis que le nouveau régime de l'UE applicable aux succursales d'entreprises de pays tiers – y compris les exigences relatives à l'agrément des succursales d'entreprises de pays tiers prévues à l'article 21 quater et les étapes transitoires associées – s'appliquera à compter du 11 janvier 2027.

2.2 HSBC Continental Europe, ses succursales et ses filiales sont soumises à des risques fiscaux dans les pays où ces entités sont établies.

Probabilité : probable/Impact : moyen (inchangé par rapport à l'exercice 2025).

HSBC Continental Europe, ses succursales et ses filiales sont sujets à la substance et à l'interprétation du droit fiscal dans tous les pays où ces entités sont établies, elles font donc l'objet de contrôles réguliers de la part des autorités fiscales à cet égard.

L'interprétation ou l'application par la Banque de ces règles de droit peuvent parfois différer de celles faites par les autorités fiscales. HSBC Continental Europe, ses succursales et ses filiales constituent des provisions des sommes potentiellement dues, calculées sur la base des montants que ces sociétés s'attendent à devoir payer aux autorités fiscales suite à cette divergence d'appréciation. Les montants finalement acquittés peuvent différer sensiblement des montants provisionnés en fonction de la décision finale des autorités fiscales.

Par suite des restructurations importantes et notamment de la réorganisation des activités intervenues ces dernières années, le risque lié au prix de transfert a augmenté pour la Banque. À cet égard, HSBC Continental Europe s'assure de sa conformité avec les règles de prix de transfert en vigueur dans chaque pays afin de limiter le risque fiscal. Cependant, les prix de transfert restent un sujet de préoccupation particulière de la part des autorités fiscales. Le suivi de la position adoptée par les autorités fiscales est important, compte tenu de la vérification systématique par les autorités fiscales des principes appliqués aux transactions intragroupe des groupes internationaux.

En 2023, le Parquet national financier français (« PNF ») a ouvert une enquête sur HSBC Continental Europe et la succursale parisienne de HSBC Bank plc pour des soupçons de fraude fiscale en lien avec la retenue à la source sur les dividendes versés au titre de certaines activités de trading. En janvier 2026, HSBC Bank plc a conclu un accord avec le PNF pour clôturer l'enquête visant HSBC Continental Europe, laquelle a été classée sans suite.

HSBC Bank plc et la succursale allemande de HSBC Continental Europe continuent de coopérer avec le ministère public allemand concernant des enquêtes portant sur de nombreuses institutions financières et leurs employés et relatives au régime de retenue à la source sur les dividendes appliqué à certaines activités de trading.

Sur la base des faits actuellement connus, il n'est pas possible à ce stade pour HSBC de prédire l'issue de cette affaire, notamment son calendrier ou tout impact éventuel sur HSBC qui pourrait être significatif.

HSBC Continental Europe reste attentif aux dernières modifications de la législation fiscale française à des fins de conformité et a poursuivi le renforcement de ses contrôles internes.

Il convient également de noter que les règles fiscales deviennent de plus en plus complexes et continuent d'évoluer. Les changements apportés aux règles fiscales internationales peuvent créer des risques supplémentaires pour toutes les banques, y compris HSBC Continental Europe.

Le 20 juin 2023, une loi a été adoptée au Royaume-Uni, juridiction de l'entité mère ultime de HSBC Continental Europe : HSBC Holdings plc. Cette loi réforme de manière substantielle les règles fiscales existantes. Elle y intègre le corpus de règles de l'impôt minimum mondial du « Pilier 2 » du Cadre inclusif de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (« BEPS »), avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024. À la fin de

l'année 2023, une loi a également été adoptée en France afin d'y transposer ces nouvelles règles ainsi qu'un impôt national complémentaire qualifié, avec une entrée en vigueur également au 1^{er} janvier 2024. Des règles similaires ont également été mises en place dans toute l'Europe continentale, et notamment là où HSBC Continental Europe opère.

En application de ces règles, un impôt complémentaire est dû lorsque le taux effectif d'imposition des activités du Groupe, calculé sur la base des principes définis par les règles du Pilier 2 de l'OCDE, est inférieur à 15 %.

HSBC Continental Europe et la plupart de ses succursales relevaient du périmètre du régime de « safe harbour » du Pilier 2 et, à ce titre, aucun impôt complémentaire, ni aucune déclaration connexe n'ont été requis dans ces juridictions. Les informations pertinentes ont été incluses dans la Déclaration d'informations GloBE (« GIR ») du Groupe. Lorsque des déclarations locales étaient nécessaires, elles ont été effectuées dans les délais impartis et la succursale irlandaise a déclaré et payé un impôt complémentaire de 2,2 millions EUR (2,4 millions USD).

3 Risques liés aux opérations de HSBC Continental Europe

3.1 HSBC Continental Europe pourrait subir des pertes ou se voir imposer de détenir du capital supplémentaire en raison de limites ou de faiblesses de ses modèles.

Probabilité : très probable/Impact : élevé (inchangé par rapport à l'exercice 2025).

Dans le cadre de la gestion de son activité, HSBC Continental Europe utilise des modèles à des fins diverses, notamment pour le calcul du capital réglementaire et la production de rapports financiers, le calcul des pertes de crédit attendues selon la norme IFRS 9, les autorisations de crédit, les analyses de scénarios extrêmes, la gestion de trésorerie, la gestion de la criminalité financière et du risque de fraude.

HSBC pourrait subir les conséquences négatives de décisions pouvant conduire à des actions de la part de la Direction, sur la base de modèles conçus, mis en œuvre ou utilisés de manière inappropriée, si un résultat modélisé est mal interprété, ou utilisé en dehors du cadre prévu, ou du fait de l'incertitude inhérente à l'estimation de résultats futurs.

Les risques découlant de l'utilisation de modèles pourraient avoir un effet défavorable important sur l'activité, la situation financière, les résultats d'exploitation, les perspectives, la situation du capital et la réputation de HSBC Continental Europe.

L'utilisation de modèles par les banques fait l'objet d'une surveillance stricte de la part des autorités de régulation, en particulier en ce qui concerne les modèles internes utilisés pour le calcul du capital réglementaire. Si les attentes réglementaires relatives aux modèles de capital ne sont pas satisfaites dans les délais ou si ces modèles font l'objet de commentaires négatifs de la part des régulateurs, HSBC Continental Europe pourrait être obligé de détenir des fonds propres supplémentaires.

Le risque de modèle reste un élément d'attention clé compte tenu de la surveillance réglementaire dans ce domaine.

Les modèles IFRS 9 peuvent générer des résultats qui n'évaluent pas avec précision le niveau réel de la qualité de crédit. Afin de calculer une évaluation plus réaliste des actifs, des contrôles compensatoires, tels que des ajustements de gestion post-modèle basés sur le jugement d'experts, peuvent s'avérer nécessaires. Ces contrôles compensatoires nécessitent un degré important de jugement et d'hypothèses. Il existe un risque que les résultats réels futurs diffèrent de ces jugements et hypothèses. À plus long terme, les modèles devront probablement être redéveloppés pour tenir compte des effets de l'évolution des taux et des marchés financiers.

► Pour plus d'informations sur les actifs pondérés des risques au 30 juin 2026, veuillez vous référer au tableau « Présentation des montants des expositions pondérées du risque » du document Pilier 3 de HSBC Continental Europe. Une proportion significative de ces montants est calculée par des modèles internes.

De même, la Banque utilise des modèles pour calculer la juste valeur de certains instruments financiers dont le prix n'est pas directement observable sur une plateforme de négociation, comme les instruments dérivés négociés de gré à gré (« OTC »). Dans ces cas, les modèles calculent une juste valeur en partant des prix d'instruments financiers similaires observables.

Ces modèles peuvent utiliser uniquement des données observables (comptabilisation de la juste valeur de « Niveau 2 ») ou, dans certains cas, des données non observables qui sont alors estimées de façon prudente (comptabilisation de la juste valeur de « Niveau 3 »).

L'adoption d'approches de modélisation plus sophistiquées, incluant l'intelligence artificielle, aussi bien par HSBC Continental Europe que par le secteur des services financiers pourrait également entraîner une augmentation du risque de modèle qui devra être géré en conformité avec la loi européenne sur l'IA.

HSBC Continental Europe s'est également engagé à modifier ses activités commerciales pour gérer les défis liés au climat et au développement durable, ce qui a une incidence sur le risque de modèle. Les modèles jouent un rôle important dans la gestion des risques et l'établissement de rapports financiers sur les risques liés au climat. La modélisation des risques liés au climat pose des défis spécifiques, tels que l'incertitude autour des effets du changement climatique à long terme et l'absence de données fiables et qualitatives sur le climat.

3.2 Les activités de HSBC Continental Europe sont largement dépendantes de ses systèmes informatiques.

Probabilité : probable/Impact : élevé (inchangé par rapport à l'exercice 2025).

HSBC Continental Europe opère dans un paysage technologique vaste et complexe, qui doit rester résilient pour soutenir les clients et les marchés à l'échelle mondiale. Des risques peuvent survenir lorsque la technologie n'est pas correctement comprise, maintenue ou développée.

La fiabilité et la sécurité de l'infrastructure informatique de HSBC Continental Europe sont indispensables aux activités de la Banque, à la prestation de services financiers à ses clients et à la protection de la marque HSBC.

Le bon fonctionnement des systèmes de paiement, de contrôle financier, de gestion des risques, d'analyse et de reporting du crédit, de comptabilité, de service client et autres systèmes informatiques, ainsi que des réseaux de télécommunication avec les principaux centres de traitement des données, est vital pour les opérations de HSBC Continental Europe.

Une défaillance des systèmes essentiels, une indisponibilité prolongée de services ou une atteinte importante à la sécurité des données, en particulier de données clients confidentielles, pourrait compromettre la capacité de HSBC Continental Europe à servir ses clients. Cela pourrait entraîner des violations de réglementations et porter atteinte à son activité et à sa marque à long terme, avec un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats d'exploitation, ses perspectives et sa réputation.

En 2025, six incidents informatiques (y compris des incidents impliquant des tiers) ont été signalés aux régulateurs locaux, conformément au processus révisé de gestion des incidents qui s'aligne sur les exigences de la loi DORA entrée en vigueur en janvier 2025.

► Pour plus d'informations, consultez le Facteur de risque intitulé « Les activités de HSBC Continental Europe s'appuient sur des fournisseurs et des prestataires de services externes et internes ».

HSBC continue à investir dans la fiabilité de ses infrastructures technologiques afin d'harmoniser les systèmes informatiques au sein de HSBC Continental Europe et d'améliorer le dispositif de contrôle au sein du périmètre informatique.

3.3 HSBC Continental Europe reste exposé à un large éventail de risques de cybersécurité qui impactent et/ou sont facilités par l'usage de la technologie.

Probabilité : probable/Impact : élevé (inchangé par rapport à l'exercice 2025).

La menace de cyberincidents reste une préoccupation pour HSBC Continental Europe comme pour l'ensemble du secteur financier et pour d'autres secteurs. Face à l'évolution des cybermenaces, l'incapacité de HSBC Continental Europe à protéger ses opérations pourrait entraîner des perturbations pour ses clients et ses activités, ainsi que des pertes financières ou des pertes de données sensibles. Cela pourrait, entre autres risques, avoir un impact négatif sur les clients de la Banque et sur sa propre réputation.

Des adversaires tentent d'atteindre leurs objectifs en compromettant les systèmes de HSBC et de tierces parties liées. Ils utilisent des techniques telles que des logiciels malveillants (y compris des rançongiciels), l'exploitation de vulnérabilités connues et non publiées (zero day) dans les logiciels, les courriels d'hameçonnage, le déni de service distribué ainsi que l'atteinte potentiellement physique des locaux ou la coercition du personnel. Les clients peuvent également être soumis à ces techniques de cyberattaque en constante évolution. HSBC Continental Europe, comme d'autres institutions financières, enregistre de nombreuses tentatives d'atteinte à sa cybersécurité.

Les risques de cybersécurité vont continuer à s'accroître, en raison de l'augmentation continue des services fournis sur Internet ; de la dépendance croissante aux produits, applications et solutions de stockage de données basés sur Internet ; et du recours accru à des modèles de travail hybrides par les employés de HSBC, par ses contractuels ainsi que par ses fournisseurs de services tiers et leurs sous-traitants.

Le non-respect par HSBC de ses politiques, procédures ou contrôles de cybersécurité, des infractions de la part du personnel, ou des erreurs humaines, de gouvernance ou technologiques pourraient également compromettre la capacité de HSBC Continental Europe à se défendre contre des cyberattaques. Si l'un de ces risques de cybersécurité devait se matérialiser, il pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les clients, l'activité, la situation financière, les résultats d'exploitation, les perspectives et la réputation de HSBC Continental Europe.

Il n'y a eu aucun incident « cyber » significatif ayant eu une incidence sur les clients ou les opérations de HSBC Continental Europe au premier semestre 2026, grâce aux contrôles en place et malgré les nombreuses attaques observées quotidiennement. Cependant, le risque demeure que de futures cyberattaques, qu'elles soient directes ou indirectes via un fournisseur, puissent avoir un effet négatif important sur l'activité de HSBC Continental Europe, sa situation financière, ses résultats d'exploitation, ses perspectives et sa réputation.

3.4 Les activités de HSBC Continental Europe s'appuient sur des fournisseurs et des prestataires de services externes et internes.

Probabilité : probable/Impact : élevé (en hausse par rapport à l'exercice 2025, précédemment moyen).

Conformément à sa stratégie de risque lié à l'externalisation et aux fournisseurs tiers de technologies de l'information et de communication (TIC), HSBC Continental Europe s'appuie sur des tiers externes et internes pour fournir des biens et des services. Les activités externalisées sont multiples et comprennent, par exemple, le reporting, la gestion des risques et la conservation de titres. Les prestataires internes sont basés sur différents continents, ce qui garantit une continuité de l'activité entre les différents sites. Parmi les succursales et les filiales de HSBC Continental Europe, la France (filiales françaises incluses) est le pays qui externalise le plus de prestations essentielles, suivie par Malte et le Luxembourg.

Le recours à des fournisseurs et prestataires de services tiers par les institutions financières fait l'objet d'une attention particulière de la part des régulateurs. Cela inclut la manière dont les décisions d'externalisation sont prises, la manière dont les relations clés sont gérées et la compréhension par HSBC Continental Europe des dépendances vis-à-vis des tiers et de leur impact sur la prestation de services.

Les risques liés aux tiers et aux chaînes d'approvisionnement, notamment les incidents opérationnels, l'instabilité financière, les cyberattaques et les tensions géopolitiques, sont importants et complexes à gérer. Les cyberattaques ciblant les prestataires et les chaînes d'approvisionnement de HSBC Continental Europe restent une préoccupation majeure, comme pour l'ensemble du secteur financier, compte tenu de leur potentiel de perturbation pour les clients ou de compromission des données partagées.

Une mauvaise gestion du risque de tiers pourrait affecter la capacité de HSBC Continental Europe à répondre aux attentes stratégiques, réglementaires et des clients. Différents impacts pourraient en découler, notamment une censure réglementaire, des sanctions ou des atteintes à la valeur actionnariale et à la réputation de HSBC Continental Europe. Toute externalisation d'un service essentiel doit être validée lors du Risk Management Meeting de HSBC Continental Europe puis notifiée aux régulateurs.

Au premier semestre 2026, HSBC Continental Europe a continué à améliorer son système de gestion des tiers et de registre mondial.

D'un point de vue réglementaire, HSBC Continental Europe a mené à bien la mise en œuvre de la loi sur la résilience opérationnelle numérique (« DORA »), qui concerne le registre des informations, la détermination des TIC, la cartographie des services commerciaux importants, les évaluations des risques et de la matérialité.

HSBC Continental Europe a également modifié ses processus, dispositifs et contrôles pour renforcer la supervision de ses tiers, et amélioré ses capacités de diligence raisonnable et de surveillance concernant la stabilité financière de ses tiers afin de mieux gérer sa chaîne d'approvisionnement. HSBC Continental Europe continue d'évaluer sa résilience opérationnelle et cherche à en améliorer la gestion.

4 Risques liés à la gouvernance et au contrôle interne de HSBC Continental Europe

4.1 La gestion des données par HSBC Continental Europe pourrait ne pas être suffisamment robuste pour faire face à l'augmentation des volumes de données et à l'évolution des réglementations.

Probabilité : très probable/Impact : élevé (inchangé par rapport à l'exercice 2025).

Face à une dépendance accrue aux données et à la migration de ses processus commerciaux vers des canaux numériques, la Banque a vu le volume des données sur lesquelles elle s'appuie augmenter.

En conséquence, la gestion des données (y compris la conservation et la suppression des données, la qualité des données, la confidentialité des données et l'architecture des données), de leur création à leur destruction, doit être rigoureuse et conçue pour identifier les problèmes de qualité et de disponibilité.

Une gestion inadéquate des données pourrait avoir des répercussions négatives sur le service client, les processus commerciaux ou nécessiter une intervention manuelle pour réduire le risque d'erreurs dans les rapports destinés à la direction, aux cadres ou aux régulateurs. Cela pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités, les perspectives, les résultats financiers et la réputation de la Banque.

HSBC Continental Europe n'a pas enregistré d'incident majeur lié à l'augmentation des volumes de données ou à l'évolution des réglementations au premier semestre 2026.

Ces dernières années, les attentes réglementaires liées à la gestion et à l'architecture des données ont considérablement augmenté. Elles reposent essentiellement sur la norme BCBS 239, dont l'objectif est d'améliorer les processus de gestion des risques et de prise de décision des banques afin d'assurer l'agrégation et le reporting efficaces des données de risque.

4.2 La stratégie de HSBC Continental Europe est exposée au risque d'exécution.

Probabilité : probable/Impact : élevé (inchangé par rapport à l'exercice 2025).

Une gestion efficace des projets de transformation est nécessaire pour concrétiser les priorités stratégiques du Groupe, qu'il s'agisse de programmes pilotés en externe ou d'initiatives commerciales clés pour assurer la croissance, la résilience opérationnelle et l'efficacité.

L'ampleur, la complexité et, parfois, les exigences simultanées des projets nécessaires pour y parvenir peuvent entraîner un risque d'exécution accru.

HSBC Continental Europe a une stratégie claire et ciblée qui s'inscrit pleinement dans celle du Groupe HSBC.

Dans ce cadre, la stratégie en Europe continentale consiste à accompagner en priorité les clients qui apprécient le réseau HSBC, en tirant parti de ses atouts dans les domaines de la banque de transaction, du commerce, des marchés de capitaux et du financement, et en augmentant les synergies entre les différentes entités du Groupe HSBC à travers le monde, tout en garantissant un modèle opérationnel efficace pour l'ensemble des opérations de HSBC Continental Europe.

HSBC Continental Europe continue d'adapter son modèle opérationnel à travers la mise en place de plusieurs programmes, ayant pour objectif de soutenir le développement de ses activités, tout en veillant à se conformer aux exigences réglementaires.

L'élaboration et l'exécution de la stratégie de HSBC Continental Europe requièrent des décisions difficiles, subjectives et complexes, dont les hypothèses reposent sur des prévisions économiques en Europe continentale mais aussi dans d'autres parties du monde. HSBC Continental Europe pourrait ne pas identifier correctement les facteurs pertinents qui guident ses décisions en matière de déploiement du capital et de réduction de coûts.

HSBC Continental Europe peut également être confronté à des changements imprévisibles de l'environnement externe défavorables à sa stratégie. La capacité de la Banque à mettre en œuvre des changements stratégiques peut être limitée par sa capacité opérationnelle, l'efficacité de ses contrôles de gestion du changement et la mise en place et le maintien de mesures transitoires appropriées, ainsi que par le potentiel de changements imprévus dans le marché et/ou l'environnement réglementaire dans lequel elle opère.

La mise en œuvre efficace des priorités stratégiques de HSBC Continental Europe nécessite la mobilisation de ressources et la mise en place d'une gestion de projets appropriée. L'impact cumulé des initiatives en cours au sein de HSBC Continental Europe a été significatif et a eu des conséquences directes sur les collaborateurs de HSBC Continental Europe.

Les perspectives économiques mondiales demeurent également incertaines. Par conséquent, il subsiste un risque que, en l'absence d'amélioration des conditions économiques, les mesures de réduction des coûts et d'investissement de HSBC Continental Europe ne soient pas suffisantes pour produire les bénéfices escomptés.

L'incapacité de HSBC Continental Europe à réaliser ou à obtenir les bénéfices escomptés des principales initiatives stratégiques est susceptible d'avoir un effet défavorable important sur ses clients, ses activités, ses résultats financiers et ses perspectives d'avenir, sa résilience opérationnelle et sa réputation.

Le risque d'exécution lié aux projets en cours est suivi et géré par un comité dédié.

4.3 Le volume croissant d'activités transfrontalières de traitement des données à caractère personnel peut entraîner d'importantes violations des lois sur la protection des données personnelles.

Probabilité : probable/Impact : moyen (inchangé par rapport à l'exercice 2025).

Les métiers et fonctions de HSBC Continental Europe reposent sur un large volume de données à caractère personnel, qui sont de plus en plus souvent traitées dans des juridictions hors UE afin de répondre aux exigences opérationnelles de la Banque.

Si la délocalisation des activités de traitement des données personnelles présente des avantages notables, elle augmente également considérablement le risque que les données personnelles en question soient traitées d'une manière incompatible avec les normes élevées imposées par le RGPD et l'arrêt Schrems II.

Le non-respect des lois sur la confidentialité des données et d'autres législations en vigueur dans les juridictions où HSBC Continental Europe exerce ses activités peut donner lieu à des sanctions réglementaires. De tels manquements sont susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation, ses perspectives et sa réputation.

4.4 HSBC Continental Europe est exposé au risque de criminalité financière et des tiers pourraient à son insu l'utiliser comme intermédiaire pour des activités illégales.

Probabilité : probable/Impact : moyen (inchangé par rapport à l'exercice 2025).

Le risque de criminalité financière est le risque que les produits et services de HSBC Continental Europe soient exploités à des fins criminelles. Il s'agit notamment de fraudes, de pots-de-vin et de corruption, d'évasion fiscale, de violations des sanctions et du contrôle des exportations, de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de financement de la prolifération. Le risque de criminalité financière découle des opérations bancaires quotidiennes impliquant des clients, des tiers et des employés.

Les institutions financières font l'objet d'une surveillance réglementaire considérable concernant leur capacité à détecter et à prévenir la criminalité financière, or elles opèrent dans un environnement en constante évolution en raison de tensions géopolitiques et de facteurs macroéconomiques de plus en plus complexes, mais aussi en raison de l'évolution de la réglementation internationale en matière de criminalité financière. Au sein de l'Union européenne, HSBC Continental Europe suit activement les changements réglementaires liés à la mise en application en 2027 du Règlement européen AML. En outre, l'accessibilité et la sophistication croissante de l'IA générative s'accompagnent de risques de criminalité financière. Bien que la technologie puisse participer à la détection de la criminalité financière, il existe également un risque que les criminels utilisent l'IA générative pour perpétrer des fraudes, en particulier des escroqueries.

La capacité de HSBC Continental Europe à gérer le risque de criminalité financière dépend de l'utilisation et de l'efficacité de ses évaluations, systèmes et contrôles du risque de criminalité financière. Des processus et contrôles de criminalité financière peu performants ou inefficaces peuvent exposer HSBC Continental Europe à faciliter involontairement la criminalité financière, ce qui peut donner lieu à des enquêtes réglementaires, des sanctions, des litiges, des amendes et des atteintes à la réputation.

HSBC Continental Europe doit se conformer aux lois et aux réglementations applicables en matière de lutte contre la criminalité financière et a adopté différentes politiques, procédures et contrôles dans ce domaine qui visent à prévenir l'exploitation de ses produits et services à des fins criminelles.

En outre, une formation annuelle obligatoire sur la criminalité financière à l'échelle mondiale est dispensée à l'ensemble des collaborateurs de HSBC Continental Europe, avec des formations ciblées supplémentaires adaptées à certaines personnes.

HSBC Continental Europe poursuit ses progrès dans le cadre de plusieurs initiatives clés de gestion des risques liés à la criminalité financière, notamment avec le déploiement de son évaluation dynamique des risques basée sur le renseignement (capacité de surveillance des comptes des clients remplaçant la surveillance basée sur les règles). La Banque est également en cours de déploiement d'une capacité de nouvelle génération visant à accroître la couverture de surveillance des activités de type banque correspondante, avec des déploiements réussis en France, en Pologne, en Espagne, en Irlande, à Malte, aux Pays-Bas et au Luxembourg.

HSBC Continental Europe reste concentré sur l'intégration de ces nouveaux outils et processus pour être efficace sur le plan opérationnel, avec l'ambition de réduire le temps de détection des risques potentiels.

Les sanctions et les restrictions commerciales sont un sujet complexe. C'est notamment le cas des sanctions et restrictions commerciales contre la Russie. En décembre 2023, les États-Unis ont établi un nouveau régime de sanctions secondaires, se donnant un large pouvoir discrétionnaire pour imposer des sanctions sévères aux banques non américaines qui sont sciemment ou même inconsciemment engagées dans certaines transactions ou services impliquant la base militaro-industrielle russe. Cela crée des défis liés à la détection ou à la prévention des activités de tiers échappant au contrôle de HSBC Continental Europe.

L'imposition de telles sanctions à l'encontre de toute entité HSBC non américaine pourrait avoir des conséquences négatives importantes sur les plans commercial, opérationnel et de la réputation de HSBC Continental Europe. Enfin, en ce qui concerne les contrôles internes, HSBC Continental Europe a amélioré ses processus de gestion des listes et d'évaluation des alertes, car ils font partie intégrante de la gestion de l'environnement des sanctions et des restrictions commerciales, qui évolue rapidement.

4.5 Les mesures de gestion des risques de HSBC Continental Europe peuvent être défaillantes.

Probabilité : probable/Impact : moyen (inchangé par rapport à l'exercice 2025).

La gestion des risques est un élément essentiel des activités de HSBC Continental Europe. Le risque reflète l'exposition à l'incertitude et à la variabilité du rendement qui en découle. Concrètement, le risque est l'effet négatif potentiel sur la rentabilité ou la situation financière qui découle de multiples sources d'incertitude, incluant, sans s'y limiter, le risque de crédit, le risque de marché, le risque lié aux produits non cotés, le risque opérationnel, le risque assurantiel, le risque de concentration, le risque de liquidité et de financement, le risque de litige, le risque de réputation, le risque stratégique, le risque lié aux régimes de retraite et le risque réglementaire.

Pour gérer ces risques, HSBC Continental Europe utilise une gamme d'outils de gestion des risques, parmi lesquels :

- la cartographie des risques (« Risk Map »), un outil intégré de gestion des risques, utilisée pour évaluer, contrôler et communiquer sur le profil de risque actuel, comprenant les déclarations qualitatives, les facteurs de risques et les principaux risques de la Banque. Elle offre une vision ponctuelle de deuxième ligne de défense du profil de risque résiduel de l'entreprise, couvrant les risques financiers et non financiers, évalués au regard de l'appétit pour le risque approuvé par le Conseil d'Administration. Les déclarations qualitatives fournissent une description générale de l'appétence de la Banque à des types de risque spécifiques, qui définissent le risque résiduel que la Banque est disposée à accepter pour atteindre ses objectifs stratégiques et le risque résiduel qui ne peut être toléré. Un facteur de risque est un problème ou un événement pouvant générer un risque au-delà de l'appétence, et un risque principal est un facteur de risque (ou thème) géré activement par la Banque qui, s'il n'est pas atténué, est susceptible d'avoir un impact significatif. Les enjeux thématiques sont des questions importantes générales et globales qui sont déterminées par des événements ou des tendances internes (par ex., l'environnement opérationnel interne) ou externes (facteurs macroéconomiques/exigences réglementaires) et qui couvrent généralement plusieurs catégories de risques de niveau 1 ; et
 - la Déclaration d'appétence au risque (Risk Appetite Statement ou « RAS ») associe les déclarations qualitatives pertinentes approuvées par le Conseil d'Administration à des indicateurs quantitatifs (avec des points d'intervention définis) afin de permettre un suivi continu, une remontée d'information et une prise de mesures opportunes lorsque le risque dépasse le seuil acceptable ou toléré.
- Pour plus d'informations concernant la Déclaration d'appétence au risque, veuillez consulter la section « Appétence au risque de HSBC Continental Europe », à la page 22.

Bien que HSBC Continental Europe utilise un ensemble vaste et diversifié de techniques de surveillance et d'atténuation des risques, ces méthodes – et les jugements nécessaires à leur application – ne

permettent pas d'anticiper ni de prévenir tous les événements indésirables, ni de prédire avec précision la nature, le calendrier ou l'ampleur de tous les résultats potentiels.

En conséquence, tout manquement à identifier, évaluer, gérer, signaler et corriger efficacement les risques (y compris lorsque les expositions dépassent le niveau de risque acceptable) pourrait avoir un effet négatif important sur l'activité, la situation financière, les résultats d'exploitation, les perspectives, la situation en capital et en liquidités, la stratégie, la résilience opérationnelle et la réputation de la Banque.

5 Risques liés à l'activité de HSBC Continental Europe

5.1 Les risques liés à la qualité des crédits des emprunteurs sont intrinsèques à l'activité de HSBC Continental Europe.

Probabilité : probable/Impact : élevé (inchangé par rapport à l'exercice 2025).

Les risques engendrés par les évolutions dans la qualité des crédits et le recouvrement des créances sur les emprunteurs et des sommes dues par les contreparties (par ex., les réassureurs et les contreparties dans les transactions sur instruments dérivés) sont intrinsèques à une large gamme d'activités de HSBC Continental Europe.

La détérioration de la qualité de crédit des emprunteurs et des contreparties de HSBC Continental Europe, provenant d'une détérioration générale des conditions économiques ou du risque systémique de l'environnement financier pourrait réduire la recouvrabilité et la valeur des actifs de HSBC Continental Europe, et ainsi augmenter les pertes de crédit attendues.

HSBC Continental Europe estime et comptabilise les ECL dans son exposition au risque de crédit. Ce processus, qui est essentiel aux résultats et à la situation financière de HSBC Continental Europe, nécessite des jugements difficiles, subjectifs et complexes, y compris des prévisions, sur la façon dont les conditions économiques et géopolitiques, notamment l'impact des sanctions et des droits de douane, et les risques propres à des secteurs, peuvent entraver la capacité de ses emprunteurs à rembourser leurs prêts et la capacité d'autres contreparties à honorer leurs obligations.

Cette évaluation tient compte de plusieurs conditions économiques prospectives alternatives, y compris les estimations du produit intérieur brut, et les intègre dans les estimations des ECL de façon à satisfaire à l'objectif d'évaluation des normes comptables.

Comme c'est le cas pour de telles évaluations, le risque est que HSBC Continental Europe n'estime pas avec précision l'effet des facteurs identifiés ou ne parvienne pas à identifier d'autres facteurs pertinents. De plus, les informations que HSBC Continental Europe utilise pour évaluer la solvabilité de ses contreparties peuvent s'avérer inexactes ou imprécises.

Une mauvaise estimation par HSBC Continental Europe de la capacité de ses contreparties à honorer leurs obligations pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses perspectives.

L'ampleur de tout effet défavorable significatif dépendra du nombre d'emprunteurs et de la taille des expositions concernées.

HSBC Continental Europe continue également d'utiliser ses processus de gestion de portefeuille, y compris un système d'alerte précoce, afin d'identifier et de suivre les clients les plus vulnérables.

Le risque de refinancement, la liquidité et l'impact potentiel des droits de douane restent les principaux points d'attention pour le portefeuille de grande clientèle (wholesale), compte tenu du ralentissement de la croissance du PIB. Le contexte politique/géopolitique pose également problème. HSBC Continental Europe a réalisé des analyses approfondies des secteurs et des droits de douane de façon à identifier les contreparties vulnérables.

Un programme continu d'examen sectoriels est en place.

Risques

Les variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit donnent lieu à une charge nette de 31 millions EUR au premier semestre 2026, contre une charge nette de 73 millions EUR au premier semestre 2025.

5.2 HSBC Continental Europe a une exposition significative au risque de contrepartie.

Probabilité : probable/Impact : élevé (inchangé par rapport à l'exercice 2025).

HSBC Continental Europe est exposé à des contreparties qui interviennent dans pratiquement tous les grands secteurs et effectue régulièrement des transactions avec des contreparties dans les services financiers, notamment des chambres de compensation, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et d'autres clients institutionnels. Nombre de ces transactions exposent HSBC Continental Europe à un risque de crédit en cas de défaut d'une contrepartie ou d'un client.

La capacité de HSBC Continental Europe à effectuer des transactions courantes pour financer ses opérations et gérer ses risques peut être gravement affectée par les actions ou le manque de solidité commerciale d'autres institutions de services financiers. Les institutions financières sont nécessairement interdépendantes en raison de relations de négociation, de compensation, de contrepartie ou autres. En conséquence, une défaillance ou une baisse de la confiance du marché dans certaines institutions ou une inquiétude vis-à-vis du secteur des services financiers en général peuvent entraîner de nouvelles difficultés individuelles et/ou systémiques, des défaillances et des pertes.

L'obligation de compensation centrale des instruments dérivés de gré à gré, y compris dans le cadre du règlement européen sur les infrastructures de marché en Europe, crée des risques pour HSBC Continental Europe. En tant que membre compensateur, HSBC Continental Europe est tenu d'absorber les pertes subies par une contrepartie centrale en raison du défaut d'autres membres compensateurs ou de leurs clients. Par conséquent, le recours croissant aux chambres de compensation apporte un élément supplémentaire d'interconnexion entre leurs membres et les clients susceptible d'augmenter plutôt que de réduire l'exposition de HSBC Continental Europe au risque systémique. Dans le même temps, la capacité de HSBC Continental Europe à gérer un tel risque sera réduite, car le contrôle a été en grande partie sous-traité aux contreparties centrales et la façon dont les régulateurs et les autorités réagiront en période de crise n'est pas encore claire.

Lorsque le risque de contrepartie bilatéral est atténué par la prise de garanties, le risque de crédit de HSBC Continental Europe peut rester élevé si la garantie détenue ne peut pas être réalisée ou doit être liquidée à un prix insuffisant pour recouvrer la totalité de l'exposition de la transaction. L'incapacité de la réalisation de la garantie doit comprendre les cas résultant d'un changement de loi qui pourrait influencer sur la capacité de HSBC Continental Europe à réaliser une garantie ou à faire valoir d'autres droits contractuels.

La liquidité et la concentration de l'exposition de marché sous-jacente ou de la garantie financière, ainsi que leur corrélation potentielle avec la qualité de crédit de la contrepartie (risque de corrélation), font partie des clés de voûte du risque de contrepartie.

HSBC Continental Europe a également une exposition au risque de crédit découlant de l'utilisation de swaps sur défaut de crédit et autres instruments de crédit dérivés pour atténuer le risque, qui sont comptabilisés à leur juste valeur. Le risque de défaut des contreparties influe sur la juste valeur des swaps sur défaut de crédit et autres instruments de crédit dérivés utilisés comme mesures d'atténuation, car la juste valeur de ces instruments est fonction de la valorisation et du risque de crédit perçu de l'instrument sous-jacent pour lequel la protection a été achetée.

Tout ajustement ou changement de juste valeur peut avoir un effet négatif important sur la situation financière et les résultats d'exploitation de HSBC Continental Europe.

Les événements de marché et leurs impacts sur le portefeuille font l'objet d'une surveillance étroite dans le cadre de la gestion du risque de crédit de contrepartie de HSBC Continental Europe.

Les tests de résistance sont également un outil de gestion utilisé pour passer en revue le portefeuille HSBC Continental Europe.

Au 30 juin 2026, les actifs pondérés des risques de contrepartie s'élèvent à 6,2 milliards EUR, contre 5,5 milliards EUR au 31 décembre 2025.

► Pour plus d'informations, consultez les actifs pondérés des risques au 30 juin 2026 dans le tableau « Présentation des montants des expositions pondérées des risques du document Pilier 3 de HSBC Continental Europe ».

5.3 Les activités d'assurance de HSBC Continental Europe via HSBC Life Assurance (Malta) Ltd sont exposées à des risques liés au risque de rachat sur les contrats d'assurance et aux changements dans le comportement des assurés.

Probabilité : probable/Impact : faible (inchangé par rapport à l'exercice 2025).

HSBC Continental Europe propose une gamme de produits d'assurance vie par l'intermédiaire de HSBC Life Assurance (Malta) Ltd. Le coût des sinistres comme des prestations peut être affecté par bon nombre de facteurs, notamment les taux de mortalité et de morbidité, les taux de rachat et de résiliation et, dans le cas d'un contrat d'épargne, la performance des actifs détenus pour garantir les passifs correspondants. Une évolution défavorable de l'un ou l'autre de ces facteurs pourrait avoir des effets négatifs importants sur l'activité, la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives de HSBC Continental Europe.

HSBC Life Assurance (Malta) Ltd est exposé au risque de résiliation et notamment de résiliations multiples en lien avec un événement unique. Les résiliations du portefeuille Protection peuvent être influencées par le conjoncture économique, qui pourrait impacter les décisions des clients quant à l'allocation de leur patrimoine aux produits d'assurance. Le portefeuille en unités de compte est plus sensible à la volatilité du marché et aux faibles rendements. Une augmentation importante des résiliations dans ce portefeuille rentable réduirait les bénéfices attendus. Cependant, il est peu probable qu'un tel impact, examiné au niveau consolidé de HSBC Continental Europe, soit significatif.

HSBC Life Assurance (Malta) Ltd est également exposée au risque de diminution des résiliations de contrats lorsque les primes ne couvrent plus le coût du risque, notamment pour les contrats anciens et ceux dont l'échéance est plus longue.

Le 16 septembre 2025, HSBC Bank Malta p.l.c., actionnaire de HSBC Life Assurance (Malta) Ltd, a annoncé avoir conclu un accord portant sur une option de vente en vue de la cession éventuelle de la participation majoritaire de HSBC Continental Europe dans HSBC Bank Malta p.l.c. Le 22 décembre 2025, à l'issue du processus d'information et de consultation des salariés de HSBC Continental Europe en France, et conformément aux conditions de l'option de vente, un contrat de vente et d'achat a été signé. La transaction, qui reste soumise à l'approbation des autorités réglementaires, devrait être finalisée au cours du premier semestre 2027.

5.4 HSBC Continental Europe s'appuie sur le recrutement, la rétention et le développement de cadres dirigeants et de personnel qualifié appropriés.

Probabilité : probable/Impact : moyen (inchangé par rapport à l'exercice 2025).

Les lignes métiers, fonctions et entités de HSBC Continental Europe restent exposées à des risques liés au personnel, notamment en termes de capacités et de compétences. Ces risques sont dus à l'évolution des priorités stratégiques, aux changements des besoins en compétences et des modes de travail, ainsi qu'à la nécessité de se conformer aux législations et réglementations du travail en vigueur. L'incapacité à identifier et à gérer de manière proactive les risques de capacité ou de compétence peut avoir un impact sur la réalisation des objectifs stratégiques, peut entraîner des sanctions réglementaires, des plaintes légales ou des problèmes relationnels avec les employés et peut enfin avoir des répercussions négatives sur les clients.

Les risques sont plus importants durant la période actuelle de changements organisationnels, notamment en raison de l'évolution continue des rôles et du modèle opérationnel, ce qui peut accroître l'incertitude, impacter l'engagement et augmenter le risque de perte de talents dans les populations ciblées. Bien qu'il soit entendu que cela peut potentiellement accroître le profil de risque intrinsèque, les

contrôles sont jugés appropriés et aucune défaillance en matière de contrôle n'a été identifiée au cours de la période ; le risque continuera d'être suivi de près au travers de la gouvernance en place et des indicateurs clés relatifs aux ressources humaines.

Répondre à la demande en matière de recrutement, de rétention et de développement de cadres dirigeants et de personnel qualifié reste soumis à des défis. Ceux-ci incluent :

- l'évolution rapide des besoins en compétences (p. ex., expertise numérique, en données, en transformation, en gestion des risques et en réglementation) et concurrence accrue pour les talents rares ;
- les pénuries de talents persistantes dans des marchés et compétences clés, en particulier lorsque les individus sont mobiles à l'échelle mondiale ;
- l'évolution du paysage réglementaire, notamment en ce qui concerne les attentes en matière d'aptitude et de probité, de conduite et de surveillance efficace ;
- la compétitivité des salaires et rémunérations, ainsi que la conjoncture macroéconomique générale, qui peuvent influencer la mobilité et la fidélisation.

Le succès continu et la mise en œuvre de la stratégie de croissance de HSBC Continental Europe dépendent en partie de la rétention des membres clés de son équipe de direction et des postes critiques, de la disponibilité de dirigeants qualifiés dans chacune des lignes métiers et fonctions, ainsi que de la capacité à attirer, former, motiver et retenir des professionnels hautement qualifiés, chacun de ces facteurs pouvant être influencé par des facteurs échappant au contrôle de la Banque, notamment des conditions économiques, de marché et réglementaires.

HSBC Continental Europe maintient son ambition d'accroître la représentation des femmes aux postes de direction. Ne pas concrétiser cette ambition pourrait nuire à la capacité de la Banque à attirer et fidéliser des professionnels qualifiés et avoir un impact plus large sur sa culture d'entreprise et l'engagement des employés.

Plusieurs initiatives ont été poursuivies au cours du premier semestre 2026 pour renforcer l'engagement des employés, consolider une culture commune et soutenir l'exécution, contribuant ainsi à la poursuite de la stabilisation des indicateurs clés. Le taux d'attrition reste étroitement surveillé, avec une attention particulière à certains secteurs d'activité ou domaines de compétences afin d'identifier rapidement les risques émergents liés aux capacités et aux compétences, ainsi que de favoriser la mise en œuvre rapide de mesure d'atténuation (par exemple, les plans de succession, des actions ciblées de rétention, la mobilité interne et le renforcement des compétences).

En juin 2026, le taux d'attrition volontaire annualisé global s'élevait à 4,8 %, en baisse de 0,2 point de pourcentage en glissement annuel. Il reste globalement dans une fourchette raisonnable, grâce à l'attention continue portée aux points sensibles identifiés et aux postes clés.

6 Risques liés aux états financiers de HSBC Continental Europe

6.1 La préparation des états financiers de HSBC Continental Europe se fonde sur des jugements, des estimations et des hypothèses soumis à des incertitudes.

Probabilité : peu probable/Impact : moyen (inchangé par rapport à l'exercice 2025).

La préparation des états financiers exige de la Direction des jugements, des estimations et des hypothèses, qui ont des impacts sur les montants enregistrés au bilan (actif, passif) et au compte de résultat (charges, produits). Du fait de l'incertitude inhérente à l'établissement d'estimations, tout particulièrement lors du recours à des modèles complexes, les résultats réels qui seront effectivement comptabilisés sur les périodes futures peuvent différer de ceux sur lesquels les estimations de la direction sont fondées.

Les estimations, jugements, hypothèses et modèles sont régulièrement évalués, et sont basés sur des données historiques ainsi que sur d'autres facteurs, qui incluent l'anticipation d'événements futurs considérés comme suffisamment raisonnables compte tenu des circonstances actuelles.

Les incidences des révisions des estimations comptables sont comptabilisées au cours de la période de révision et des périodes ultérieures concernées. Les normes comptables considérées comme critiques pour les états financiers et la situation financière de HSBC Continental Europe sont celles qui impliquent un niveau élevé d'incertitude et qui ont un impact significatif sur les états financiers. Au premier semestre 2026, il s'agissait notamment des pertes de crédit attendues, des dépréciations des prêts et créances, des dépréciations des écarts d'acquisition et des actifs non financiers, de l'évaluation des instruments financiers, des actifs d'impôt différé, des provisions, des dépréciation des parts dans les entreprises liées ou dans les titres de participation des filiales, ainsi que de la classification et de l'évaluation des actifs détenus en vue de la vente.

L'évaluation des instruments financiers mesurés à la juste valeur peut être subjective, en particulier si les modèles utilisés incluent des données non observables. Du fait de l'incertitude et de la subjectivité inhérentes à la valorisation de tels instruments, les résultats financiers futurs peuvent différer substantiellement de ceux estimés sur la base des informations disponibles à la date de clôture.

L'impact de ces différences sur les futurs résultats d'exploitation et la future situation financière de HSBC Continental Europe peut être significatif. Si les jugements, estimations et hypothèses utilisés par HSBC Continental Europe pour préparer ses états financiers consolidés se révèlent, par la suite, substantiellement différents de ceux utilisés compte tenu des informations disponibles à la date de clôture, cela pourrait affecter son activité, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

L'évaluation des pertes de crédit attendues implique la sélection et la calibration de modèles complexes et l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour intégrer des informations pertinentes relatives aux événements passés, aux conditions actuelles et aux conditions économiques prévisionnelles. En outre, il faut une part importante de jugement pour déterminer ce qui est considéré comme une augmentation significative du risque de crédit.

L'évaluation d'une possible dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs non financiers, et la mesure de toute dépréciation, exige du jugement pour déterminer les principales hypothèses, incluant les taux d'actualisation, les estimations de flux de trésorerie pour les périodes pour lesquelles des flux de trésorerie détaillés sont disponibles ainsi que la prévision à long terme des flux de trésorerie durables.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs d'impôt différé impliquent une part importante de jugement quant à la probabilité et à la suffisance des bénéfices imposables futurs, tout en tenant compte de la reprise future des différences temporaires imposables existantes et des stratégies de planification fiscale, y compris les réorganisations d'entreprise.

La comptabilisation et l'évaluation des provisions impliquent une part importante de jugement, en raison du degré élevé d'incertitude au moment de déterminer si une obligation actuelle existe, et d'estimer la probabilité et le montant de toute sortie de trésorerie qui pourrait survenir.

Les actifs détenus en vue de la vente ont fait l'objet d'une évaluation qui requiert une part importante de jugement s'agissant du classement d'une vente comme hautement probable et du délai escompté de réalisation de la vente. Le calcul de la juste valeur, de laquelle sont déduits le coût de la vente et toute dépréciation associée, est soumis à des estimations comptables.

Gestion des risques

Les événements économiques, financiers et géopolitiques peuvent avoir une incidence significative sur les clients, les activités et le profil de risque financier du Groupe. HSBC Continental Europe maintient une approche proactive dans la gestion de son exposition à ces risques, associée à une surveillance et un examen continu. Les tensions géopolitiques sont restées une source majeure d'incertitude au premier semestre 2026 et continuent d'influencer les conditions de marché et le risque client. L'évolution de la situation au Moyen-Orient a contribué à un choc énergétique, soulignant le risque persistant de perturbation de l'approvisionnement en énergie et ses répercussions sur l'inflation, les taux d'intérêt et la confiance. Bien que la situation se soit stabilisée après la signature du mémorandum d'entente entre les États-Unis et l'Iran, elle demeure fragile et fait l'objet d'une surveillance étroite. Les conflits en cours au Moyen-Orient et la guerre russo-ukrainienne restent d'importantes sources d'incertitude, susceptibles d'affecter également HSBC Continental Europe et ses clients.

Les activités de HSBC Continental Europe sont également susceptibles d'être affectées par l'évolution de la situation économique et politique dans les régions du monde hors d'Europe, en raison, notamment, des liens commerciaux étroits que la Société entretient via les membres du Groupe HSBC et d'autres entités, en Asie et ailleurs. Les tensions entre la Chine et les États-Unis, susceptibles de s'étendre à d'autres pays, ainsi que l'évolution de la situation à Hong Kong, à Taiwan et dans la région maritime environnante, pourraient avoir un impact négatif sur le Groupe HSBC.

L'activité économique au sein de l'UE a progressé au premier semestre 2026, mais les perspectives restent marquées par une incertitude accrue, notamment en raison de l'impact des prix de l'énergie et des évolutions liées au commerce. Les risques pesant sur l'économie mondiale demeurent élevés en raison de l'incertitude entourant la politique commerciale américaine et la possibilité de nouvelles sanctions, restrictions commerciales, contre-sanctions et autres mesures de rétorsion. Ce haut degré d'incertitude pourrait affecter les marchés financiers et éroder davantage la confiance, tandis que la hausse des droits de douane pourrait perturber les chaînes d'approvisionnement et faire reculer le commerce mondial, augmentant ainsi l'exposition du Groupe et de ses clients à ces événements.

Les droits de douane, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et la diminution des échanges commerciaux pourraient également avoir un impact négatif sur les revenus provenant des commissions et sur la demande de financement, même si la reconfiguration des chaînes d'approvisionnement serait également susceptible d'offrir de nouvelles opportunités d'investissement et de croissance. Les principales banques centrales ont ajusté leur politique afin de tenir compte de ces incertitudes et ont indiqué que leurs décisions restaient sensibles aux risques d'inflation et à l'évolution de la situation géopolitique et commerciale.

Les taux directeurs devraient rester plus élevés qu'avant la pandémie. Ce contexte de taux élevés pourrait réduire la demande de prêts dans les principaux segments de la consommation et des entreprises et entraîner potentiellement une détérioration de la qualité du crédit et peser sur les prix de l'immobilier et d'autres actifs. Les principaux marchés ont maintenu une politique budgétaire globalement favorable à la croissance. Les gouvernements européens se sont engagés à accroître leurs dépenses en matière de défense, soit en réorientant les dépenses existantes, soit en autorisant une augmentation des déficits budgétaires.

Au premier semestre 2026, les provisions pour pertes sur créances sont restées dans les limites acceptables et la direction a continué de surveiller les risques sectoriels et de portefeuille, notamment ceux liés aux emprunteurs à forte intensité énergétique et dépendants du commerce international. HSBC Continental Europe continue de surveiller et de s'efforcer de gérer les implications potentielles de tous les événements mentionnés ci-dessus sur ses clients et ses activités.

- Pour plus d'informations sur les scénarios centraux et autres scénarios de HSBC Continental Europe, veuillez vous reporter à la section « Incertitude de mesure et analyse de sensibilité des pertes de crédit attendues (ECL) » à la page 23.

HSBC Continental Europe reste déterminé à investir dans la fiabilité et la résilience de ses systèmes technologiques et de ses services essentiels, notamment sa capacité à résister et à réagir aux cyberattaques. Dans le cadre de son approche visant à se défendre contre ces menaces, HSBC Continental Europe investit dans des contrôles opérationnels et techniques afin d'aider la banque à détecter, prévenir, gérer et résoudre les problèmes en temps opportun, dans le respect de son appétence au risque.

HSBC Continental Europe continue de se concentrer sur l'amélioration de la qualité et de l'actualité des données utilisées en vue d'éclairer les décisions de la direction, et poursuit la mise en œuvre de ses initiatives stratégiques et réglementaires visant à contribuer à obtenir les résultats attendus pour ses clients, ses collaborateurs, ses investisseurs et les communautés.

Appétence au risque

HSBC Continental Europe définit son profil de risque prospectif souhaité qui alimente ainsi le processus de planification stratégique et financière. Il fournit une base objective pour guider la prise de décision stratégique, contribuant ainsi à garantir que les activités prévues présentent un équilibre approprié entre le rendement et le risque assumé, tout en restant dans des limites de niveaux de risque acceptables. L'appétence au risque permet aux cadres dirigeants de réaliser une allocation optimale du capital, du financement et des liquidités afin de financer de manière optimale la croissance, tout en surveillant l'exposition aux risques non financiers.

Le capital et la liquidité restent au cœur du cadre d'appétence au risque de HSBC Continental Europe, qui s'appuie sur des déclarations prospectives éclairées par des tests de résistance.

HSBC Continental Europe poursuit l'élaboration de son appétence au risque climatique en collaborant avec les entreprises afin de prendre en compte le risque climatique dans ses prises de décision et en commençant à intégrer l'appétence au risque climatique dans la planification commerciale.

Principales évolutions au premier semestre 2026

Au premier semestre 2026, HSBC Continental Europe a continué à gérer ses risques liés aux incertitudes macroéconomiques et géopolitiques tout en développant ses capacités de gestion des risques par l'amélioration continue de son dispositif de gestion des risques.

HSBC Continental Europe s'efforce de bâtir et de maintenir des relations solides avec les régulateurs et les autres parties prenantes externes afin de soutenir ses objectifs en matière d'activité et de clientèle, notamment par un dialogue continu avec la BCE sur les mesures correctives (en particulier en matière de risque lié aux modèles et aux rapports réglementaires) et la préparation des documents clés.

La transformation des risques et la criminalité financière sont également restées au cœur des préoccupations de HSBC Continental Europe, qui a continué d'évaluer sa capacité de résilience opérationnelle tout en donnant la priorité aux risques d'entreprise les plus importants.

Plus précisément, la Banque a cherché à améliorer sa gestion des risques dans les domaines suivants :

- Elle a développé son initiative globale visant à renforcer ses processus de reporting réglementaire et à les rendre plus durables, notamment par l'amélioration des données, de la cohérence et des contrôles tout au long du processus.

- Elle a renforcé son environnement de contrôle en intégrant en continu la fonction Global Control Oversight, qui a mis en place une approche centralisée de la surveillance des contrôles au sein de la première ligne de défense et entre les responsables de processus, y compris une approche cohérente des normes de contrôle, du reporting consolidé et des tests à l'échelle mondiale.
- Elle a amélioré ses contrôles technologiques et de cybersécurité afin de renforcer la résilience et la sécurité de ses services technologiques et ainsi faire face à un environnement de menaces externes accru tout en poursuivant ses activités de correction en matière de gestion des vulnérabilités, de sécurité du réseau et de cyber-risques liés aux tiers, et en se préparant à l'évolution des exigences réglementaires.
- Elle a répondu aux innovations dans le système financier, y compris à l'utilisation grandissante de l'IA, en analysant et en améliorant ses contrôles dans les secteurs de risque afin de tirer profit de ces innovations en toute sécurité et d'en faire profiter ses clients.
- Elle a amélioré ses processus, dispositifs et contrôles pour garantir une meilleure surveillance de ses tiers. Elle a renforcé ses capacités de diligence raisonnable et de surveillance eu égard à la stabilité financière de ses tiers afin de mieux gérer sa chaîne d'approvisionnement, et elle continue d'évaluer sa résilience opérationnelle pour mieux la gérer, en s'appuyant sur les progrès réalisés dans le cadre du programme de remédiation des risques liés aux tiers piloté par le Groupe.
- Sa méthode d'identification et de gestion des risques liés au climat et à la nature a été améliorée. Elle est appliquée à l'échelle de l'organisation grâce à la mise à jour des politiques et directives de gestion des risques, notamment l'ajustement des documents relatifs à l'approche des risques liés au climat et à la nature. En outre, les indicateurs et évaluations des risques ont fait l'objet de nouvelles révisions afin de mieux contrôler et gérer les expositions, notamment l'amélioration des capacités d'évaluation des risques liés à la nature, ainsi que la conception et la mise à l'essai d'indicateurs et de systèmes de notation des risques environnementaux pour faciliter leur intégration dans la gestion du risque. Plusieurs modèles climatiques, ainsi que le modèle lié à la nature, ont été passés en revue, et les capacités internes d'analyse des scénarios liés au climat et à la nature ont été améliorées.
- Elle a continué de promouvoir le service de signalement, HSBC Confidential, pour garantir sa pleine intégration dans la culture d'expression de HSBC Continental Europe. Elle veille aussi à une efficacité optimale de ses activités, tout en se conformant aux réglementations et lois en vigueur.
- Elle a repensé son approche en matière de conduite pour qu'elle soit claire, accessible et alignée sur le mode de fonctionnement actuel de HSBC Continental Europe, tout en restant fidèle à ses normes strictes et en améliorant sa capacité à générer des résultats positifs pour ses clients et à protéger l'intégrité des marchés financiers.

Risque de crédit

Profil de risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière en raison de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie d'honorer une obligation de paiement en vertu d'un contrat. Ce risque découle essentiellement des activités de prêt direct, de financement du commerce, des activités de crédit-bail, mais également des engagements hors bilan comme les garanties et les instruments de crédit dérivés, ainsi que la détention de titres de créance.

Il n'y a pas eu de changements significatifs dans les politiques et les procédures de gestion du risque de crédit au cours du premier semestre 2026. Un résumé des politiques et procédures actuelles de HSBC Continental Europe en matière de gestion du risque de crédit est présenté à la section « Gestion du risque de crédit » dans le Document d'enregistrement universel 2025.

Synthèse du risque de crédit

Incertitude de mesure et analyse de sensibilité des pertes de crédit attendues (ECL)

La comptabilisation et la mesure des pertes de crédit attendues nécessitent le recours à des jugements et estimations dans des proportions significatives. HSBC Continental Europe détermine plusieurs scénarios fondés sur des prévisions économiques et des estimations de distribution, puis les applique à des modèles de risque de crédit afin d'estimer les pertes de crédit futures. Les résultats sont ensuite pondérés par probabilité pour obtenir une estimation non biaisée des ECL.

La direction a évalué la conjoncture économique actuelle et examiné les dernières prévisions économiques et les principaux risques avant de sélectionner les scénarios économiques et leur pondération.

Des ajustements discrétionnaires de la direction sont appliqués lorsque la provision modélisée des ECL ne reflète pas pleinement les risques identifiés et l'incertitude qui en découle, ou pour prendre en compte des événements importants de dernière minute.

Méthodologie

Au 30 juin 2026, quatre scénarios ont été utilisés pour prendre en compte les dernières perspectives économiques et refléter l'analyse de la Direction quant à l'éventail des risques et des résultats potentiels. Ces scénarios sont mis à jour chaque trimestre avec les dernières prévisions économiques et estimations de distribution.

Trois scénarios, le scénario favorable (« Upside »), le scénario central (« Central ») et le scénario dégradé (« Downside ») sont élaborés à partir de prévisions externes de consensus, de données de marché et d'estimations de répartition de l'ensemble des issues économiques possibles. Ces estimations servent d'hypothèses de base dans un modèle intégrant d'autres variables afin de garantir la cohérence tant interne qu'économique des scénarios. Un quatrième scénario, dit « Downside 2 » est représentatif de la perception par la Direction de risques de forte dégradation.

Le scénario Central, en phase avec le consensus est considéré comme le plus probable et se voit généralement attribuer la pondération de probabilité la plus élevée. Les scénarios périphériques représentent des écarts cycliques à court terme par rapport au scénario Central, dont les trajectoires variables convergent finalement vers les prévisions de tendance à long terme. Leur probabilité est de 10 %.

Le scénario Downside 2 explore des résultats économiques plus extrêmes que ceux envisagés par les scénarios consensuels. Dans ce scénario, les variables ne reviennent pas, par construction, aux prévisions de tendance à long terme et peuvent explorer d'autres résultats à long terme, où les variables économiques s'écartent durablement des tendances passées. Il est calibré avec une probabilité de 5 %.

Dans la plupart des cas, l'alignement des pondérations sur la probabilité calibrée des scénarios est considéré comme le plus pertinent pour une estimation non biaisée des ECL. Cependant, la Direction peut s'écarter de cette approche de pondération des scénarios sur la base de probabilités lorsque le contexte et les prévisions économiques sont jugés particulièrement incertains et que les risques sont élevés.

Pour le deuxième trimestre 2026, la pondération des scénarios a été ajustée afin de refléter un risque et une incertitude accrus autour du scénario Central, compte tenu de l'incertitude concernant l'impact du conflit au Moyen-Orient.

En conséquence, le scénario Upside a vu sa pondération réduite à 5 %, contre 10 % au 31 décembre 2025. La Direction a estimé que le conflit avait diminué le potentiel de hausse compte tenu de son impact persistant sur la confiance.

Risques

Bien que l'hypothèse relative au prix du pétrole dans le scénario Central demeure incertaine, la pondération de ce dernier a été maintenue à 75 %. Par conséquent, la pondération du scénario

Downside a été portée à 15 %, contre 10 % au 31 décembre 2025, tandis que celle du scénario Downside 2 est restée inchangée à 5 %.

Synthèse des instruments financiers pour lesquels les exigences de dépréciation de la norme IFRS 9 sont applicables

	Au 30 juin 2026		Au 31 décembre 2025	
	Encours bruts m€	Provision pour pertes de crédit attendues ¹ m€	Encours bruts m€	Provision pour pertes de crédit attendues ¹ m€
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	42 124	(600)	43 405	(570)
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	6 117	(1)	5 715	—
Autres actifs financiers au coût amorti	114 109	—	107 297	—
– trésorerie et équivalents de trésorerie auprès des banques centrales	40 493	—	58 092	—
– opérations de prise en pension – hors trading	36 778	—	29 308	—
– investissements financiers ²	9 731	—	8 124	—
– comptes de régularisation et autres actifs ³	27 107	—	11 773	—
Actifs détenus en vue de la vente ⁴	5 768	(32)	315	—
– dont prêts et créances sur la clientèle	3 306	(32)	294	—
– dont prêts et créances sur les établissements de crédit	911	—	13	—
Total au bilan	168 118	(633)	156 732	(570)
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	159 925	(36)	121 407	(40)
Garanties financières ⁵	2 323	(6)	1 863	(7)
Total hors bilan⁶	162 248	(42)	123 270	(47)
	330 366	(675)	280 002	(617)

	Juste valeur m€	Provision pour pertes de crédit attendues ⁷ m€	Juste valeur m€	Provision pour pertes de crédit attendues ⁷ m€
Instruments de dette évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	19 843	—	19 833	(3)

- 1 Le total de la perte de crédit attendue est comptabilisé dans la provision pour perte de l'actif financier sauf si le total de la perte de crédit attendue dépasse la valeur comptable brute de l'actif financier, auquel cas la perte de crédit attendue est comptabilisée en provision.
- 2 Inclut uniquement les investissements financiers évalués au coût amorti. Les « investissements financiers » tels que présentés dans le bilan consolidé à la page 37, comprennent les actifs financiers évalués au coût amorti ainsi que les instruments de dette et de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.
- 3 Inclut uniquement les instruments financiers soumis aux exigences de dépréciation de la norme IFRS 9. Les « comptes de régularisation et autres actifs », tels que présentés au bilan consolidé à la page 37, comprennent les actifs aussi bien financiers que non financiers, y compris les dépôts de garantie et comptes de règlement.
- 4 Inclut une valeur comptable de 5,2 milliards EUR pour HSBC Bank Malta p.l.c. et de 0,6 milliard (0,3 milliard EUR au 31 décembre 2025) pour les activités de conservation de titres et d'administration de fonds en Allemagne. Voir la note 11 « Actifs détenus en vue de la vente, passifs de groupes destinés à être cédés et activités abandonnées » à la page 52.
- 5 Exclut la garantie d'exécution à laquelle les exigences de dépréciation de la norme IFRS 9 ne sont pas applicables.
- 6 Représente les montants d'exposition maximale au risque en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.
- 7 Les Instruments de dette évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur en tenant compte de la provision pour pertes de crédit attendues. La variation des pertes de crédit attendues est comptabilisée dans le poste « Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit » du compte de résultat.

Risques

Synthèse du risque de crédit présentant les pertes de crédit attendues (à l'exclusion des instruments de dette évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global) par segment de clientèle et par stage au 30 juin 2026

	Encours bruts ¹					Provision pour pertes de crédit attendues					Couverture des pertes de crédit attendues (%)				
	Stage 1 m€	Stage 2 m€	Stage 3 m€	POCI m€	Total m€	Stage 1 m€	Stage 2 m€	Stage 3 m€	POCI m€	Total m€	Stage 1 %	Stage 2 %	Stage 3 %	POCI %	Total %
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	36 061	4 721	1 341	1	42 124	(30)	(74)	(496)	—	(600)	0,1	1,6	37,0	—	1,4
– particuliers	755	—	21	—	776	—	—	(12)	—	(12)	—	—	57,1	—	1,5
– sociétés non financières	24 989	3 885	1 202	1	30 077	(25)	(70)	(466)	—	(561)	0,1	1,8	38,8	—	1,9
– établissements financiers non bancaires	10 317	836	118	—	11 271	(5)	(4)	(18)	—	(27)	—	0,5	15,3	—	0,2
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	6 081	35	1	—	6 117	—	—	(1)	—	(1)	—	—	100,0	—	—
Autres actifs financiers au coût amorti	114 092	15	2	—	114 109	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Actifs détenus en vue de la vente ²	5 524	174	70	—	5 768	(9)	(6)	(17)	—	(32)	—	3,4	24,3	—	0,6
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	155 864	3 962	99	—	159 925	(10)	(11)	(15)	—	(36)	—	0,3	15,2	—	—
– particuliers	325	4	—	—	329	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– sociétés non financières	52 879	3 042	99	—	56 020	(8)	(10)	(15)	—	(33)	—	0,3	15,2	—	0,1
– sociétés financières	102 660	916	—	—	103 576	(2)	(1)	—	—	(3)	—	0,1	—	—	—
Garanties financières ³	2 219	74	30	—	2 323	(2)	(3)	(1)	—	(6)	0,1	4,1	3,3	—	0,3
– particuliers	20	—	—	—	20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– sociétés non financières	921	60	30	—	1 011	(2)	(3)	(1)	—	(6)	0,2	5,0	3,3	—	0,6
– sociétés financières	1 278	14	—	—	1 292	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Au 30 juin 2026	319 841	8 981	1 543	1	330 366	(51)	(94)	(530)	—	(675)	—	1,0	34,3	—	0,2

1 Représente les montants d'exposition maximale au risque en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.

2 Inclut une valeur comptable de 5,2 milliards EUR pour HSBC Bank Malta p.l.c. et de 0,6 milliard pour les activités de conservation de titres et d'administration de fonds en Allemagne. Voir la note 11 « Actifs détenus en vue de la vente, passifs de groupes destinés à être cédés et activités abandonnées » à la page 52.

3 Exclut la garantie d'exécution à laquelle les exigences de dépréciation de la norme IFRS 9 ne sont pas applicables.

À moins qu'ils n'aient été préalablement identifiés, tous les actifs financiers sont considérés comme ayant subi une hausse significative du risque de crédit lorsqu'ils présentent un arriéré de paiement de plus de 30 jours, et sont alors transférés de stage 1 à stage 2.

Le tableau ci-dessous ventile les actifs financiers classés en stage 2 entre ceux à moins et ceux à plus de 30 jours d'arriéré, et indique

donc les actifs financiers classés en stage 2 pour cause d'arriéré (plus de 30 jours) et ceux identifiés préalablement (moins de 30 jours).

Les instruments financiers en arriéré de paiement sont les prêts pour lesquels les clients n'ont pas effectué leurs paiements conformément aux conditions contractuelles de leurs lignes de crédit.

Analyse des encours de crédit en stage 2 par nombre de jours de retard au 30 juin 2026

	Encours bruts			Provision pour pertes de crédit attendues			Couverture des pertes de crédit attendues (%)		
	dont : 1 à 29 jours de retard ^{1,2}		dont : 30 et plus jours de retard ^{1,2}	dont : 1 à 29 jours de retard ^{1,2}		dont : 30 et plus jours de retard ^{1,2}	dont : 1 à 29 jours de retard ^{1,2}		dont : 30 et plus jours de retard ^{1,2}
	Stage 2 m€	m€	m€	Stage 2 m€	m€	m€	Stage 2 %	%	%
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	4 721	170	47	(74)	—	—	1,6	—	—
– particuliers	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– sociétés non financières	3 885	19	46	(70)	—	—	1,8	—	—
– établissements financiers non bancaires	836	151	1	(4)	—	—	0,5	—	—
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	35	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres actifs financiers au coût amorti	15	—	1	—	—	—	—	—	—
Actifs détenus en vue de la vente	174	30	2	(6)	(1)	—	3,4	3,3	—

1 Les encours par nombre de jours de retard sont présentés sur une base contractuelle.

2 Les comptes actualisés en stage 2 ne figurent pas dans les montants présentés ci-dessus.

Risques

Synthèse du risque de crédit présentant les pertes de crédit attendues (à l'exclusion des instruments de dette évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global) par segment de clientèle et par stage au 31 décembre 2025

	Encours bruts ¹					Provision pour pertes de crédit attendues					Couverture des pertes de crédit attendues (%)				
	Stage 1 m€	Stage 2 m€	Stage 3 m€	POCI m€	Total m€	Stage 1 m€	Stage 2 m€	Stage 3 m€	POCI m€	Total m€	Stage 1 %	Stage 2 %	Stage 3 %	POCI %	Total %
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	38 215	3 829	1 360	1	43 405	(45)	(71)	(454)	—	(570)	0,1	1,9	33,4	—	1,3
– particuliers	2 571	134	65	—	2 770	(4)	(3)	(21)	—	(28)	0,2	2,2	32,3	—	1,0
– sociétés non financières	26 010	3 078	1 257	1	30 346	(36)	(65)	(415)	—	(516)	0,1	2,1	33,0	—	1,7
– établissements financiers non bancaires	9 634	617	38	—	10 289	(5)	(3)	(18)	—	(26)	0,1	0,5	47,4	—	0,3
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	5 691	24	—	—	5 715	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres actifs financiers au coût amorti	107 273	16	8	—	107 297	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Actifs détenus en vue de la vente ²	315	—	—	—	315	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	118 422	2 881	104	—	121 407	(15)	(13)	(12)	—	(40)	—	0,5	11,5	—	—
– particuliers	312	5	—	—	317	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– sociétés non financières	53 224	2 622	104	—	55 950	(13)	(12)	(12)	—	(37)	—	0,5	11,5	—	0,1
– sociétés financières	64 886	254	—	—	65 140	(2)	(1)	—	—	(3)	—	0,4	—	—	—
Garanties financières ³	1 694	131	38	—	1 863	(1)	(5)	(1)	—	(7)	0,1	3,8	2,6	—	0,4
– particuliers	17	—	—	—	17	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– sociétés non financières	684	127	38	—	849	(1)	(5)	(1)	—	(7)	0,1	3,9	2,6	—	0,8
– sociétés financières	993	4	—	—	997	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2025	271 610	6 881	1 510	1	280 002	(61)	(89)	(467)	—	(617)	—	1,3	30,9	—	0,2

1 Représente les montants d'exposition maximale au risque en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.

2 Inclut une valeur comptable de 0,3 milliard EUR pour l'activité de conservation de titres et d'administration de fonds en Allemagne.

3 Exclut la garantie d'exécution à laquelle les exigences de dépréciation de la norme IFRS 9 ne sont pas applicables.

Analyse des encours de crédit en stage 2 par nombre de jours de retard au 31 décembre 2025

	Encours bruts			Provision pour pertes de crédit attendues			Couverture des pertes de crédit attendues (%)		
	Stage 2		Stage 2		Stage 2		Stage 2		Stage 2
	m€	dont : 1 à 29 jours de retard ^{1,2}	m€	dont : 30 et plus jours de retard ^{1,2}	m€	dont : 1 à 29 jours de retard ^{1,2}	%	dont : 30 et plus jours de retard ^{1,2}	%
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	3 829	48	35	(71)	—	—	1,9	—	—
– particuliers	134	15	3	(3)	—	—	2,2	—	—
– sociétés non financières	3 078	31	22	(65)	—	—	2,1	—	—
– établissements financiers non bancaires	617	2	10	(3)	—	—	0,5	—	—
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	24	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres actifs financiers au coût amorti	16	1	1	—	—	—	—	—	—
Actifs détenus en vue de la vente	—	—	—	—	—	—	—	—	—

1 Les encours par nombre de jours de retard sont présentés sur une base contractuelle.

2 Les comptes actualisés en stage 2 ne figurent pas dans les montants présentés ci-dessus.

Décomposition du stage 2 au 30 juin 2026

Le tableau ci-après présente la décomposition en stage 2 de la valeur comptable brute et des provisions pour pertes de crédit attendues pour les prêts et créances sur la clientèle.

Le tableau ci-dessous indique le motif de transfert d'une créance en stage 2 et, par là même, l'augmentation significative de son risque de crédit depuis son origination.

La classification Quantitatif montre lorsque la probabilité de défaut de la créance correspondante dépasse les seuils quantitatifs définis pour les portefeuilles de détail et de grande clientèle, comme précisé dans

la Note 1.2 « Principales méthodes comptables » à la page 199 du Document d'enregistrement universel 2025.

Le motif Qualitatif couvre principalement les dégradations de CRR, les encours classés en surveillance (watch & worry) et les ajustements à dire d'expert.

► Pour plus de détails sur la méthodologie d'estimation de HSBC Continental Europe d'une hausse significative du risque de crédit, voir la Note 1.2 « Principales méthodes comptables » à la page 199 du Document d'enregistrement universel 2025.

Risques

Décomposition du stage 2 au 30 juin 2026

Prêts et créances sur la clientèle	Encours bruts				Provision pour ECL				Couverture des pertes de crédit attendues (%)
	Particuliers	Sociétés non financières	Établissements financiers non bancaire	Total	Particuliers	Sociétés non financières	Établissements financiers non bancaires	Total	Total
m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	%	
Quantitatif	—	1 652	244	1 896	—	(19)	(2)	(21)	1,1
Qualitatif	—	2 211	591	2 802	—	(51)	(2)	(53)	1,9
30 jours de retard minimum	—	22	1	23	—	—	—	—	—
Total stage 2	—	3 885	836	4 721	—	(70)	(4)	(74)	1.6

Décomposition du stage 2 au 31 décembre 2025

	Encours bruts				Provision pour ECL				Couverture des pertes de crédit attendues (%)
		Sociétés non financières	Etablissements financiers non bancaires	Total		Sociétés non financières	Etablissements financiers non bancaires	Total	Total
Prêts et créances sur la clientèle	Particuliers				Particuliers				%
	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	
Quantitatif	134	1 449	28	1 611	(3)	(34)	(1)	(38)	2,4
Qualitatif	—	1 608	579	2 187	—	(31)	(2)	(33)	1,5
30 jours de retard minimum	—	21	10	31	—	—	—	—	—
Total stage 2	134	3 078	617	3 829	(3)	(65)	(3)	(71)	1,9

Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et créances sur la clientèle et sur les établissements de crédit y compris les engagements de prêts et les garanties financières¹

	Crédits non dépréciés				Crédits dépréciés				Total	
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		POCI			
	Encours bruts m€	Provision pour pertes de crédit attendues m€	Encours bruts m€	Provision pour pertes de crédit attendues m€	Encours bruts m€	Provision pour pertes de crédit attendues m€	Encours bruts m€	Provision pour pertes de crédit attendues m€	Encours bruts m€	Provision pour pertes de crédit attendues m€
Au 1 ^{er} janvier 2026	112 960	(61)	6 864	(89)	1 502	(467)	1	—	121 327	(617)
Transferts d'instruments financiers	(1 866)	(12)	1 666	15	200	(3)	—	—	—	—
– transferts du stage 1 au stage 2	(4 396)	5	4 396	(5)	—	—	—	—	—	—
– transferts du stage 2 au stage 1	2 601	(16)	(2 601)	16	—	—	—	—	—	—
– transferts au stage 3	(106)	—	(156)	4	262	(4)	—	—	—	—
– transferts du stage 3	35	(1)	27	—	(62)	1	—	—	—	—
Réévaluation nette des pertes de crédit attendues résultant du transfert de stage	—	10	—	(15)	—	(1)	—	—	—	(6)
Nouveaux et autres prêts/ remboursements nets	1 385	4	442	5	(158)	27	—	—	1 669	36
Modification des paramètres de risque – qualité du crédit	—	7	—	(12)	—	(87)	—	—	—	(92)
Changement de méthode de calcul des pertes de crédit attendues	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1
Actifs passés en perte	—	—	—	—	(5)	5	—	—	(5)	5
Modifications liées au crédit décomptabilisé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Change	(7)	—	—	—	(1)	—	—	—	(8)	—
Autres	1 538	—	—	1	(1)	(5)	—	—	1 537	(4)
Actifs détenus en vue de la vente ²	(3 269)	10	(180)	6	(67)	18	—	—	(3 516)	34
Au 30 juin 2026	110 741	(42)	8 792	(88)	1 470	(513)	1	—	121 004	(643)
Résultat (charge ou produit) des pertes de crédit attendues pour la période		21		(21)		(61)		—		(61)
Récupérations										—
Autres										21
Résultat total des pertes de crédit attendues pour la période										(40)

Risques

Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et créances sur la clientèle et sur les établissements de crédit y compris les engagements de prêts et les garanties financières¹ (suite)

	Au 30 juin 2026		Semestre clos le 30 juin 2026
	Encours bruts	Provision pour pertes de crédit attendues	Résultat des pertes de crédit attendues
	m€	m€	m€
Comme ci-dessus	121 004	(643)	(40)
Autres actifs financiers au coût amorti	114 109	—	—
Actifs détenus en vue de la vente ³	5 768	(32)	—
Engagements relatifs aux opérations de prise en pension – hors trading	89 485	—	—
Garanties d'exécution et autres garanties auxquelles la norme IFRS 9 n'est pas applicable			6
Synthèse des instruments financiers pour lesquels les exigences de dépréciation d'IFRS 9 sont applicables/Synthèse du compte de résultat consolidé	330 366	(675)	(34)
Instruments de dette évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	19 843	—	3
Total des provisions pour pertes de crédit attendues/Résultat (charge ou produit) des pertes de crédit attendues pour la période	350 209	(675)	(31)

1 Exclut la garantie d'exécution à laquelle les exigences de dépréciation de la norme IFRS 9 ne sont pas applicables.

2 Inclut des montants classés comme détenus en vue de la vente en lien avec la cession planifiée de HSBC Bank Malta p.l.c..

3 Inclut une valeur comptable de 5,2 milliards EUR pour HSBC Bank Malta p.l.c. et de 0,6 milliard pour les activités de conservation de titres et d'administration de fonds en Allemagne. Voir la note 11 « Actifs détenus en vue de la vente, passifs de groupes destinés à être cédés et activités abandonnées » à la page 52.

Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et créances sur la clientèle et aux établissements de crédit y compris les engagements de prêts et les garanties financières¹

	Crédits non dépréciés				Crédits dépréciés				Total	
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		POCI			
	Encours bruts	Provision pour pertes de crédit attendues	Encours bruts	Provision pour pertes de crédit attendues	Encours bruts	Provision pour pertes de crédit attendues	Encours bruts	Provision pour pertes de crédit attendues	Encours bruts	Provision pour pertes de crédit attendues
	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€
Au 1 ^{er} janvier 2025	118 927	(51)	8 244	(101)	1 786	(376)	1	—	128 958	(528)
Transferts d'instruments financiers	(882)	(28)	518	46	364	(18)	—	—	—	—
– transferts du stage 1 au stage 2	(7 293)	7	7 293	(7)	—	—	—	—	—	—
– transferts du stage 2 au stage 1	6 533	(35)	(6 533)	35	—	—	—	—	—	—
– transferts au stage 3	(252)	—	(475)	22	727	(22)	—	—	—	—
– transferts du stage 3	130	—	233	(4)	(363)	4	—	—	—	—
Réévaluation nette des pertes de crédit attendues résultant du transfert de stage	—	27	—	(22)	—	—	—	—	—	5
Nouveaux et autres prêts/remboursements nets	2 209	(7)	(1 662)	33	(558)	40	—	—	(11)	66
Modification des paramètres de risque – qualité du crédit	—	(9)	—	(71)	—	(179)	—	—	—	(259)
Changement de méthode de calcul des pertes de crédit attendues	—	4	—	23	—	—	—	—	—	27
Actifs passés en perte	—	—	—	—	(73)	73	—	—	(73)	73
Modifications liées au crédit décomptabilisé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Change	14	—	(4)	—	—	—	—	—	10	—
Autres	(6 480)	3	(230)	3	(17)	(7)	—	—	(6 727)	(1)
Actifs classés comme détenus en vue de la vente ²	(828)	—	(2)	—	—	—	—	—	(830)	—
Au 31 décembre 2025	112 960	(61)	6 864	(89)	1 502	(467)	1	—	121 327	(617)
Résultat (charge ou produit) des pertes de crédit attendues pour la période		15		(37)		(139)		—		(161)
Récupérations										6
Autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(11)
Total du résultat des pertes de crédits attendues pour la période										(166)

Risques

Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et créances sur la clientèle et sur les établissements de crédit y compris les engagements de prêts et les garanties financières¹ (suite)

	Au 31 décembre 2025		12 mois clos le
	Encours bruts	Provision pour pertes de crédit attendues	Résultat des pertes de crédit attendues
	m€	m€	m€
Comme ci-dessus	121 327	(617)	(166)
Autres actifs financiers au coût amorti	107 297	—	—
Actifs détenus en vue de la vente ³	315	—	—
Engagements relatifs aux opérations de prise en pension – hors trading	51 063	—	—
Garanties d'exécution et autres garanties auxquelles la norme IFRS 9 n'est pas applicable			1
Synthèse des instruments financiers pour lesquels les exigences de dépréciation d'IFRS 9 sont applicables/Synthèse du compte de résultat consolidé	280 002	(617)	(165)
Instruments de dette évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	19 833	(3)	(1)
Total provision pour pertes de crédit attendues/Résultat (charge ou produit) des pertes de crédit attendues pour la période	299 835	(620)	(166)

1 Exclut la garantie d'exécution à laquelle les exigences de dépréciation de la norme IFRS 9 ne sont pas applicables.

2 Inclut des montants classés comme détenus en vue de la vente, en lien avec la cession planifiée de l'activité de conservation de titres en Allemagne.

3 Inclut une valeur comptable de 0,3 milliard EUR pour l'activité de conservation de titres et d'administration de fonds en Allemagne.

Risques de trésorerie

Aperçu

Les risques de trésorerie sont les risques de disposer de ressources en capital, liquidité ou financement insuffisantes pour couvrir les besoins de la banque et répondre aux exigences réglementaires. Les risques de trésorerie comprennent également les risques de HSBC Continental Europe sur les revenus ou le capital liés aux positions de change structurelles et aux fluctuations des taux d'intérêt.

Les risques de trésorerie proviennent également des variations de ressources et de profils de risque liées au comportement de la clientèle, aux décisions managériales et à l'environnement extérieur.

Approche et politique

L'objectif de HSBC Continental Europe en matière de gestion des risques de trésorerie est de maintenir des niveaux appropriés de gestion de fonds propres, liquidité, financement, devises et risques de marché pour mener à bien sa stratégie et répondre aux exigences réglementaires et scénarios de stress.

L'approche de gestion des risques de trésorerie de HSBC Continental Europe est déterminée par les exigences liées à son organisation et à sa stratégie et tient compte de son environnement réglementaire, économique et commercial. HSBC Continental Europe souhaite conserver une base de fonds propres et de liquidité suffisante pour faire face aux risques inhérents à ses activités et permettre les investissements nécessaires à sa stratégie tout en respectant en permanence les exigences réglementaires.

La politique de HSBC Continental Europe s'appuie sur son cadre de gestion des risques, ses processus internes d'évaluation de l'adéquation du capital (Internal capital adequacy assessment process – « ICAAP ») et de la liquidité (Internal liquidity adequacy assessment process – « ILAAP »). Le cadre de gestion des risques intègre de nombreuses mesures en ligne avec son appréciation des risques internes et de la réglementation.

Ces risques comprennent les risques de crédit et de marché, le risque opérationnel, le risque lié aux engagements de retraite, le risque de change structurel et le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire.

La BCE, qui est le superviseur de la Banque, fixe les exigences de fonds propres et reçoit les informations sur l'adéquation en capital et en liquidité.

Gouvernance

Les risques liés aux fonds propres, à la liquidité, au financement et aux taux d'intérêt au sein du portefeuille bancaire et le risque de change du portefeuille hors trading relèvent de la responsabilité du Directeur financier de HSBC Continental Europe et sont supervisés par le Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe.

Les risques de trésorerie sont gérés par le comité ALCO (Asset, Liability and Capital Management Committee) de HSBC Continental Europe.

Une synthèse des politiques et procédures en vigueur de HSBC Continental Europe en matière de gestion des risques de trésorerie figure aux pages 165 à 170 du Document d'enregistrement universel 2025.

Pilier 3 – Discipline de marché

Le Pilier 3 du dispositif réglementaire de Bâle concerne la discipline de marché et vise à accroître la transparence de la communication financière des établissements financiers en rendant obligatoire la publication d'un nombre important d'informations complémentaires sur les risques, leur gestion et la position en fonds propres.

► Pour plus de détails, voir les informations publiées par HSBC Continental Europe au titre du Pilier 3, disponibles sur www.hsbc.com/investors.

Capital

Aperçu

La gestion du capital de HSBC Continental Europe vise à maintenir un niveau suffisant de fonds propres en vue de soutenir la stratégie commerciale de la banque et de respecter les exigences réglementaires et en matière de tests de résistance.

Un résumé des règles et pratiques de HSBC Continental Europe concernant la gestion, l'évaluation et l'allocation du capital réglementaire est présenté à la page 167 du Document d'enregistrement universel 2025.

Exigences réglementaires

Le niveau minimal de fonds propres pour HSBC Continental Europe sur base consolidée au titre de l'exigence Pilier 2 (Pillar 2 requirement – « P2R ») se maintient à 2,75 % en 2026, soit inchangé par rapport à 2025. Conformément à la Directive européenne sur les fonds propres réglementaires (« CRD »), le P2R doit être détenu à 56,25 % en CET1 et à 75 % en Tier 1, au minimum.

Le coussin de fonds propres contra-cyclique moyen (« CCyB ») s'élève à 1,0 % à fin juin 2026 après avoir clôturé 2025 à 0,9 %.

À fin juin 2026, l'exigence globale de HSBC Continental Europe en matière de fonds propres totaux est de 14,5 %, comme à fin 2025. Cette exigence globale de fonds propres (Overall Capital Requirement – « OCR ») comprend le minimum de 8 % de capital prévu à l'article 92.1 du règlement 575/2013, l'exigence de 2,5 % relative au coussin de conservation au titre de l'article 129 de la directive 2013/36, l'exigence de 1,0 % relative au coussin contra-cyclique mentionné

Risques

ci-dessus, l'exigence de 0,25 % en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 relative au coussin lié à la qualité d'« Autre Institution d'Importance Systémique » (Other – Systemically Important Institution – « O-SII ») conformément à la décision de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et l'exigence de 2,75 % du Pilier 2 précédemment mentionnée.

Au 30 juin 2026, l'exigence globale relative aux fonds propres de base de catégorie 1 est de 9,76 %, hors Directive relative au Pilier 2 (Pillar 2 guidance – « P2G »).

Évolutions réglementaires

Veillez vous référer à la section « Environnement réglementaire », à la page 5.

Chiffres clés – Fonds propres, liquidité et financement (non audité)

	Au		
	30 juin 2026	31 décembre 2025	30 juin 2025
	m€	m€	m€
Fonds propres disponibles (montants)¹			
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	9 742	9 875	10 461
Fonds propres de catégorie 1	10 985	11 117	11 903
Fonds propres totaux	12 906	13 018	13 383
Montants d'exposition pondérés¹			
Montant total d'exposition au risque (« TREA »)	63 215	63 153	70 565
Montant total d'exposition au risque pré-plancher	63 215	63 153	70 565
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)¹			
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	15,4	15,6	14,8
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	15,4	15,6	14,8
Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	17,4	17,6	16,9
Ratio de fonds propres de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	17,4	17,6	16,9
Ratio de fonds propres totaux (%)	20,4	20,6	19,0
Ratio de fonds propres totaux par rapport au TREA sans application du plancher (%)	20,4	20,6	19,0
Ratio de levier			
Mesure de l'exposition totale	250 199	256 275	249 202
Ratio de levier (%)	4,4	4,3	4,8
Ratio de liquidité à court terme²			
Total des actifs liquides de qualité élevée (« HQLA ») (valeur pondérée – moyenne)	91 854	87 884	79 803
Sorties de trésorerie – Valeur pondérée totale	95 974	91 858	85 980
Entrées de trésorerie – Valeur pondérée totale	35 111	31 899	30 675
Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	60 863	59 959	55 305
Ratio de couverture des liquidités (%)	151	147	144
Ratio de financement à long terme (NSFR)			
Total financement stable disponible	87 954	85 358	83 525
Total financement stable requis	54 920	52 023	57 798
Ratio NSFR (%)	160	164	145

- 1 Les montants comparatifs ont été retraités pour refléter l'impact d'une correction du total des actifs pondérés des risques liés à certaines opérations spécifiques.
- 2 Ces valeurs et ratios sont publiés comme des moyennes, conformément aux exigences de reporting CRR.

Composition des fonds propres réglementaires (non audité)

	30 juin 2026	31 décembre 2025
	m€	m€
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves		
Instruments de fonds propres et comptes de primes d'émission y afférents	8 075	8 075
– dont primes d'émission	6 747	6 747
Bénéfices non distribués	1 435	2 103
Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	1 494	1 529
Intérêts minoritaires (montants autorisés en CET1 consolidés)	71	77
Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	—	—
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires¹	11 075	11 784
Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)¹	(1 333)	(1 909)
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)¹	9 742	9 875
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (« AT1 ») avant ajustements réglementaires	1 243	1 242
Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	—	—
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	1 243	1 242
Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)¹	10 985	11 117
Fonds propres de catégorie 2 (« T2 ») avant ajustements réglementaires	1 921	1 901
Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)	—	—
Fonds propres de catégorie 2 (T2)	1 921	1 901
Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	12 906	13 018
Montant total d'exposition au risque¹	63 215	63 153

- 1 Les montants comparatifs ont été retraités pour refléter l'impact d'une correction du total des actifs pondérés des risques liés à certaines opérations spécifiques.

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) de HSBC Continental Europe sont demeurés globalement inchangés au 1^{er} semestre 2026. Au titre de cette même période, le bénéfice comptabilisé de HSBC Continental Europe de 35 millions EUR n'a pas été audité et n'est donc pas inclus dans le CET1.

Facteurs de variation des actifs pondérés des risques par ligne métier (non audité)

	Actifs pondérés des risques
	Du 1 ^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026
	m€
Actifs pondérés des risques au 1^{er} janvier¹	63 153
Taille de l'actif	2 193
Qualité des actifs	(616)
Mise à jour de modèles	(85)
Changement méthodologique	19
Acquisitions et cessions	—
Mouvement de change	(138)
Autres	(1 311)
Total des variations des actifs pondérés	62
Actifs pondérés des risques à la fin de la période de reporting	63 215
Actifs pondérés des risques par ligne métier	
Corporate and Institutional Banking	57 133
Banque internationale de gestion de patrimoine	3 520
Corporate Centre	2 562

1 Le solde d'ouverture a été retraité pour refléter l'impact d'une correction du total des actifs pondérés des risques liés à certaines opérations spécifiques.

Ratio de Levier au 30 juin (non audité)

	Au	
	30 juin 2026	31 décembre 2025
	m€	m€
Fonds propres de catégorie 1 ¹	10 985	11 117
Exposition au levier	250 199	256 275
Ratio de levier %	4,4	4,3

1 Les montants comparatifs ont été retraités pour refléter l'impact d'une correction du total des actifs pondérés des risques liés à certaines opérations spécifiques.

Gestion des risques liés à la liquidité et au financement

Cadre de gestion des risques liés à la liquidité et au financement

Le risque de liquidité se définit comme le risque que HSBC Continental Europe ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour honorer ses obligations lorsqu'elles échoient, ou qu'il ne puisse obtenir ces ressources sans les payer à un prix conséquent. Ce risque résulte de la différence d'échéance des flux de trésorerie ou lorsque le financement des actifs illiquides ne peut être obtenu au moment et termes requis.

Le Groupe HSBC s'est doté d'un cadre de gestion des risques liés à la liquidité et au financement, dont l'objectif est de lui permettre de supporter des stress de liquidité. Il est conçu pour être adaptable à des modèles d'activité, des marchés et des cadres réglementaires en évolution rapide. La gestion de la liquidité et du financement s'inscrit en cohérence avec le cadre défini par le Groupe, intégrant des pratiques et limites fixées par le Risk Management Meeting (« RMM ») et approuvées par le Conseil d'Administration.

L'objectif de HSBC Continental Europe est de garantir que la Direction a une forte visibilité sur la maîtrise des risques de liquidité et de financement grâce à une gouvernance solide, en accord avec son cadre de gestion des risques. La Banque gère les risques de liquidité et de financement au niveau de l'entité opérationnelle, conformément à des politiques, des procédures et des normes de reporting cohérentes à l'échelle mondiale. Cela garantit que les obligations de la Banque puissent être remplies en temps voulu dans les juridictions concernées.

Le Groupe HSBC exige des entités opérationnelles qu'elles respectent en tout temps les exigences minimales internes et les exigences réglementaires applicables. Ces exigences sont évaluées au moyen des processus interne d'évaluation de l'adéquation de la liquidité (« ILAAP ») de HSBC Continental Europe, qui garantit que les entités opérationnelles disposent de stratégies, de politiques, de processus et de systèmes robustes pour l'identification, l'évaluation, la gestion et le suivi des risques de liquidité sur un ensemble approprié d'horizons temporels, y compris intrajournaliers. L'ILAAP sert de base à la validation de la tolérance au risque et à la définition de l'appétence au risque. Il permet également d'évaluer la capacité à gérer efficacement les liquidités et le financement. Ces paramètres sont définis et gérés au niveau local, et font par ailleurs l'objet d'un examen et d'une revue robustes à l'échelle mondiale afin de garantir la cohérence de l'approche et de l'application des politiques et des contrôles du Groupe HSBC.

Les ratios « LCR » (Liquidity coverage ratio), « ILM », (Internal liquidity metric) et « NSFR » (Net stable funding ratio) sont des éléments clés du dispositif de gestion des risques de liquidité et de financement de la banque.

Risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire

Le risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire correspond au risque qu'une évolution des taux d'intérêt du marché ait un impact défavorable sur les bénéfices ou les fonds propres de la Banque. Ce risque est généré par les actifs et passifs de HSBC Continental Europe, en particulier les prêts, dépôts et instruments financiers qui ne sont pas détenus à des fins de négociation.

Gestion des risques et gouvernance

Le cadre global de la gestion des risques de taux d'intérêt du portefeuille bancaire veille à ce que toutes les sources matérielles de ces risques soient identifiées, évaluées, gérées et surveillées grâce à la mise en place de règles et de systèmes robustes.

Un risque de taux d'intérêt pouvant faire l'objet d'une couverture économique est transféré afin d'être géré et couvert centralement. S'il ne peut pas faire l'objet d'une telle couverture, le risque n'est pas transféré et sera géré par la ligne métier d'où il provient. La couverture est généralement exécutée au moyen de dérivés de taux d'intérêt ou d'obligations à taux fixe.

Le principal facteur de risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire d'HSBC est le décalage de revalorisation entre les actifs sensibles aux taux d'intérêt et les passifs et fonds propres insensibles aux taux. La couverture structurelle est le moyen de gérer et de réduire ce décalage en lissant l'impact des mouvements des taux du marché à moyen terme. La couverture structurelle est un portefeuille composé d'actifs à taux fixe, incluant des obligations, des instruments dérivés et des prêts clients. La taille et la durée de la couverture structurelle est contrainte dans certaines devises et entités par la disponibilité des ressources financières et par les capacités de marché.

Les risques de taux d'intérêt du portefeuille bancaire sont mesurés et gérés à l'aide d'une combinaison de mesures portant sur la valeur économique et sur les revenus, afin d'assurer une gestion appropriée de l'équilibre entre stabilisation des revenus et création de sensibilité de valeur. Ces indicateurs mesurent les risques de taux d'intérêt du portefeuille bancaire et supportent la surveillance générale de l'appétence au risque, y compris :

- la sensibilité de la marge nette d'intérêt des activités bancaires (« BNII ») ; et
- la sensibilité à la valeur économique des fonds propres (« EVE »).

Principaux facteurs de risque

Le risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire peut être décomposé en plusieurs éléments clés :

- Le risque de taux (également appelé risque de duration ou risque de revalorisation) est lié à la structure par échéance des instruments du portefeuille bancaire et provient du calendrier de révision des taux. L'ampleur du risque de décalage varie selon que les modifications de la structure par échéance des taux d'intérêt sont identiques sur toute la courbe des rendements (risque parallèle) ou différent selon les périodes (risque de déplacement non parallèle).
- Le risque de base décrit l'incidence des variations relatives des taux d'intérêt pour les instruments financiers qui ont des échéances similaires mais dont la tarification repose sur des indices de taux différents.
- Le risque d'option provient de positions sur des instruments dérivés optionnels ou d'éléments optionnels incorporés dans des actifs, des passifs ou des éléments hors bilan, qui permettent à la banque ou à ses clients de modifier le niveau et le calendrier de leurs flux de trésorerie.

Sensibilité de la marge nette d'intérêt des activités bancaires

La sensibilité de la marge nette d'intérêt des activités bancaires (« Banking Net Interest Income » ou, ci-après, « BNII ») analyse la sensibilité de la marge nette d'intérêt des activités bancaires aux chocs de taux d'intérêt. Cet indicateur tient compte de la sensibilité provenant de l'utilisation des passifs du portefeuille bancaire pour financer des actifs du portefeuille de négociation.

Ces sensibilités représentent une simulation hypothétique de la BNII de base, dans l'hypothèse d'un bilan statique (excluant notamment la migration supposée des dépôts à vue vers les dépôts à terme) et en l'absence de mesures pouvant être prises par le département Trésorerie. Cette simulation intègre également l'effet de l'évolution des taux d'intérêt, des hypothèses de tarification des produits à taux géré, le remboursement anticipé des crédits hypothécaires et la stabilité des dépôts. Les calculs de sensibilité excluent les provisions pour retraites, les expositions aux assurances et les intérêts dans les sociétés mises en équivalence.

L'élément principal de la gestion du risque de taux d'intérêt structurel de HSBC Continental Europe est le suivi de la sensibilité de la BNII dans différents scénarios de taux d'intérêt (modèles de simulation), dans lesquels les autres variables économiques restent constantes.

Sensibilité de la valeur économique des fonds propres

La valeur économique des fonds propres (« Economic Value of Equity » ou, ci-après, « EVE ») représente la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs du portefeuille bancaire qui pourraient être distribués aux actionnaires dans un scénario de gestion en extinction.

Elle est égale à la valeur comptable des fonds propres, augmentée de la valeur actuelle de la marge nette d'intérêt future dans ce scénario. L'EVE peut être utilisée pour évaluer le capital économique requis pour supporter le risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire. La sensibilité de l'EVE représente la variation attendue de cette valeur due à des chocs de taux d'intérêt prédéfinis dans lesquels les autres variables économiques restent constantes. HSBC Continental Europe doit surveiller la sensibilité de l'EVE en pourcentage de ses ressources en capital.

Risques de marché

Risques de marché au premier semestre 2026

Le premier semestre 2026 a été fortement marqué par le conflit au Moyen-Orient. La phase initiale de la crise a déstabilisé les marchés financiers et entraîné une forte hausse de la volatilité, mais les inquiétudes se sont rapidement dissipées et l'appétit pour le risque est revenu. Le comportement des marchés a rappelé l'épisode des droits de douane du deuxième trimestre 2025 : le premier choc a influencé les prix des actifs, mais les marchés se sont vite redressés et sont devenus largement insensibles à l'actualité.

Malgré la fermeture prolongée du détroit d'Ormuz et la flambée des prix du pétrole qui en a résulté, l'inflation en Europe est restée contenue autour de 3 %. Les banques centrales ont réagi avec prudence. La BCE a relevé son taux directeur de 2,00 % à 2,25 %, sa présidente, Christine Lagarde, se montrant circonspecte quant à tout nouveau resserrement monétaire compte tenu de la fragilité des économies européennes.

Les marchés actions ont, dans l'ensemble, progressé au cours de la période, l'indice européen évoluant à la hausse de 8 %. Le marché obligataire a également fait preuve de résilience : les spreads souverains sont demeurés quasiment inchangés depuis le début du conflit, tandis que les spreads des obligations d'entreprise et financières se maintiennent à des niveaux historiquement bas. Le ton étonnamment ferme adopté par Kevin Warsh lors de la dernière réunion de la Réserve fédérale a fait grimper les rendements des bons du Trésor américain, le rendement à deux ans s'établissant à 4,17 % contre 3,47 % en janvier. Cette situation a contribué à accélérer la chute des cours de l'or, qui se situe désormais à environ 40 % en dessous de son pic du début d'année. Le dollar américain s'est également renforcé face aux autres devises.

Risques

Value at Risk (« VaR »)

Portefeuille de trading

Value at Risk du portefeuille de trading

La VaR de Trading vient principalement de Corporate and Institutional Banking. La Value at Risk totale a été globalement conforme au contrôle strict des objectifs d'utilisation des actifs pondérés des risques.

VaR totale du portefeuille de trading de HSBC Continental Europe par type de risque

	Change m€	Taux d'intérêt m€	Actions m€	Spread de crédit m€	Matière première m€	Diversification du portefeuille m€	Total m€
Solde au 30 juin 2026	1,19	3,40	1,79	2,10	0,05	(3,27)	5,27
Moyenne	0,88	2,81	1,94	1,99	0,13	(2,78)	4,98
Maximum	1,26	5,01	3,07	2,76	0,82	(3,83)	7,00
Solde au 31 décembre 2025	0,74	2,61	1,96	1,33	0,66	(3,40)	3,90
Moyenne	0,84	2,54	2,13	1,20	0,10	(2,72)	4,10
Maximum	1,68	4,56	3,24	1,92	0,66	(3,70)	7,03

Portefeuille bancaire

Value at Risk du portefeuille bancaire

La VaR du portefeuille bancaire provient essentiellement du portefeuille de coussin de liquidité, composé d'actifs de grande qualité et très liquides.

VaR totale du portefeuille bancaire de HSBC Continental Europe par type de risque

	Change m€	Taux d'intérêt m€	Actions m€	Spread de crédit m€	Diversification du portefeuille m€	Total m€
Solde au 30 juin 2026	—	13,17	—	14,98	(2,98)	25,17
Moyenne	—	13,98	—	15,55	(4,36)	25,17
Maximum	—	18,58	—	16,79	(7,41)	28,38
Solde au 31 décembre 2025	—	18,68	—	14,74	(5,19)	28,22
Moyenne	—	11,85	0,53	15,18	(5,55)	22,01
Maximum	—	20,14	1,34	17,28	(8,63)	29,37

États financiers consolidés résumés

Sommaire

35	Compte de résultat consolidé
36	État consolidé du résultat global
37	Bilan consolidé
38	Tableau de variation des capitaux propres consolidés
41	Tableau des flux de trésorerie consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés résumés

Sommaire

42	1	Base d'établissement et principes comptables
43	2	Dividende et bénéfice par action
44	3	Commissions nettes
45	4	Analyse par ligne métier
46	5	Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur
50	6	Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur
50	7	Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles
51	8	Provisions pour risques et charges
51	9	Passifs éventuels, engagements de financement et garanties
52	10	Procédures judiciaires et questions réglementaires concernant, de manière générale, les entités du Groupe HSBC
52	11	Actifs détenus en vue de la vente, passifs de groupes destinés à être cédés et activités abandonnées
54	12	Transactions avec des parties liées
54	13	Changements intervenus dans le périmètre de consolidation au cours du premier semestre 2026
54	14	Événements postérieurs à la date de clôture

États financiers consolidés résumés

Compte de résultat consolidé

	Notes	Semestre se terminant au	
		30 juin 2026 m€	30 juin 2025 ¹ m€
Activités poursuivies			
Marge nette d'intérêt		543	628
– intérêts et produits assimilés		3 051	3 131
– intérêts et charges assimilées		(2 508)	(2 503)
Commissions nettes	3	556	637
– commissions (produits)		873	976
– commissions (charges)		(317)	(339)
Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur		402	463
Variation de juste valeur de la dette désignée et des dérivés associés		1	—
Variation de juste valeur des actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat		(3)	36
Résultat net de cession des investissements financiers		9	9
Gains/(pertes) comptabilisés sur les actifs détenus en vue de la vente		13	(2)
Autres produits d'exploitation		59	36
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit		1 580	1 807
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit		(31)	(73)
Produit net bancaire		1 549	1 734
Total des charges d'exploitation		(1 162)	(1 292)
– frais de personnel		(456)	(687)
– frais généraux et administratifs		(621)	(588)
– dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et du droit d'utilisation		(26)	(52)
– dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et dépréciation des écarts d'acquisition		(59)	35
Résultat avant impôt		387	442
Impôt sur les bénéfices		(114)	(73)
Résultat après impôt au titre des activités poursuivies		273	369
Résultat après impôt au titre des activités abandonnées		(227)	4
Résultat net		46	373
Attribuable à :			
– résultat net part du Groupe		35	360
– part des intérêts minoritaires au titre des activités poursuivies		—	1
– part des intérêts minoritaires au titre des activités abandonnées		11	12

1 Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées à la cession planifiée de la participation majoritaire de 70,03 % dans HSBC Bank Malta p.l.c.

État consolidé du résultat global

	Semestre se terminant au	
	30 juin 2026	30 juin 2025 ¹
	m€	m€
Résultat net des activités poursuivies	273	369
Autres éléments du résultat global		
Éléments pouvant être reclassés par la suite dans le compte de résultat sous certaines conditions :		
Instruments de dette évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global :	(3)	30
– profits/(pertes) de juste valeur	8	51
– plus/(moins)-values de cession transférées dans le compte de résultat	(9)	(9)
– pertes de crédit attendues comptabilisées en compte de résultat	(2)	—
– impôts	—	(12)
Couvertures de flux de trésorerie :	(39)	33
– profits/(pertes) de juste valeur	(34)	18
– profits/(pertes) de juste valeur reclassés dans le compte de résultat	(19)	27
– impôts	14	(12)
Écart de change net d'impôt	(2)	5
Éléments ne pouvant pas être reclassés par la suite dans le compte de résultat :		
Gains/(pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies :	8	1
– avant impôts	11	2
– impôts	(3)	(1)
Variation de la juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur :	41	49
– avant impôts	56	66
– impôts	(15)	(17)
Actions évaluées à la juste valeur par les autres éléments du résultat global :	—	1
– profits/(pertes) de juste valeur	—	1
– impôts	—	—
Total des autres éléments du résultat global, nets d'impôt	5	119
Total du résultat global au titre des activités poursuivies	278	488
Total du résultat global au titre des activités abandonnées²	(228)	(1 199)
Total des produits et charges :		
– part du Groupe	39	(725)
– part des intérêts minoritaires au titre des activités poursuivies	—	1
– part des intérêts minoritaires au titre des activités abandonnées	11	13
Total du résultat global	50	(711)

1 Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées à la cession planifiée de la participation majoritaire de 70,03 % dans HSBC Bank Malta p.l.c.

2 Le total du résultat global au titre des activités abandonnées pour 2025 comprend une perte de juste valeur avant impôts de 1,2 milliard EUR suite au reclassement du portefeuille de détail conservé vers un modèle commercial de conservation pour collecte et vente à compter du 1^{er} janvier 2025 et mesurée prospectivement à partir du premier trimestre 2025 à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

États financiers consolidés résumés

Bilan consolidé

	Notes	Au	
		30 juin 2026 m€	31 décembre 2025 m€
Actifs			
Caisse, banques centrales et CCP		40 493	58 092
Portefeuille de transaction		35 435	30 801
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat		965	1 619
Instruments dérivés		39 450	40 579
Prêts et créances sur les établissements de crédit ¹		6 116	5 715
Prêts et créances sur la clientèle ¹		41 524	42 835
Opérations de prise en pension – hors-trading		36 778	29 308
Investissements financiers		28 157	28 003
Actifs détenus en vue de la vente ²	11	7 772	377
Comptes de régularisation et autres actifs		27 987	12 684
Impôt courant		219	164
Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	7	331	319
Actifs d'impôt différé		822	895
Total de l'actif		266 049	251 391
Passifs			
Dettes envers les établissements de crédit		14 116	14 514
Comptes créditeurs de la clientèle		95 016	97 107
Opérations de mise en pension – hors-trading		17 987	14 486
Portefeuille de transaction		19 510	18 376
Passifs financiers désignés à la juste valeur		11 272	11 086
Instruments dérivés		33 231	33 178
Dettes représentées par un titre		11 958	14 129
Passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente ²	11	13 729	10 648
Comptes de régularisation et autres passifs		34 335	21 221
Impôt courant		223	208
Passifs des contrats d'assurance		—	531
Provisions	8	320	444
Passifs d'impôt différé		—	3
Dettes subordonnées		1 895	1 894
Total des dettes		253 592	237 825
Capitaux propres			
Capital social appelé		1 328	1 328
Primes d'émission		6 747	6 747
Autres fonds propres	2	1 230	1 230
Autres réserves		1 481	1 552
Report à nouveau et résultat de la période		1 483	2 524
Total des capitaux propres – part du Groupe		12 269	13 381
Part des intérêts minoritaires		188	185
Total des capitaux propres		12 457	13 566
Total des dettes et des capitaux propres		266 049	251 391

1 Les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle incluent les pertes de crédit attendues prévues par IFRS 9. Une analyse plus détaillée des pertes de crédit attendues est présentée dans le tableau « Synthèse des instruments financiers auxquels les provisions pour pertes de crédit attendues s'appliquent selon la norme IFRS 9 » sous la section « Risque de crédit ».

2 Comprend les activités classées comme détenues en vue de la vente dans le cadre d'une restructuration plus large des activités de HSBC Continental Europe. Voir la note 11 « Actifs détenus en vue de la vente, passifs de groupes destinés à être cédés et activités abandonnées ».

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Autres réserves										
	Capital social appelé et primes d'émission	Autres fonds propres	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Couverture de flux de trésorerie	Écarts de change	Réserve de fusion et autres réserves	Réserve de financement d'assurance	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€
Au 1^{er} janvier 2026	8 075	1 230	2 524	80	(62)	(7)	1 541	—	13 381	185	13 566
Résultat net des activités poursuivies au cours de la période	—	—	273	—	—	—	—	—	273	—	273
Autres éléments du résultat global	—	—	49	(3)	(39)	(2)	—	—	5	—	5
– instruments de dette évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	(3)	—	—	—	—	(3)	—	(3)
– instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– couvertures de flux de trésorerie	—	—	—	—	(39)	—	—	—	(39)	—	(39)
– réévaluation des gains/(pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	—	—	8	—	—	—	—	—	8	—	8
– variation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	—	—	41	—	—	—	—	—	41	—	41
– écart de change	—	—	—	—	—	(2)	—	—	(2)	—	(2)
Total du résultat global pour la période	—	—	322	(3)	(39)	(2)	—	—	278	—	278
Total du résultat global des activités abandonnées sur la période	—	—	(238)	(1)	—	—	—	—	(239)	11	(228)
Fonds propres additionnels émis sur la période	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes versés aux actionnaires ¹	—	—	(1 143)	—	—	—	—	—	(1 143)	(8)	(1 151)
Autres mouvements	—	—	18	(26)	—	—	—	—	(8)	—	(8)
Total autres	—	—	(1 125)	(26)	—	—	—	—	(1 151)	(8)	(1 159)
Au 30 juin 2026	8 075	1 230	1 483	50	(101)	(9)	1 541	—	12 269	188	12 457

1 Les dividendes versés aux actionnaires comprennent un dividende final de 5,20 EUR par action, ce qui représente une distribution totale de 1,4 milliard EUR pour l'exercice 2025. Ce montant s'est réparti entre 282 millions EUR (1,06 EUR par action) versés en 2025 et 1,09 milliard EUR (4,14 EUR par action) versé en 2026, auxquels s'ajoutent 44 millions EUR de coupon au titre des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 (« AT1 »).

États financiers consolidés résumés

Tableau de variation des capitaux propres consolidés (suite)¹

	Autres réserves										
	Capital social appelé et primes d'émission	Autres fonds propres	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Couverture de flux de trésorerie	Écarts de change	Réserve de fusion et autres réserves	Réserve de financement d'assurance	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€
Au 1 ^{er} janvier 2025	8 075	1 430	3 563	(638)	23	—	1 609	580	14 642	189	14 831
Résultat net des activités poursuivies	—	—	368	—	—	—	—	—	368	1	369
Autres éléments du résultat global	—	—	50	33	33	3	—	—	119	—	119
– instruments de dette évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	30	—	—	—	—	30	—	30
– instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	1
– couvertures de flux de trésorerie	—	—	—	—	33	—	—	—	33	—	33
– réévaluation des gains/ (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	1
– variation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	—	—	49	—	—	—	—	—	49	—	49
– écart de change	—	—	—	2	—	3	—	—	5	—	5
Total du résultat global des activités poursuivies	—	—	418	33	33	3	—	—	487	1	488
Total du résultat global des activités abandonnées ²	—	—	(8)	(1 219)	—	(5)	—	20	(1 212)	13	(1 199)
Fonds propres additionnels émis sur la période	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes versés aux actionnaires ³	—	—	(54)	—	—	—	—	—	(54)	(8)	(62)
Autres mouvements	—	—	68	7	—	—	(72)	—	3	—	3
Total autres	—	—	14	7	—	—	(72)	—	(51)	(8)	(59)
Au 30 juin 2025	8 075	1 430	3 987	(1 817)	56	(2)	1 537	600	13 866	195	14 061

1 Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées à la cession planifiée de la participation majoritaire de 70,03 % dans HSBC Bank Malta p.l.c.

2 La réserve évaluée à la juste valeur par les autres éléments du résultat global pour la période des activités abandonnées comprend une perte de juste valeur avant impôts de 1,2 milliard EUR suite au reclassement du portefeuille de détail conservé vers un modèle commercial de conservation pour collecte et vente à compter du 1^{er} janvier 2025 et mesurée prospectivement à partir du premier trimestre 2025 à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

3 Le montant des dividendes correspond au coupon versé au titre des autres instruments de capitaux propres de catégorie 1 (« T1 ») pour 54 millions EUR.

États financiers consolidés résumés

Tableau de variation des capitaux propres consolidés (suite)¹

	Autres réserves										
	Capital social appelé et primes d'émission	Autres fonds propres	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Couverture de flux de trésorerie	Écarts de change	Réserve de fusion et autres réserves	Réserve de financement d'assurance	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€
Au 1 ^{er} juillet 2025	8 075	1 430	3 987	(1 817)	56	(2)	1 537	600	13 866	195	14 061
Résultat net des activités poursuivies	—	—	267	—	—	—	—	—	267	1	268
Autres éléments du résultat global	—	—	(113)	62	(118)	—	—	—	(169)	—	(169)
– instruments de dette évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	46	—	—	—	—	46	—	46
– instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	16	—	—	—	—	16	—	16
– couvertures de flux de trésorerie	—	—	—	—	(118)	—	—	—	(118)	—	(118)
– réévaluation des gains/ (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	—	—	17	—	—	—	—	—	17	—	17
– variation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	—	—	(130)	—	—	—	—	—	(130)	—	(130)
– écart de change	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total du résultat global des activités poursuivies	—	—	154	62	(118)	—	—	—	98	1	99
Total du résultat global des activités abandonnées	—	—	(1 284)	1 840	—	(5)	—	(600)	(49)	(1)	(50)
Fonds propres additionnels émis sur la période	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes versés aux actionnaires ²	—	—	(326)	—	—	—	—	—	(326)	(10)	(336)
Autres mouvements	—	(200)	(7)	(5)	—	—	4	—	(208)	—	(208)
Total autres ³	—	(200)	(333)	(5)	—	—	4	—	(534)	(10)	(544)
Au 31 décembre 2025	8 075	1 230	2 524	80	(62)	(7)	1 541	—	13 381	185	13 566

- Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées à la cession planifiée de la participation majoritaire de 70,03 % dans HSBC Bank Malta p.l.c.
- Les dividendes versés aux actionnaires comprennent un acompte sur dividende de 282 millions EUR (1,06 EUR par action) pour l'année 2025, ainsi qu'un coupon de 44 millions EUR au titre des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1). Ce montant comprend un dividende de 14 millions EUR comptabilisé pour 2025, payable en avril 2026, relatif à l'instrument subordonné perpétuel Tier 1 additionnel réinitialisable (émis en 2019) d'un montant de 200 millions EUR, instrument qui a été reclassé des capitaux propres aux passifs au 31 décembre 2025.
- Suite à la décision de la BCE autorisant le remboursement de l'instrument subordonné perpétuel Tier 1 additionnel réinitialisable de 200 millions EUR (émis en 2019), l'instrument a été reclassé des capitaux propres aux passifs au 31 décembre 2025. Le remboursement du principal de l'instrument a été finalisé le 2 janvier 2026.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

	Semestre se terminant au	
	30 juin 2026	30 juin 2025 ¹
	m€	m€
Activités poursuivies		
Résultat avant impôt	387	442
Retraitement des éléments non monétaires :		
– dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	85	17
– flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement	(9)	(7)
– pertes attendues sur portefeuille de crédit et dépréciations pour risque de crédit	31	74
– provisions (y compris provision pour retraites)	(7)	185
– paiement à base d'actions	11	14
– autres éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts	(39)	(17)
– (gain)/perte sur acquisition/cession de filiales et activités	(26)	—
– élimination des écarts de conversion ²	(286)	993
Variation des actifs et passifs d'exploitation		
– Variations des prêts, comptes créditeurs et autres actifs et passifs d'exploitation ³	(3 672)	(1 636)
– impôts payés	(118)	(124)
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(3 643)	(59)
Acquisition d'investissements financiers	(6 378)	(7 775)
Cession et arrivée à échéance d'investissements financiers	3 563	4 997
Flux nets de trésorerie sur acquisition/cession d'actifs corporels et du droit d'utilisation	(5)	—
Flux nets de trésorerie sur acquisition/cession d'actifs incorporels	(71)	(52)
Flux nets de trésorerie sur cession/acquisition de filiales, entités mises en équivalence et opérations conjointes ⁴	(1 978)	—
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement	(4 869)	(2 830)
Flux nets sur dettes subordonnées	—	500
Passifs subordonnés remboursés	—	(541)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(1 143)	(54)
Dividendes versés aux intérêts minoritaires	(8)	(8)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financements	(1 151)	(103)
Flux nets de trésorerie au titre des activités abandonnées	(96)	(320)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(9 759)	(3 312)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture³	80 243	75 742
Effet de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	89	(349)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	70 573	72 081

- 1 Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées à la cession planifiée de la participation majoritaire de 70,03 % dans HSBC Bank Malta p.l.c.
- 2 Ajustement pour ramener les variations entre les montants du bilan d'ouverture et de clôture aux taux moyens. Cet ajustement n'est pas effectué ligne par ligne, car les détails ne peuvent être déterminés sans engager des dépenses excessives.
- 3 À la suite d'une erreur de classification dans le tableau des flux de trésorerie consolidés en 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont été retraités à hauteur de 265 millions EUR au début de la période de comparaison, à savoir le 1er janvier 2025, avec un montant net de 265 millions EUR au sein du poste variations des prêts, comptes créditeurs et autres actifs et passifs d'exploitation pour la période de comparaison close au 30 juin 2025. Ce retraitement n'a pas d'impact sur la présentation du bilan.
- 4 Les flux nets de trésorerie sur cession pour 2026 correspondent à une sortie nette de trésorerie de 1,9 milliard EUR, résultant de la finalisation de plusieurs phases de transfert de la clientèle au cours du premier semestre 2026 dans le cadre de la cession des activités de conservation de titres en Allemagne.

Notes annexes aux comptes consolidés résumés

1 Base d'établissement et principes comptables

HSBC Continental Europe est une société domiciliée en France. Les états financiers consolidés résumés de HSBC Continental Europe pour le semestre clos au 30 juin 2026 se composent des états financiers de HSBC Continental Europe et de ses filiales, ainsi que des participations dans des entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint.

Les états financiers consolidés de HSBC Continental Europe de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont disponibles sur demande auprès du siège de HSBC Continental Europe, 38, avenue Kléber – 75116 Paris ou sur le site Internet www.hsbc.fr.

Les présents états financiers semestriels consolidés résumés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 3 août 2026.

(a) Conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, IFRS)

Les états financiers semestriels consolidés résumés de HSBC Continental Europe ont été établis conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », telle que publiée par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et adoptée par l'Union européenne (« UE »). Ils ne comprennent pas l'ensemble des informations publiées dans les états financiers annuels et peuvent être consultés conjointement au Document d'enregistrement universel 2025 de HSBC Continental Europe.

Au 30 juin 2026, toutes les normes applicables aux états financiers semestriels consolidés de la période clôturée à cette date ont été adoptées par l'UE et il n'existe aucune différence concernant HSBC Continental Europe entre les normes comptables IFRS adoptées par l'UE et les normes IFRS publiées par l'IASB.

Normes appliquées durant le premier semestre clos au 30 juin 2026

Le 1er janvier 2026, HSBC Continental Europe a adopté les « Modifications à la classification et à l'évaluation des instruments financiers – Modifications aux normes IFRS 9 et IFRS 7 ». Outre des indications sur les cas dans lesquels certains passifs financiers peuvent être réputés réglés suite à l'utilisation d'un système de paiement électronique, ces amendements apportent également des précisions supplémentaires concernant la classification des actifs financiers dont les clauses contractuelles modifient le calendrier ou le montant des flux de trésorerie contractuels, y compris ceux découlant d'éventualités liées aux critères ESG, ainsi que des actifs financiers présentant certaines caractéristiques de non-recours. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence significative sur HSBC Continental Europe.

(b) Utilisation d'estimations et de jugements

La Direction estime que les estimations et jugements critiques de HSBC Continental Europe sont ceux qui concernent la dépréciation des actifs financiers au coût amorti ou évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, la valorisation des instruments financiers, l'écart d'acquisition, les actifs d'impôt différé, les provisions pour risques et charges et les actifs non courants détenus en vue de la vente. Il n'y a eu aucun changement majeur au cours de la période considérée dans les estimations et jugements critiques émis en 2025 et qui sont indiqués aux pages 198 à 210 du Document d'enregistrement universel 2025.

(c) Composition de HSBC Continental Europe

Il n'y a pas eu d'autres changements significatifs dans la composition de HSBC Continental Europe lors du premier semestre clos au 30 juin 2026. Pour plus de détails sur les cessions d'activités, voir la Note 13 « Changements intervenus dans le périmètre de consolidation au cours du premier semestre 2026 » à la page 54 et la Note 11 « Actifs détenus en vue de la vente, passifs de groupes destinés à être cédés et activités abandonnées » aux pages 52 à 54.

(d) Évolution des principes comptables

IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers »

En avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers », applicable aux rapports annuels à compter du 1er janvier 2027. Cette nouvelle norme comptable vise à fournir aux utilisateurs des états financiers des informations plus transparentes et comparables sur la performance financière d'une entreprise. Elle remplacera l'IAS 1 « Présentation des états financiers », mais reprendra telles quelles de nombreuses exigences de cette norme comptable. Elle comporte également trois nouvelles exigences relatives à la structure du compte de résultat, aux mesures de la performance définies par la Direction et à l'agrégation et la désagrégation des informations financières.

Même si la norme IFRS 18 ne modifiera pas les critères de comptabilisation ou les bases d'évaluation, elle aura un impact sur la présentation des informations dans les états financiers, en particulier au niveau du compte de résultat, et, dans une moindre mesure, des flux de trésorerie. HSBC Continental Europe évalue actuellement les impacts éventuels et s'assure que les données seront prêtes en temps voulu pour sa mise en œuvre.

(e) Principe de continuité d'exploitation

Les états financiers ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation, la Direction considérant que HSBC Continental Europe dispose des ressources nécessaires aux besoins de l'activité dans un avenir prévisible. Ce principe de continuité d'exploitation s'appuie sur un large éventail d'informations ayant trait aux conditions économiques actuelles et futures, incluant les projections de rentabilité, de flux de trésorerie et de ressources en capital.

Ces considérations incluent des scénarios de crise, ainsi que la prise en compte des impacts potentiels d'autres risques majeurs et émergents, et leur impact sur la rentabilité, les capitaux et la liquidité.

(f) Principes comptables

Les principes comptables appliqués par HSBC Continental Europe pour l'établissement de ses états financiers consolidés intermédiaires résumés sont conformes à ceux décrits en Note 1 des états financiers du Document d'enregistrement universel 2025, tout comme les méthodes de calcul.

(g) Événements significatifs de la période**Cessions d'activités**

Pour plus de détails sur les cessions d'activités, veuillez vous référer à la Note 11 « Actifs détenus en vue de la vente, passifs de groupes destinés à être cédés et activités abandonnées » aux pages 52 à 54.

Émissions et remboursements

Suite à la décision de la BCE en décembre 2025 autorisant le remboursement de l'instrument subordonné perpétuel Tier 1 additionnel réinitialisable (émis en 2019) d'un montant de 200 millions EUR, l'instrument a été reclassé des capitaux propres aux passifs au 31 décembre 2025. Le remboursement du montant du principal de l'instrument a été finalisé le 2 janvier 2026.

(h) Présentation de l'information

Les informations concernant la nature et l'étendue des risques liés aux instruments financiers sont dans la partie « Risques » aux pages 23 à 29. Ces éléments font partie intégrante de ces états financiers semestriels consolidés résumés.

2 Dividendes et bénéfice par action

Il n'y a pas eu de distribution d'acompte sur dividende au titre de l'exercice 2026 au cours du premier semestre 2026.

Dividendes relatifs à l'année 2025

L'Assemblée Générale Mixte du 27 mars 2026 a approuvé la proposition du Conseil du 24 février 2026 de distribuer un dividende de 1 381 032 598,40 EUR (soit 5,20 EUR par action) au titre de l'exercice 2025. Ce dividende a été versé le 15 avril 2026, net de l'acompte sur dividende de 1,06 EUR par action approuvé par le Conseil du 23 octobre 2025 et versé le 27 novembre 2025 pour les 265 583 192 actions en circulation à cette date.

	30 juin 2026		30 juin 2025	
	Par action €	Total €m	Par action €	Total €m
Dividendes versés sur les actions ordinaires				
Au titre de l'exercice précédent :				
– dividende exceptionnel	—	—	—	—
– dividende versé	4,14	1 099	—	—
Au titre de l'exercice en cours :				
– acompte sur dividende	—	—	—	—
Total des dividendes versés aux actionnaires	4,14	1 099	—	—
Total des coupons sur les titres de capital classés dans les fonds propres ¹		44		54

¹ Les coupons sur les autres instruments de fonds propres ne sont pas inclus dans le calcul des dividendes.

Autres fonds propres**Total des coupons sur instruments classés en Autres fonds propres**

	Première date de remboursement	Semestre se terminant au	
		30 juin 2026 m€	30 juin 2025 m€
Instruments de fonds propres subordonnés perpétuels			
– 200 millions EUR émis à un taux de 5,73 %	mai 2022	6	6
– 300 millions EUR émis à un taux de 6,45 %	mars 2023	10	10
– 250 millions EUR émis à un taux de 5,625 %	décembre 2029	7	7
– 250 millions EUR émis à un taux Euribor 3 mois + 4,06 %	mars 2027	8	8
– 235 millions EUR émis à un taux Swap Euro à 5 ans + 5,55 %	janvier 2022	13	13
– 200 millions EUR émis à un taux de 6,907 % ¹	janvier 2025	—	10
Total		44	54

¹ Suite à la décision de la BCE en décembre 2025 autorisant le remboursement de l'instrument subordonné perpétuel Tier 1 additionnel réinitialisable (émis en 2019) d'un montant de 200 millions EUR, l'instrument a été reclassé des capitaux propres aux passifs au 31 décembre 2025. Le remboursement du montant du principal de l'instrument a été finalisé le 2 janvier 2026.

Notes annexes aux comptes consolidés résumés

Bénéfice par action

Le bénéfice de base par action ordinaire est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère de 35 millions EUR par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, soit 265 583 192 actions (au 30 juin 2025, le résultat semestriel était de 360 millions EUR et le nombre moyen pondéré d'actions de 265 583 192).

Le bénéfice par action après dilution est calculé en divisant le résultat de base, sans ajustement au titre de l'effet dilutif des actions ordinaires potentielles (y compris des options de souscription d'actions en circulation non encore exercées), par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises en cas de conversion de la totalité des actions ordinaires potentielles à effet dilutif, soit 265 583 192 actions (au 30 juin 2025, 265 583 192 actions).

Au 30 juin 2026, aucune action ordinaire potentielle à effet dilutif n'a été émise.

	Semestre se terminant au					
	30 juin 2026			30 juin 2025 ¹		
	Résultat m€	Nombre d'actions (millions)	Par action €	Résultat m€	Nombre d'actions (millions)	Par action €
Bénéfice de base par action	35	266	0,13	360	266	1,35
Bénéfice par action après dilution	35	266	0,13	360	266	1,35
– Bénéfice de base/après dilution par action au titre des activités poursuivies	273	266	1,02	368	266	1,38
– Bénéfice de base/après dilution par action au titre des activités abandonnées	(238)	266	(0,89)	(8)	266	(0,03)

1 Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées à la cession planifiée de la participation majoritaire de 70,03 % dans HSBC Bank Malta p.l.c.

3 Commissions nettes

Commissions nettes par produit (activités poursuivies)

	Semestre se terminant au	
	30 juin 2026 m€	30 juin 2025 ¹ m€
Gestion sous mandat	211	227
Facilités de crédit	111	132
Commissions de courtage	96	117
Souscriptions/prises fermes	85	93
Service de tenue de compte	70	70
Droits de garde	59	55
Remises	61	51
Cartes de paiement	6	7
Commissions imports/exports	6	6
Commissions de courtage d'assurance	3	3
Autres ²	165	215
Commissions (produits)	873	976
Moins : commissions (charges)	(317)	(339)
Commissions nettes	556	637

- 1 Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées à la cession planifiée de la participation majoritaire de 70,03 % dans HSBC Bank Malta p.l.c.
- 2 La ligne « Autres » comprend des commissions intra-Groupe et des commissions avec des contreparties externes qui ne sont pas incluses dans les autres catégories.

Commissions nettes par ligne métier (activités poursuivies)

	CIB m€	IWPB m€	Corporate Centre m€	Total m€
Semestre se terminant au 30 juin 2026				
Commissions (produits)	792	153	(72)	873
Moins : commissions (charges)	(351)	(38)	72	(317)
Commissions nettes	441	115	—	556
Semestre se terminant au 30 juin 2025¹				
Commissions (produits)	900	167	(91)	976
Moins : commissions (charges)	(384)	(46)	91	(339)
Commissions nettes	516	121	—	637

1 Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées à la cession planifiée de la participation majoritaire de 70,03 % dans HSBC Bank Malta p.l.c.

4 Analyse par ligne métier

Résultat net de la période par ligne métier (activités poursuivies)

	Semestre se terminant au 30 juin 2026			
	CIB m€	IWPB m€	Corporate Centre m€	Total m€
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	1 405	151	24	1 580
– dont produits/(charges) d'intérêts nets	673	15	(145)	543
– dont résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	256	—	146	402
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	(31)	—	—	(31)
Produit net bancaire	1 374	151	24	1 549
Total des charges d'exploitation	(947)	(138)	(77)	(1 162)
– frais de personnel	(271)	(61)	(124)	(456)
– frais généraux et administratifs	(169)	(40)	(412)	(621)
– dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et du droit d'utilisation	—	(2)	(24)	(26)
– dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et dépréciation des écarts d'acquisition	(1)	—	(58)	(59)
– inter-secteur ¹	(506)	(35)	541	—
Résultat avant impôt	427	13	(53)	387

Semestre se terminant au 30 juin 2025 ¹				
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	1 547	154	106	1 807
– dont produits/(charges) d'intérêts nets	699	34	(105)	628
– dont résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	274	—	189	463
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	(73)	—	—	(73)
Produit net bancaire	1 474	154	106	1 734
Total des charges d'exploitation	(1 060)	(155)	(77)	(1 292)
– frais de personnel	(416)	(78)	(193)	(687)
– frais généraux et administratifs	(143)	(30)	(415)	(588)
– dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et du droit d'utilisation	(47)	(1)	(4)	(52)
– dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et dépréciation des écarts d'acquisition	(27)	—	62	35
– inter-secteur ¹	(427)	(46)	473	—
Résultat avant impôt	414	(1)	29	442

1 Le poste Inter-secteur représente les coûts indirects affectés et répercutés entre les secteurs de reporting.

2 Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées à la cession planifiée de la participation majoritaire de 70,03 % dans HSBC Bank Malta p.l.c.

Revenus par pays (activités poursuivies)¹

	Semestre se terminant au 30 juin 2026			
	CIB m€	IWPB m€	Corporate Centre m€	Total m€
France	603	93	21	717
Allemagne	400	32	2	434
Succursales européennes	398	—	1	399
Autres pays	4	26	—	30
Revenus¹	1 405	151	24	1 580

Semestre se terminant au 30 juin 2025 ²				
France	697	72	103	872
Allemagne	463	57	2	522
Succursales européennes	384	—	1	385
Autres pays	3	25	—	28
Revenus ¹	1 547	154	106	1 807

1 Le « Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit » est également désigné par le terme « revenus ».

2 Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées à la cession planifiée de la participation majoritaire de 70,03 % dans HSBC Bank Malta p.l.c.

Notes annexes aux comptes consolidés résumés

Informations sur le bilan consolidé

	CIB m€	IWPB m€	Corporate Centre m€	Total m€
Au 30 juin 2026				
Prêts et créances sur la clientèle ¹	38 996	2 568	(40)	41 524
Prêts et créances sur la clientèle classés comme détenus en vue de la vente ²	1 366	1 908	—	3 274
Comptes créditeur de la clientèle	92 249	3 328	(561)	95 016
Comptes créditeurs de la clientèle classés comme détenus en vue de la vente ²	8 235	4 559	—	12 794

Au 31 décembre 2025				
Prêts et créances sur la clientèle ¹	38 581	4 245	9	42 835
Prêts et créances sur la clientèle classés comme détenus en vue de la vente ³	294	—	—	294
Comptes créditeur de la clientèle	90 988	6 454	(335)	97 107
Comptes créditeurs de la clientèle classés comme détenus en vue de la vente ³	10 506	—	—	10 506

- 1 Comprend 30 077 millions EUR (2025 : 30 346 millions EUR) liés aux prêts et créances sur la clientèle avec une provision totale de 561 millions EUR (2025 : 516 millions EUR).
- 2 Comprend les prêts et créances sur la clientèle et les comptes créditeurs de la clientèle liés à HSBC Bank Malta p.l.c., ainsi qu'aux activités de conservation de titres et d'administration de fonds en Allemagne.
- 3 Comprend les prêts et créances sur la clientèle liés aux activités de conservation de titres et d'administration de fonds en Allemagne.

5 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur

Les méthodes comptables, le dispositif de contrôle et la hiérarchie utilisés pour déterminer les justes valeurs sont cohérents avec ceux appliqués dans le Document d'enregistrement universel 2025.

Ventilation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par niveau de juste valeur

Instruments financiers évalués à la juste valeur et bases d'évaluation

	Au 30 juin 2026				Au 31 décembre 2025			
	Level 1 – Cotation de marché m€	Level 2 – Utilisation de données de marché observables m€	Level 3 – Utilisation de données de marché non observables m€	Total m€	Level 1 – Cotation de marché m€	Level 2 – Utilisation de données de marché observables m€	Level 3 – Utilisation de données de marché non observables m€	Total m€
Actifs								
Portefeuille de transaction	32 185	3 220	30	35 435	27 856	2 913	32	30 801
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	57	731	177	965	764	663	192	1 619
Dérivés	790	38 366	294	39 450	838	39 540	201	40 579
Investissements financiers	14 626	3 782	18	18 426	15 676	4 185	18	19 879
Actifs détenus en vue de la vente	2 041	123	3	2 167	—	—	—	—
Passifs								
Portefeuille de transaction	17 592	1 918	—	19 510	16 857	1 519	—	18 376
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	—	9 854	1 418	11 272	166	9 409	1 511	11 086
Dérivés	1 013	31 775	443	33 231	809	32 035	334	33 178
Passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente	172	3	—	175	—	—	—	—

Aucun transfert important entre le Level 1 et le Level 2 n'a eu lieu au cours de la période couverte par le présent rapport.

Bases de valorisation à la juste valeur

Instruments financiers valorisés à la juste valeur avec utilisation de données non observables significatives – Level 3

	Actifs					Passifs			
	Investissements financiers	Portefeuille de transaction	Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur	Instruments dérivés	Total des actifs	Portefeuille de transaction	Instruments financiers désignés d'origine à la juste valeur	Instruments dérivés	Total des passifs
	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€
Au 30 juin 2026									
Private equity y compris les investissements stratégiques	18	1	177	—	196	—	1	—	1
Titres structurés	—	—	—	—	—	—	1 417	—	1 417
Dérivés	—	—	—	294	294	—	—	443	443
Obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts	—	29	—	—	29	—	—	—	—
Autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	18	30	177	294	519	—	1 418	443	1 861

Au 31 décembre 2025

Private equity y compris les investissements stratégiques	18	1	192	—	211	—	1	—	1
Titres structurés	—	—	—	—	—	—	1 510	—	1 510
Dérivés	—	—	—	201	201	—	—	334	334
Obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts	—	31	—	—	31	—	—	—	—
Autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	18	32	192	201	443	—	1 511	334	1 845

Réconciliation de la mesure de la juste valeur des instruments classés en Level 3

Mouvement des instruments classés en Level 3

	Actifs					Passifs	
	Investisse- ments financiers	Portefeuille de transaction	Désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	Produits dérivés actifs	Portefeuille de transaction	Instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	Produits dérivés passifs
	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€
Au 1^{er} janvier 2026	18	32	192	201	—	1 511	334
Total des gains/(pertes) sur actifs et passifs comptabilisés en compte de résultat	—	—	(13)	127	—	32	136
– résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur ¹	—	—	—	127	—	32	136
– résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés évalués à la juste valeur par le compte de résultat	—	—	—	—	—	—	—
– autres produits/(pertes)	—	—	(13)	—	—	—	—
Profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—
Achats	—	—	—	—	—	—	—
Émissions	—	—	—	—	—	345	—
Ventes	—	—	—	—	—	—	—
Arrivées à échéance ¹	—	(2)	(2)	(4)	—	(182)	(3)
Sorties	—	—	—	(49)	—	(414)	(51)
Entrées	—	—	—	19	—	126	27
Au 30 juin 2026	18	30	177	294	—	1 418	443
Profits/(pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat au 31 décembre 2026	—	—	(13)	129	—	(65)	(166)
– autres produits/(pertes) d'instruments financiers	—	—	—	129	—	—	(166)
– autres produits/(pertes)	—	—	(13)	—	—	(65)	—

Notes annexes aux comptes consolidés résumés

Mouvement des instruments classés en Level 3 (suite)

	Actifs					Passifs	
	Investisse- ments financiers	Portefeuille de transaction	Désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	Produits dérivés actifs	Portefeuille de transaction	Instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	Produits dérivés passifs
	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€
Au 1 ^{er} janvier 2025	1 088	166	252	251	—	1 487	281
Total des gains/(pertes) sur actifs et passifs comptabilisés en compte de résultat	—	—	9	126	—	4	(198)
– résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur	—	—	—	126	—	4	(198)
– résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés évalués à la juste valeur par le compte de résultat	—	—	—	—	—	—	—
– autres produits/(pertes)	—	—	9	—	—	—	—
Profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres	12	—	—	—	—	—	—
Achats	99	27	—	—	—	—	—
Émissions	—	—	—	—	—	362	—
Ventes	(25)	—	—	—	—	—	—
Arrivées à échéance	(24)	(113)	(33)	(138)	—	(124)	323
Sorties	(1 131)	(22)	—	(61)	—	(506)	(78)
Entrées	—	—	—	28	—	55	25
Au 30 juin 2025	19	58	228	206	—	1 278	353
Profits/(pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat au 31 décembre 2025	—	—	9	21	—	(10)	(123)
– autres produits/(pertes) d'instruments financiers	—	—	—	21	—	—	(123)
– autres produits/(pertes)	—	—	9	—	—	(10)	—
Au 1 ^{er} juillet 2025	19	58	228	206	—	1 278	353
Total des gains/(pertes) sur actifs et passifs comptabilisés en compte de résultat	—	(1)	(19)	19	—	220	(40)
– résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur	—	(1)	—	19	—	220	(40)
– résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés évalués à la juste valeur par le compte de résultat	—	—	(4)	—	—	—	—
– autres produits/ (pertes)	—	—	(15)	—	—	—	—
Profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—
Achats	2	2	—	—	—	—	—
Émissions	—	—	—	—	—	580	—
Ventes	—	(25)	(1)	—	—	—	—
Arrivées à échéance	(3)	(2)	(16)	2	—	(148)	2
Sorties	—	—	—	(30)	—	(456)	(15)
Entrées	—	—	—	4	—	37	34
Au 31 décembre 2025	18	32	192	201	—	1 511	334
Profits/(pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat au 31 décembre 2025	—	(1)	(6)	62	—	(197)	(149)
– autres produits/ (pertes) d'instruments financiers	—	(1)	—	62	—	—	(149)
– autres produits/ (pertes)	—	—	(6)	—	—	(197)	—

1 Les Arrivées à échéance en 2026 incluent le reclassement en actifs détenus en vue de la vente de 3 millions EUR d'actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat en lien avec la cession planifiée de la part majoritaire de 70,03 % dans HSBC Bank Malta p.l.c.

Impact des modifications des hypothèses significatives non observables à des hypothèses alternatives probables raisonnables

Sensibilité des justes valeurs classées en Level 3 à des hypothèses alternatives probables et raisonnables

	Au 30 juin 2026				Au 31 décembre 2025			
	Comptabilisés en compte de résultat		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global		Comptabilisés en compte de résultat		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	
	Variations favorables m€	Variations défavorables m€	Variations favorables m€	Variations défavorables m€	Variations favorables m€	Variations défavorables m€	Variations favorables m€	Variations défavorables m€
Dérivés / portefeuille de transaction (d'actifs ou de passifs) ¹	16	(16)	—	—	14	(14)	—	—
Actifs et passifs désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	49	(57)	—	—	48	(49)	—	—
Investissements financiers	—	—	1	(1)	—	—	1	(1)
Total	65	(73)	1	(1)	62	(63)	1	(1)

1 Dérivés et portefeuille de transaction sont représentés en une seule catégorie afin de refléter la manière dont le risque inhérent à ces instruments financiers est géré.

Sensibilité des justes valeurs classées en Level 3 à des hypothèses alternatives probables et raisonnables par type d'instrument

	Comptabilisés en compte de résultat		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	
	Variations favorables m€	Variations défavorables m€	Variations favorables m€	Variations défavorables m€
Au 30 juin 2026				
Private equity y compris investissements stratégiques	43	(51)	1	(1)
Titres structurés	6	(6)	—	—
Dérivés	15	(15)	—	—
Obligations	—	—	—	—
Prêts	1	(1)	—	—
Autres portefeuilles	—	—	—	—
Total	65	(73)	1	(1)
Au 31 décembre 2025				
Private equity y compris investissements stratégiques	41	(42)	1	(1)
Titres structurés	7	(7)	—	—
Dérivés	13	(13)	—	—
Obligations	—	—	—	—
Prêts	1	(1)	—	—
Autres portefeuilles	—	—	—	—
Total	62	(63)	1	(1)

L'analyse de sensibilité vise à mesurer une fourchette de justes valeurs cohérentes avec l'application d'un intervalle de confiance à 95 %. Les méthodologies prennent en compte la nature de la technique d'évaluation employée, ainsi que la disponibilité et la fiabilité des données historiques et observables.

Lorsque la juste valeur d'un instrument financier est fonction de plusieurs hypothèses non observables, le tableau ci-dessus indique la variation la plus favorable ou la plus défavorable obtenue en faisant varier les hypothèses individuellement.

Notes annexes aux comptes consolidés résumés

Information quantitative sur les données d'entrée non observables significatives de Level 3

	Juste Valeur ¹		Méthode d'évaluation	Principales données non observables	2026 Gamme complète des données		2025 Gamme complète des données	
	Actifs m€	Passifs m€			Basse	Haute	Basse	Haute
Private equity y compris les investissements stratégiques	196	1	Prix – Valeur nette d'inventaire	Valeur actuelle / Coût	—	1	—	1
Produits structurés :	—	1 417						
– Obligations indexées sur actions	—	1 030	Modèle de valorisation	Volatilité des actions	9 %	32 %	15 %	25 %
– Obligations indexées sur devises	—	—	Modèle de valorisation	Corrélation des actions	33 %	100 %	29 %	100 %
– Autres	—	387	Modèle de valorisation	Volatilité de change	—	—	—	—
Dérivés	294	443						
Dérivés de taux	102	166						
– Swaps de titrisation	4	42	Modèle DCF ²	Taux de remboursement constant	5 %	10 %	5 %	10 %
– Options sur swaps longue durée	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité du taux d'intérêt	—	—	—	—
– Autres	98	124						
Dérivés de change	24	24						
– Options	9	9	Modèle de valorisation	Volatilité de change	1 %	17 %	4 %	14 %
– Autres	15	15						
Dérivés actions	165	250						
– Options longue durée	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité des actions	—	—	—	—
– Autres	165	250						
Dérivés de crédit	3	3						
– Autres	3	3						
Obligations	—	—	Données de marché	Prix	—	—	—	—
Prêts	29	—	Données de marché	Prix	64	94	—	—
Autres portefeuilles	—	—						
Au 30 juin 2026	519	1 861						

1 Y compris les soldes Level 3 avec les entités HSBC.

2 Actualisation des flux de trésorerie.

6 Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

La base d'évaluation de la juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, des investissements financiers, des dettes envers les établissements de crédit, des comptes créditeurs de la clientèle, des dettes représentées par un titre, des dettes subordonnées et des opérations de mise et de prise en pension (hors trading) est conforme à celle détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2025.

Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur au bilan

	Au 30 juin 2026		Au 31 décembre 2025	
	Valeur comptable m€	Juste valeur m€	Valeur comptable m€	Juste valeur m€
Actifs				
Prêts et avances aux établissements de crédit	6 116	6 116	5 715	5 715
Prêts et avances à la clientèle	41 524	41 597	42 835	42 837
Opérations de prise en pension – hors trading	36 778	36 778	29 308	29 308
Investissements financiers – au coût amorti	9 731	9 699	8 124	8 160
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédit	14 116	14 116	14 514	14 514
Comptes créditeurs de la clientèle	95 016	95 030	97 107	97 113
Opérations de mise en pension – hors-trading	17 987	17 987	14 486	14 486
Dettes représentées par un titre	11 958	12 237	14 129	14 275
Dettes subordonnées	1 895	1 988	1 894	1 964

Les autres instruments financiers non évalués à la juste valeur sont par nature des instruments de court terme et sont réévalués fréquemment aux taux actuels du marché. De ce fait, leur valeur comptable est une approximation raisonnable du montant de leur juste valeur.

7 Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

	30 juin 2026 €m	31 décembre 2025 €m
Écarts d'acquisition	64	64
Autres immobilisations incorporelles ¹	267	255
À la fin de la période	331	319

1 Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels créés en interne, d'une valeur comptable nette de 260 millions EUR (2025 : 248 millions EUR). Au cours de l'exercice, 71 millions EUR ont été comptabilisés en capitalisation (2025 : 170 millions EUR), 23 millions EUR ont été comptabilisés au titre de dépréciation (2025 : reprise nette de dépréciation de 126 millions EUR) et 36 millions EUR ont été amortis (2025 : 192 millions EUR).

Tests de dépréciation

HSBC Continental Europe teste la dépréciation de l'écart d'acquisition au 31 décembre de chaque année et à chaque fois qu'il existe un indicateur de sa perte de valeur. Au 30 juin 2026, HSBC Continental Europe a enregistré un écart d'acquisition de 64 millions EUR en lien avec l'activité de gestion d'actifs et aucun indicateur de perte de valeur n'a été identifié.

8 Provisions pour risques et charges

HSBC Continental Europe comptabilise une provision dès lors que ces trois critères sont remplis :

- il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- il est probable que cette obligation entraînera des sorties de ressources pour l'éteindre ; et
- le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

	Coûts de restructuration m€	Procédures judiciaires et affaires réglementaires m€	Fonds de commerce m€	Autres provisions m€	Total m€
Provisions (à l'exclusion des engagements contractuels)					
Au 31 décembre 2025	284	10	1	77	372
Dotations aux provisions	2	3	—	12	17
Reprises de provisions utilisées	(71)	—	—	(10)	(81)
Reprises de provisions disponibles	(16)	(1)	—	(9)	(26)
Écarts de change et autres mouvements	—	(3)	—	(19)	(22)
Au 30 juin 2026	199	9	1	51	260
Engagements contractuels¹					
Au 31 décembre 2025					72
Variation nette des provisions sur pertes de crédit attendues et autres mouvements					(12)
Au 30 juin 2026					60
Total des provisions					
Au 31 décembre 2025					444
Au 30 juin 2026					320

1 Les provisions sur engagements contractuels comprennent les garanties et engagements de prêts hors bilan pour lesquels les pertes de crédit attendues sont calculées en vertu d'IFRS 9. Une analyse plus détaillée du mouvement des pertes de crédit attendues est présentée dans le tableau « Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et créances sur la clientèle et sur les établissements de crédit y compris les engagements de prêts et les garanties financières » de la section « Risque de Crédit » à la page 27.

► Des informations concernant les procédures judiciaires et les affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC sont décrites dans la Note 10.

9 Passifs éventuels, engagements de financement et garanties

	Au	
	30 juin 2026 m€	31 décembre 2025 m€
Garanties et autres passifs éventuels¹		
– garanties financières	2 323	1 863
– garanties d'exécution et autres garanties	18 849	18 155
– autres passifs éventuels	15	16
À la fin de la période	21 187	20 034
Engagements de financement donnés		
– crédits documentaires et financement d'échanges commerciaux à court terme	1 318	743
– achats à terme d'actifs et dépôts à terme placés	89 493	51 073
– autres engagements de financement, lignes de crédit et autres engagements	74 938	75 160
À la fin de la période¹	165 749	126 976

1 Comprend 159 925 millions EUR d'engagements au 30 juin 2026 (31 décembre 2025 : 121 407 millions EUR) pour lesquels les exigences de dépréciation de la norme IFRS 9 sont applicables, lorsque HSBC Continental Europe est devenu partie d'un engagement irrévocable.

Le tableau ci-dessus présente les principaux montants nominaux qui représentent les montants maximaux exposés au risque en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client. Étant donné qu'une part significative des garanties et engagements doit arriver à expiration sans être utilisée, le total de ces principaux montants nominaux n'est pas représentatif des besoins en liquidité futurs.

Engagements de paiement irrévocables du Fonds de résolution unique

HSBC Continental Europe a revu le traitement comptable de l'engagement de paiement irrévocable (« EPI ») après la confirmation par la Cour de Justice de l'Union européenne d'une décision défavorable contre BNP PB Public Sector et a conclu que cette décision n'avait pas d'incidence sur les états financiers. Le dépôt en espèces continue d'être présenté comme un actif, et l'EPI associé continue d'être communiqué. Une provision sera comptabilisée lorsqu'il semble probable qu'un événement susceptible de déclencher un appel de fonds du Conseil de résolution unique (par le biais d'une résolution de défaillance bancaire ou d'un retrait d'agrément) survienne. Au 30 juin 2026, la trésorerie et l'EPI s'élèvent à 150 millions EUR, dont une provision de 10 millions EUR liée à la succursale de HSBC Allemagne.

10 Procédures judiciaires et questions réglementaires concernant, de manière générale, les entités du Groupe HSBC

Des entités du Groupe HSBC, dont HSBC Continental Europe, font l'objet d'actions en justice et autres procédures menées par les autorités réglementaires, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits à la section intitulée « Les risques juridiques et la gestion des litiges » aux pages 175 et 176 du Document d'enregistrement universel 2025, HSBC Continental Europe considère qu'aucun de ces dossiers n'est potentiellement d'importance significative, à l'exception des enquêtes fiscales mentionnées ci-après.

HSBC Continental Europe a procédé, en lien avec des procédures judiciaires et réglementaires, à des provisions dans tous les cas où un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part de HSBC Continental Europe d'un manquement ou d'une responsabilité juridique.

Bien que l'issue des affaires citées ci-dessus soit par définition incertaine, la Direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC Continental Europe a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre de ces affaires à la date du 30 juin 2026.

Bernard L. Madoff Investment Securities LLC

Diverses sociétés HSBC, qui avaient fourni des services de conservation, d'administration et équivalents à un certain nombre de fonds dont les actifs étaient investis dans Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (« Madoff Securities »), ont été citées comme défenderesses dans le cadre d'actions en justice liées à la fraude de Madoff Securities. HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC (« HTIE ») et/ou sa filiale Somers Dublin DAC (« Somers ») sont visés par des demandes conjointement à d'autres sociétés HSBC.

Le 1^{er} août 2018, HSBC Continental Europe a acquis auprès de HSBC Bank plc 100 % des actions de HTIE. Le contrat d'acquisition prévoit qu'HSBC Bank plc indemniserait HSBC Continental Europe et/ou ses filiales au titre de certains passifs liés aux activités de HTIE et/ou de Somers. (HTIE a par la suite fusionné avec HSBC Continental Europe Dublin Branch). Le trustee de Madoff Securities (le « Trustee ») a engagé des procédures judiciaires aux États-Unis contre diverses sociétés HSBC, dont Somers, en vue de recouvrer des virements allégués de Madoff Securities aux sociétés HSBC pour un montant de 508 millions USD (plus intérêts). En septembre 2025, le tribunal des faillites du district sud de New York a rejeté certaines demandes (non liées à Somers) pour un montant de 324 millions USD. Le Trustee a interjeté appel. Les autres demandes du Trustee (y compris celle contre Somers), pour un montant de 184 millions USD, sont en instance. Le Trustee a formé une demande contre diverses sociétés HSBC, y compris HTIE, devant la Haute Cour de justice d'Angleterre et du Pays de Galles (High Court of England and Wales) en vue de recouvrer des virements allégués de Madoff Securities à des sociétés HSBC. La demande n'a pas encore été signifiée et le montant réclamé n'a pas été précisé.

Enquêtes fiscales

HSBC Bank plc et la succursale allemande de HSBC Continental Europe continuent de coopérer dans le cadre d'une enquête menée par le ministère public allemand sur de nombreuses institutions financières et leurs employés, en relation avec le régime de retenue à la source sur les dividendes appliqués à certaines activités de trading. Sur la base des faits actuellement connus, il n'est, pour le moment, pas possible pour HSBC Continental Europe de prédire la résolution de cette affaire, notamment son calendrier ou tout impact éventuel sur HSBC Continental Europe, qui pourrait être significatif.

Cette enquête concerne HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH, dont le capital social a été acquis par HSBC Continental Europe auprès de HSBC Bank plc le 30 novembre 2022. En vertu du contrat de vente et de cession d'actions, HSBC Continental Europe et/ou ses filiales seront indemnisés par HSBC Bank plc dans le cas où une responsabilité leur serait imputée en rapport avec cette affaire.

Autres enquêtes réglementaires, examens et litiges

HSBC Continental Europe et/ou certaines de ses sociétés affiliées font également l'objet d'un certain nombre d'autres enquêtes et examens, de demandes d'informations, d'investigations et de vérifications de la part de diverses autorités fiscales, divers organismes de réglementation, d'autorités chargées de la concurrence et de l'application de la loi, ainsi que des procédures judiciaires, incluant des litiges et autres contentieux en rapport avec diverses questions découlant de leurs activités et opérations.

À l'heure actuelle, HSBC Continental Europe ne s'attend pas à ce que la résolution finale de l'une de ces questions ait une incidence significative sur sa situation financière. Toutefois, compte tenu des incertitudes liées aux procédures judiciaires et aux questions réglementaires, aucune garantie ne peut être donnée quant à l'issue finale d'une ou de plusieurs affaires en particulier.

11 Actifs détenus en vue de la vente, passifs de groupes destinés à être cédés et activités abandonnées

Détenus en vue de la vente

	Au	
	30 juin 2026	31 décembre 2025
	m€	m€
Groupes destinés à être cédés	7 947	329
Pertes de valeur non affectées ¹	(219)	—
Actifs non courants détenus en vue de la vente ²	44	48
Actifs détenus en vue de la vente	7 772	377
Passifs de groupes destinés à être cédés	13 729	10 648

1 Cela représente des pertes de valeur supérieures à la valeur comptable des actifs non courants, entrant dans le périmètre d'évaluation d'IFRS 5, comptabilisées au titre des actifs du groupe destiné à être cédé.

2 Cela inclut les actions de sino AG en Allemagne, suite à la décision de céder notre participation de manière contrôlée dans le but de maximiser la valeur pour les actionnaires de HSBC.

Groupes destinés à être cédés

HSBC Bank Malta p.l.c.

Le 16 septembre 2025, HSBC Continental Europe a conclu un accord avec CrediaBank S.A. portant sur une option de vente en vue de la cession éventuelle de sa participation majoritaire de 70,03 % dans HSBC Bank Malta p.l.c. Le 22 décembre 2025, à l'issue du processus d'information et de consultation des salariés de HSBC Continental Europe en France, et conformément aux conditions de l'option de vente, un contrat de vente et d'achat a été signé. Ce groupe destiné à être cédé répondait aux critères de classement comme détenu en vue de la vente au premier trimestre 2026 ; à cette date, une perte avant impôts liée à la cession de 0,3 milliard EUR a été comptabilisée. Au 30 juin 2026, 7,3 milliards EUR en actifs et 7,1 milliards en passifs restaient classés comme détenus en vue de la vente. La transaction, qui reste soumise à l'approbation des autorités réglementaires, devrait être finalisée au cours du premier semestre 2027.

Activités de conservation de titres en Allemagne

Le 27 juin 2025, HSBC Continental Europe a conclu un accord pour céder ses activités de conservation de titres en Allemagne à BNP Paribas. Cette transaction sera réalisée en plusieurs phases, un certain nombre d'entre elles ayant été menées à bien au cours du premier semestre 2026. Bien que le consentement du client et les exigences opérationnelles associées puissent retarder la finalisation de tous les transferts de clients, la signature d'un contrat de vente et d'achat a permis au groupe destiné à être cédé de répondre aux critères de classement comme détenu en vue de la vente au deuxième trimestre 2025, avec des soldes non significatifs restant classés comme détenus en vue de la vente au 30 juin 2026 de 0,6 milliard EUR en actifs et de 6,7 milliards EUR en passifs. La cession devrait générer un gain avant impôt de 0,1 milliard EUR, comptabilisé au fur et à mesure de la finalisation des transferts de clients.

Activité d'administration de fonds en Allemagne

Le 11 juillet 2025, HSBC Continental Europe a conclu un accord pour céder son activité d'administration de fonds, Internationale Kapitalanlagegesellschaft mbH, à BlackFin Capital Partners S.A.S. Le groupe destiné à être cédé a été classé comme détenu en vue de la vente au troisième trimestre 2025, les soldes non significatifs restant classés en tant qu'actifs détenus en vue de la vente au 30 juin 2026. Cette transaction, qui a reçu l'approbation des autorités réglementaires, devrait être finalisée au second semestre 2026 et donnera alors lieu à la comptabilisation d'un gain non significatif.

Au 30 juin 2026, les principales catégories d'actifs et de passifs associés des groupes destinés à être cédés, y compris les dépréciations affectées, étaient les suivantes :

	HSBC Bank Malta p.l.c. m€	Activités de conservation de titres en Allemagne ¹ m€	Activités d'administration de fonds en Allemagne m€	Total m€
Actifs du groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente				
Caisse, banques centrales et CCP	33	—	—	33
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	731	—	—	731
Dérivés	2	—	—	2
Prêts et créances sur les établissements de crédit	906	5	—	911
Prêts et créances sur la clientèle	2 691	570	13	3 274
Investissements financiers	2 861	—	—	2 861
Comptes de régularisation et autres actifs	72	29	9	110
Impôt courant	2	—	—	2
Actifs d'impôt différé	23	—	—	23
Total de l'actif au 30 juin 2026	7 321	604	22	7 947
Passifs du groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente				
Dettes envers les établissements de crédit	—	48	—	48
Comptes créditeurs de la clientèle	6 213	6 580	1	12 794
Passifs financiers désignés à la juste valeur	172	—	—	172
Dérivés	3	—	—	3
Comptes de régularisation et autres passifs	74	31	19	124
Impôt courant	9	—	—	9
Passifs des contrats d'assurance	552	—	—	552
Provisions	23	—	—	23
Passifs d'impôt différé	4	—	—	4
Total du passif au 30 juin 2026	7 050	6 659	20	13 729
Juste valeur des instruments financiers sélectionnés non évalués à la juste valeur au bilan				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	906	5	—	911
Prêts et créances sur la clientèle	2 691	570	13	3 274
Investissements financiers – au coût amorti	1 423	—	—	1 423
Comptes créditeurs de la clientèle	6 213	6 580	1	12 794
Date de réalisation prévue	Premier semestre 2027	Second semestre 2027	Second semestre 2026	
Secteur opérationnel	IWPB & CIB	CIB	CIB	

¹ Selon les conditions financières de la vente des activités de conservation de titres en Allemagne, HSBC Continental Europe transfère une valeur nette d'inventaire nulle pour chaque client transféré, par le biais d'une inclusion de liquidités supplémentaires.

Activités abandonnées

Outre le classement ci-dessus en actifs détenus en vue de la vente, au niveau de HSBC Continental Europe, HSBC Bank Malta p.l.c. répondait également aux critères de classement et de présentation des activités abandonnées selon IFRS 5. En conséquence, la perte des activités abandonnées s'élevant à 234 millions EUR (2025 : bénéfice de 31 millions EUR) a été comptabilisée séparément dans le compte de résultat.

Compte de résultat des activités abandonnées

	30 juin 2026	30 juin 2025 ¹
	m€	m€
Produit net bancaire	(154)	92
Total des charges d'exploitation	(59)	(73)
Résultat avant impôt	(213)	19
Impôt sur les bénéfices	(14)	(15)
Résultat net	(227)	4
– part des intérêts minoritaires	11	12

1 Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées à la cession planifiée de la participation majoritaire de 70,03 % dans HSBC Bank Malta p.l.c..

Les autres éléments du résultat global liés aux activités abandonnées sont les suivants :

	30 juin 2026	30 juin 2025 ¹
	m€	m€
Résultat après impôt au titre des activités abandonnées	(227)	4
Éléments pouvant être reclassés par la suite dans le compte de résultat sous certaines conditions :		
Instruments de dette évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	(1)	(1 218)
Produits/(charges) financiers des contrats d'assurance	–	20
Écarts de change et autres	–	(5)
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt, au titre des activités abandonnées²	(1)	(1 203)
Total du résultat global de la période au titre des activités abandonnées	(228)	(1 199)

1 Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées à la cession planifiée de la participation majoritaire de 70,03 % dans HSBC Bank Malta p.l.c..

2 Les pertes cumulées au titre des activités abandonnées comptabilisées dans les autres éléments du résultat global s'élèvent au 30 juin 2025 à 41 millions EUR en ce qui concerne les activités d'assurance vie en France et à 1,2 milliard EUR en ce qui concerne le portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

Les flux de trésorerie attribués aux activités abandonnées sont les suivants :

	30 juin 2026	30 juin 2025 ¹
	m€	m€
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	1 036	1 175
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(80)	(107)
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement	(16)	(213)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	–	–
Flux nets de trésorerie au titre des activités abandonnées¹	(96)	(320)
– trésorerie et équivalents de trésorerie des activités abandonnées	940	855

1 Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées à la cession planifiée de la participation majoritaire de 70,03 % dans HSBC Bank Malta p.l.c., et les flux nets de trésorerie des activités poursuivies et abandonnées ont été ajustés en conséquence.

12 Transactions avec des parties liées

Suite à l'approbation de la BCE en décembre 2025, HSBC Continental Europe a procédé le 2 janvier 2026 au remboursement de l'instrument subordonné perpétuel Tier 1 additionnel réinitialisable, émis en 2019, d'un montant de 200 millions EUR, qui avait été entièrement souscrit par HSBC Bank plc.

Il n'y a pas eu d'autres changements dans les transactions avec les parties liées décrites dans le Document d'enregistrement universel 2025 susceptible d'avoir un impact significatif sur le bilan ou sur la performance de HSBC Continental Europe pour le semestre clos au 30 juin 2026.

13 Changements intervenus dans le périmètre de consolidation au cours du premier semestre 2026

Il n'y a eu aucun changement significatif dans la composition de HSBC Continental Europe pour le semestre clos au 30 juin 2026.

14 Événements postérieurs à la date de clôture

Dans son évaluation des événements postérieurs à la date de clôture, HSBC Continental Europe a considéré et conclu qu'aucun autre événement significatif ne s'est produit entraînant des ajustements dans les états financiers.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO Paris

1, rue Lamartine

75009 Paris

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

Aux Actionnaires,

HSBC Continental Europe

38, avenue Kléber

75116 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société HSBC Continental Europe, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ; et
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1 Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2 Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 4 août 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Amel Hardy-Ben Bdira

BDO Paris

Vincent Génibrel

Personne responsable du Document d'enregistrement universel et de ses amendements

M. Joseph Swithenbank, Directeur Général Délégué et Directeur Financier

Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel et de ses amendements

J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement au Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés résumés, sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur, ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité (la table de concordance figurant à la page 58 indique le contenu dudit rapport) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice

Paris, le 4 août 2026

Joseph Swithenbank, Directeur Général Délégué et Directeur Financier

Personnes responsables du contrôle des comptes

	Date		
	de première nomination	de renouvellement du mandat	d'expiration du mandat
Titulaires			
PricewaterhouseCoopers Audit ¹ Représenté par Amel Hardy-Ben Bdira ² 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine	2015	2024	2030
BDO Paris ³ Représenté par Vincent Génibrel ⁴ 1, rue Lamartine 75009 Paris	2007	2024	2030

- 1 Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.
2 PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Amel Hardy-Ben Bdira à compter de l'exercice 2025.
3 Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.
4 BDO Paris représenté par Vincent Génibrel à compter de l'exercice 2023.

Table de concordance et de référence

Les tables de concordance suivantes renvoient aux principales rubriques du Règlement délégué 2019/980 complétant le Règlement 2017/1129 (Annexe I et Annexe II) pris en application de la Directive dite « Prospectus » ainsi qu'aux pages du Document d'enregistrement universel 2025 D.26-0049.

Rubriques de l'annexe I du Règlement délégué 2019/980		Pages du Document d'enregistrement universel 2025 déposé auprès de l'AMF le 25 février 2026	Pages du présent amendement au Document d'enregistrement universel
1	Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente		
1.1 & 1.2	Personnes responsables	page 303	page 56
1.3	Rapports d'experts	N/A	N/A
1.4	Informations provenant de tiers	N/A	N/A
1.5	Approbation de l'autorité compétente	N/A	N/A
2	Contrôleurs légaux des comptes	page 304	page 57
3	Facteurs de risque	pages 128 à 138	pages 11 à 21
4	Informations concernant l'émetteur	page 300	N/A
5	Aperçu des activités		
5.1	Principales activités	pages 4 à 16 et 265	pages 3 à 10
5.2	Principaux marchés	pages 4 à 16 et 265	pages 3 à 10
5.3	Événements importants	pages 210 à 211 et 265 à 266	page 43
5.4	Stratégie et objectifs	pages 4 à 9	pages 3 à 5
5.5	Dépendance éventuelle	N/A	N/A
5.6	Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position	pages 4 et 16	page 3
5.7	Investissements	pages 256 à 257, 294 à 297, 307 à 308	N/A
6	Structure organisationnelle		
6.1	Description sommaire du Groupe	pages 3 à 17, 286 à 287 et 294 à 297	N/A
6.2	Dépendance de l'émetteur vis-à-vis des autres entités du Groupe	pages 294 à 296	N/A
7	Examen de la situation financière et du résultat		
7.1	Situation financière	pages 191, 193, 263 à 264	pages 35 et 37
7.2	Résultats d'exploitation	pages 10 à 16, 191 et 263	pages 6 à 11 et 35
8	Trésorerie et capitaux		
8.1	Capitaux de l'émetteur	pages 194 et 279	page 38
8.2	Source et montant des flux de trésorerie	page 196	page 41
8.3	Besoin de financement et structure de financement de l'émetteur	pages 123, 165 à 167, 168 à 216	pages 11 et 29 à 30
8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les activités de l'émetteur	N/A	N/A
8.5	Sources de financement attendues	N/A	N/A
9	Environnement réglementaire	pages 9, 176	page 5
10	Information sur les tendances	pages 4 à 8	pages 3 à 4
11	Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A	N/A
12	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale		
12.1	Organes d'administration et de direction	pages 19 à 24	N/A
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	page 33	N/A
13	Rémunération et avantages		
13.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	pages 34 à 43, 220 à 224	N/A
13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages du même ordre	pages 34 à 43, 220 à 224, 280	N/A
14	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
14.1	Date d'expiration du mandat actuel	pages 19 à 24	N/A
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	N/A	N/A
14.3	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération	pages 28 à 29, 31 à 32	N/A
14.4	Régime de gouvernance d'entreprise	page 18	N/A
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	N/A	N/A
15	Salariés		
15.1	Nombre de salariés	page 220	N/A
15.2	Participation et stock-options	pages 37 à 38	N/A
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	N/A	N/A
16	Principaux actionnaires		
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	pages 300 à 302	N/A
16.2	Existence de droits de vote différents	page 300	N/A
16.3	Contrôle de l'émetteur	pages 19 à 20, 304	page 57
16.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	N/A	N/A

Table de concordance et de référence

Rubriques de l'annexe I du Règlement délégué 2019/980		Pages du Document d'enregistrement universel 2025 déposé auprès de l'AMF le 25 février 2026	Pages du présent amendement au Document d'enregistrement universel
17	Transactions avec des parties liées	pages 43 à 45, 254 à 256, 256 à 257, 286 à 287	page 54
18	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
18.1	Informations financières historiques	pages 15, 190 à 257, 262 à 287, 306	N/A
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A	pages 42 à 54
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	pages 258 à 261, 288 à 291	N/A
18.4	Informations financières pro forma	N/A	N/A
18.5	Politique en matière de dividendes	pages 227 et 302	page 43
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	pages 175 à 176, 253, 285 à 286	pages 52
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	pages 15, 256 et 286	page 54
19	Informations supplémentaires		
19.1	Capital social	pages 251, 279 et 302	N/A
19.2	Acte constitutif et statuts	pages 300 et 302	N/A
20	Contrats importants	page 302	N/A
21	Documents disponibles	page 300	N/A

Rubriques de l'annexe II du Règlement délégué 2019/980		Pages du Document d'enregistrement universel 2025 déposé auprès de l'AMF le 25 février 2026	Pages du présent amendement au Document d'enregistrement universel
1	Informations à fournir concernant l'émetteur	page 1	page 1

Les éléments suivants sont inclus par référence :

- les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés, présentés aux pages 241 à 322 et 323 à 327 du Document d'enregistrement universel n° D.25-0043 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 février 2025 ; l'information est disponible sur le lien suivant : <https://www.hsbc.com/-/files/hsbc/investors/hsbc-results/2024/annual/pdfs/hsbc-continental-europe/250219-registration-document-and-annual-financial-report-2024-french.zip>.
- les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés, présentés aux pages 191 à 257 et 258 à 261 du Document d'enregistrement universel n° D.26-0049 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 février 2026 ; l'information est disponible sur le lien suivant : <https://www.hsbc.com/-/files/hsbc/investors/hsbc-results/2025/annual/pdfs/hsbc-continental-europe/260225-registration-document-and-annual-financial-report-2025-french.zip>.

Ces documents sont disponibles sur le site www.hsbc.fr et sur celui de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur HSBC Continental Europe peut, sans engagement, demander les documents par courrier :

HSBC Continental Europe
38, avenue Kléber
75116 Paris
France

Rapport de gestion semestriel	
Principaux événements survenus pendant au cours du premier semestre 2026	pages 2 et 6 à 10
Principaux risques et incertitudes	pages 11 à 33
Principales transactions intervenues entre parties liées	page 54
États financiers semestriels consolidés résumés	pages 34 à 54
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière du 30 juin 2026	page 55
Attestation du responsable	page 56

© Copyright HSBC Continental Europe 2026

Tous droits réservés

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, conservée dans un système d'archivage ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, tant électronique que mécanique ou au moyen de photocopie, d'enregistrement ou de tout autre procédé, sans l'autorisation préalable écrite de HSBC Continental Europe.

Publié par la Direction Financière, HSBC Continental Europe, Paris

Produit en France.

HSBC Continental Europe

38, avenue Kléber

75116 Paris

France

Téléphone : (33 1) 40 70 70 40

www.hsbc.fr